



LIBR-01015

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

La dualité culturelle dans les activités internationales du Canada

9

RECEIVED
PLEASE RETURN TO
INFORMATION CENTRE
MONTREAL

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
DU PRÉSIDENT
RÉGIE INTERNAZIONALE DEL CONCILIO PRIVATO
DEL PRESIDENTE

Louis Sabourin

La dualité culturelle dans les activités
internationales du Canada

PROPERTY OF
PRIVY COUNCIL OFFICE
MANAGEMENT INFORMATION CENTRE

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

- 1 Peter H. Russell *The Supreme Court of Canada as a Bilingual and Bicultural Institution*
- 2 Thérèse Nilski *Conference Interpretation in Canada*
- 3 David Hoffman
et Norman Ward *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons*
- 4 Donald V. Smiley *Constitutional Adaptation and Canadian Federalism Since 1945*
- 5 Robert N. Morrison *Corporate Adaptability to Bilingualism and Biculturalism*
- 6 Jacques Dofny *Les ingénieurs canadiens-français et canadiens-anglais à Montréal*
- 7 Donald E. Armstrong *Education and Economic Achievement*
- 8 Monique Mousseau *Analyse des nouvelles télévisées*
- 9 Louis Sabourin *La dualité culturelle dans les activités internationales du Canada*

À paraître

- C. Beattie, J. Désy
et S. Longstaff *Bureaucratic Careers : Anglophones and Francophones in the Canadian Public Service*
- Guy Bourassa *Les relations ethniques dans la vie politique de Montréal*

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

9 La dualité culturelle
dans les activités
internationales
du Canada

Louis Sabourin

La présente étude a été effectuée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Sa publication sous les auspices de la Commission ne signifie pas nécessairement que celle-ci souscrive aux points de vue qui y sont exprimés.

Droits de la Couronne réservés

En vente chez
Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies
d'Information Canada :

Halifax

1735, rue Barrington

Montréal

1182 ouest, rue Sainte-Catherine

Ottawa

171, rue Slater

Toronto

221, rue Yonge

Winnipeg

Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

Vancouver

657, rue Granville

ou chez votre libraire

Prix \$ 1.75 (sujet à changement sans avis préalable)

N° de catalogue Z1-1963/1-2/9F

Information Canada
Ottawa, 1970

J'ai toujours cru fermement que les relations extérieures du Canada, tout comme les autres aspects fondamentaux de notre politique nationale, doivent exprimer le caractère bilingue et biculturel de notre pays. L'expansion constante de nos relations avec la France et le monde francophone aide à développer cette nouvelle dimension dans notre politique...

Je suis convaincu que cette expansion positive et constructive de nos relations extérieures sera très profitable à l'ensemble du Canada. En même temps, il est à prévoir qu'une telle expansion contribuera à la longue à renforcer la position de notre pays dans le monde en ouvrant de nouvelles voies à notre influence et éventuellement à notre commerce.

Paul Martin
Ministre des Affaires extérieures du Canada
Montréal, le 12 mars 1966

Avertissement

Avant-propos

Introduction 1

- A Remarques préliminaires 1
- B Questions principales soulevées dans cet essai 3
- C Sens et portée de l'étude 3
- D Constatations initiales 4
- L'image du Canada à l'étranger : qui en est responsable ? 4
- Du régionalisme à l'internationalisme 6
- Une politique étrangère fonctionnelle 6
- Du politique au socio-économique 7
- Biculturalisme, fédéralisme et particularisme québécois 7
- Le sens véritable de « biculturalisme en politique étrangère » 8
- E Plan de l'essai 9

Première partie Le passé : résistance à la reconnaissance du biculturalisme 11

- Chapitre premier Les éléments théoriques : absence de normes biculturelles 13
- A Le biculturalisme n'a pas été *un fondement* de la politique étrangère canadienne 14
- B Le biculturalisme n'a pas été *un objectif important* de la politique étrangère canadienne 14
- C Le biculturalisme n'a pas été *une technique déterminante* de la politique étrangère canadienne 16
- D Le biculturalisme n'a pas été *un processus réel* de la politique étrangère canadienne 18

	E	Le biculturalisme n'a pas été considéré comme une source d'avantages	19
	F	Conclusion	19
Chapitre II		Les éléments historiques : les événements	21
	A	De 1900 à 1931 : une idée imprécise et incomplète	21
		La guerre du Transvaal (1899)	22
		Le projet d'une marine canadienne (1910)	23
		La crise de la conscription (1917-1918)	23
	B	De 1931 à 1939 : une cause d'hésitation et de repli	24
	C	De 1939 à 1945 : un obstacle et une cause de division	28
	D	De 1945 à 1965 : une prise de conscience et un défi	31
Chapitre III		Les éléments psychologiques : les attitudes	37
	A	L'opinion canadienne-française et les affaires internationales	37
	B	L'opinion canadienne-anglaise et les affaires internationales	39
Chapitre IV		Les éléments politiques : les institutions	41
	A	La gestion des affaires étrangères	41
	B	Les politiques traditionnelles du Canada dans le monde	42
	C	Coopération internationale	43
	D	Les problèmes constitutionnels et la politique étrangère	45
Chapitre V		Les éléments économiques : les intérêts	49
	A	Le commerce international	49
	B	Les investissements étrangers	51

Deuxième partie	Conditions nouvelles : facteurs favorables à la reconnaissance du biculturalisme	55
Chapitre VI	L'action du Québec	57
	A Volonté du Québec d'agir sur la scène internationale	57
	Les motifs et les gestes	57
	Les conséquences	61
	À courte échéance	61
	À longue échéance	62
	B Montée du mouvement indépendantiste	64
Chapitre VII	Réaction d'Ottawa	67
	A Souci de développer un néo-nationalisme canadien	67
	B Crainte du continentalisme	69
Chapitre VIII	Les pressions internationales	73
	A L'extension des rapports avec les pays étrangers	73
	B L'exigence des services internationaux	74
Chapitre IX	Une nouvelle conception de la démocratie politique	77
	Conclusion	81
	A Conséquences de la mise en oeuvre du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne	81
	Un affaiblissement ou un affermissement des activités internationales ?	81
	Politiques internationales contradictoires ou complémentaires ?	83
	Une dépendance ou une autonomie accrue ?	84
	Une image plus précise ou déformée du Canada à l'étranger ?	84

Une source de difficultés ou de stabilité ?	85
B Jugement général	85
Index des propositions	89

Appendices

I Principaux ministères et organismes fédéraux qui s'occupent d'affaires extérieures	93
II Principales lois appliquées par le ministère des Affaires extérieures	95
III Principales lois appliquées par le ministère du Commerce	96
IV Agences et organismes canadiens qui s'occupent d'aide à l'étranger	97
V Succursales des banques à charte canadiennes à l'étranger	99
VI Service international de Radio-Canada - émissions en anglais et en français	101
VII Postes diplomatiques du Canada à l'étranger	102
VIII Délégués commerciaux du Canada à l'étranger	107
IX Bureaux des services canadiens d'immigration à l'étranger	110
X Agences de tourisme du gouvernement canadien à l'étranger	112
XI Associations et organisations internationales dont fait partie le Canada	113
XII Tableau du monde francophone	118
XIII Coopération bilatérale	121
XIV Déclaration du très honorable Lester B. Pearson sur l'aide à l'étranger	122
XV Tableau du commerce extérieur canadien	123
Notes	127

Le présent essai a été rédigé en 1965, c'est-à-dire au moment où l'on commençait à peine à parler officiellement de la place et du rôle de la dualité culturelle dans les relations internationales du Canada. Ce phénomène a suscité par la suite de nombreuses controverses aussi bien au Canada qu'à l'étranger, notamment dans le monde francophone ; il a entraîné plusieurs changements dans la politique étrangère canadienne, notamment dans la gestion des affaires internationales du pays. En fait, un certain nombre des recommandations formulées dans cette étude ont déjà été mises en pratique ou sont en bonne voie de l'être. On dira peut-être alors que cet essai n'est plus d'actualité ! On n'en aura pas saisi ainsi la nature et les objectifs. En effet, ce travail n'a pas été conçu et ne devrait pas être envisagé sous l'optique de « l'actualité diplomatique ». En particulier, on ne devrait pas le lire en songeant seulement à « la nouvelle image » du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures, lequel s'est grandement ouvert à la dualité culturelle au cours des dernières années. En effet, la gestion des affaires internationales du Canada ne relève pas uniquement de ce ministère.

L'éventuelle réorganisation des ministères qui ont des représentants à l'étranger (Affaires extérieures, Industrie et commerce, Immigration ainsi que l'Agence canadienne de développement international) favorisera peut-être le développement d'un « nouvel esprit » dans des ministères où la dualité culturelle a été pendant trop longtemps une idée vague qui ne s'accrochait pas à des réalités précises.

Le livre blanc sur *une politique étrangère au service des Canadiens* publié en juin 1970 a démontré clairement que les relations internationales canadiennes seront de plus en plus influencées à l'avenir par un ensemble de structures économiques, scientifiques et technologiques. Ces domaines se prêtent moins que la diplomatie traditionnelle au contrôle direct de l'État et ne tiennent malheureusement pas suffisamment compte des réalités culturelles et sociologiques. Or, comme les relations internationales du Canada seront de plus en plus influencées par ces trois phénomènes, la tâche de leur donner une

« allure et un contenu biculturels » constitue un défi de taille. Ceux qui croient que les principaux objectifs poursuivis afin de faire en sorte que la politique étrangère canadienne respecte davantage la dualité culturelle du pays sont maintenant atteints; s'illusionnent grandement.

Il convient de le répéter : au cours des prochaines années, les domaines politique, diplomatique et culturel — où des progrès très sensibles ont été réalisés sur le plan de l'instauration du biculturalisme — seront non pas nécessairement supplantés par les secteurs économique, technologique et scientifique dans la conduite des relations internationales, mais ceux-ci acquerront une importance beaucoup plus grande.

De nombreux aspects de ces secteurs économique, technologique et scientifique peuvent échapper à ce que l'on appelle communément « le bilinguisme et le biculturalisme », et beaucoup trouveront là une raison de conclure qu'il en est ainsi pour le tout et de traiter d'idéalistes ou d'irréalistes tous ceux qui croient que demain la culture devra fortement marquer ces trois secteurs. À mes yeux, c'est là que des efforts spéciaux méritent d'être faits. Si l'on jette un coup d'oeil sur la situation présente dans ces domaines, on se rend rapidement compte que tous les points soulevés dans le présent essai sont toujours d'actualité. C'est pourquoi je n'ai pas cru nécessaire d'y apporter des changements majeurs.

D'ailleurs si je l'avais fait, j'en aurais changé le sens et la portée. Si je devais écrire cet essai aujourd'hui, je le concevrais sûrement de façon différente, mais quatre ans après avoir rédigé cet essai, je demeure convaincu que le travail le plus important est encore à faire; car, en fait, la dualité culturelle ne doit pas être envisagée comme un simple vocable ou la seule préoccupation mais comme l'une des composantes majeures des relations internationales canadiennes dans les années 70.

Louis Sabourin

Directeur de l'Institut de
coopération internationale,
Université d'Ottawa

Une lecture trop rapide de cet essai pourrait peut-être laisser croire qu'il est fondé sur l'hypothèse suivante : les relations internationales canadiennes refléteront la dualité culturelle du pays simplement et uniquement si le Canada établit plus de rapports avec la communauté francophone internationale. Une telle condition est naturellement essentielle mais elle est insuffisante pour résoudre les nombreux problèmes que soulève cette importante et difficile question.

L'auteur de cet essai a la conviction que la dualité culturelle peut avoir une place prépondérante et jouer un rôle positif dans les affaires étrangères du Canada. Mais pour ce faire, il faut que les deux *moteurs* — qui peuvent faire progresser l'application de ce principe politique et de cette réalité sociologique dans la pratique internationale canadienne — fonctionnent tous les deux à leur rythme normal; ce processus n'implique pas que chacun ait une puissance absolument égale. Toutefois, à l'heure actuelle, un des moteurs tourne régulièrement alors que l'autre fonctionne au ralenti.

On peut comprendre que seuls les passagers qui ont pris place d'un côté d'un avion peuvent *voir* rapidement que l'un des moteurs ne tourne pas normalement; mais à moins que l'équipage ne réussisse par quelques manoeuvres habiles et délicates à équilibrer les moteurs de l'appareil, tous les passagers devront tôt ou tard en subir les conséquences fâcheuses.

Il en va de même des incidences de la dualité culturelle dans les relations internationales du Canada. Jusqu'ici, seuls les Canadiens français semblent avoir vu qu'un élément de la pratique canadienne dans ce domaine ne fonctionnait pas très bien. À moins que les dirigeants ne corrigent cette situation, tous les Canadiens auront à en subir les pénibles résultats dans un avenir plus ou moins rapproché.

En somme, si l'on ne porte pas plus attention aux aspirations des francophones en tout ce qui touche l'élaboration (à Ottawa) et la mise en oeuvre (à l'étranger) des relations extérieures, les Canadiens français seront poussés à s'en occuper eux-mêmes sur une base

très limitée d'abord, mais sur une beaucoup plus grande échelle ensuite, en se servant du seul gouvernement qu'ils contrôlent réellement : celui de Québec. Ils réduiront ainsi l'influence, au Canada certainement et peut-être à l'étranger, de ceux qui, dans le passé, n'ont pas voulu ou n'ont pas su respecter leurs aspirations internationales ou de ceux qui, maintenant, ne se sentent plus libres d'apporter des changements (qu'ils souhaiteraient eux-mêmes) aux méthodes de travail et aux nombreux programmes auxquels ils se sont graduellement habitués.

Toutefois, il n'est pas trop tard pour élaborer de nouvelles normes de travail à Ottawa et pour établir de nouveaux programmes internationaux qui prouveront que la dualité culturelle et les relations extérieures du Canada ne sont pas deux phénomènes contradictoires, mais deux notions qui s'imbriquent bien l'une dans l'autre, tout comme deux moteurs qui, tout en étant de fabrication et de puissance différentes, s'unissent très bien lorsqu'ils sont en mouvement.

Un aéronef conçu pour être propulsé par deux moteurs, mais que son équipage a réussi à faire voler en utilisant pleinement un moteur et en se servant très peu de l'autre, ne fonctionnerait pas mal si ses deux moteurs tournaient chacun à leur plein rendement. Ainsi, de part et d'autre, comment peut-on sérieusement prétendre qu'il est illusoire de faire de la dualité culturelle un des piliers de la politique étrangère du Canada lorsqu'on n'a même pas tenté l'expérience sur une échelle importante ?

Pendant trop longtemps on s'est habitué à penser et à agir surtout en fonction des intérêts des anglophones dans la pratique internationale canadienne et à faire la sourde oreille à de nombreuses réclamations des Canadiens français sous prétexte que le pays pouvait progresser sans qu'on tienne compte de ces « réclamations émotionnelles » des francophones. Une telle attitude, si elle persistait, ne pourrait qu'entraîner des conséquences fâcheuses. Le Canada, en effet, a été conçu en fonction des deux peuples fondateurs auxquels sont venus s'ajouter, par la suite, d'autres groupes fort nombreux. Il serait normal alors que l'on tienne compte non pas d'une seule mais de ces deux « majorités » dans la formulation et la mise en oeuvre des relations extérieures du Canada.

Il n'est pas question ici de revendiquer une politique étrangère purement canadienne-française ou de proposer une réduction des rapports avec le monde anglophone, mais bien de suggérer que l'on cherche par tous les moyens possibles à établir un meilleur équilibre entre les aspirations des Canadiens d'expression anglaise et celles des Canadiens d'expression française dans la conduite des relations internationales tant au pays qu'à l'étranger. Non seulement le Canada français, mais le Canada tout entier, en profitera directement.

C'est dans cette perspective que cet essai a été rédigé et qu'il devrait être lu.

Louis Sabourin
Mai 1966

A. Remarques préliminaires

On reconnaît généralement qu'il devrait exister une interdépendance étroite entre la politique interne et la pratique internationale d'un État. Même si l'histoire des relations internationales prouve qu'il n'en a pas toujours été ainsi à cause de la faiblesse du processus démocratique à l'échelon national et du peu d'intérêt des masses pour les questions mondiales, cette interdépendance a eu tendance à s'accroître considérablement au cours du XX^e siècle.

Le Canada présente à cet égard un cas particulièrement intéressant. Bien que la très grande majorité des Canadiens s'intéressent peu aux questions mondiales, ils offrent à l'étranger l'image d'un peuple conscient de ses responsabilités internationales. Cela tient à de nombreuses raisons : en particulier à la situation privilégiée qu'occupait le Canada au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à l'ampleur de son commerce, à ses nombreuses activités dans les organisations mondiales, à sa présence dans toutes les opérations onusiennes pour le maintien de la paix, bref à sa disponibilité constante à servir la cause de la stabilité et l'entr'aide internationales. Cette image de « puissance disponible et désintéressée » a valu au Canada un prestige international dont la plupart des Canadiens n'ont pas encore compris toute la signification et toute la portée.

En réalité, même si la plupart des Canadiens sont pendant longtemps demeurés indifférents aux questions internationales (on en veut pour preuve la pauvreté déconcertante des débats à la Chambre des communes sur les problèmes mondiaux jusqu'en 1955 environ et la maigre place accordée à ces questions par les journaux du pays), le Canada a disposé d'une élite très éclairée et très consciente de l'importance de la chose internationale, qui, depuis 1945, a favorisé une expansion de la pratique internationale canadienne.

Mais il convient de se demander si la politique étrangère que cette élite a formulée allait toujours de pair avec les intérêts déclarés et les aspirations trop souvent non exprimées ou mal expliquées des

deux principaux groupes ethniques du pays. En d'autres termes, ces dirigeants ont-ils tenu compte du principe de la dualité culturelle dans la gestion des affaires internationales du Canada ?

Un grand nombre de Canadiens prétendent que la mise en oeuvre du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne est un objectif irréalisable, car cette politique doit être fondée sur des intérêts et non sur des sentiments. Selon eux le biculturalisme a toujours été une source de conflits ou d'ennuis sérieux.

C'est là une opinion facilement contestable. D'abord toute politique étrangère est essentiellement basée sur des sentiments et des intérêts nationaux. En second lieu, une analyse objective permet de constater que, si le biculturalisme représente un énorme défi à surmonter à l'échelle canadienne, il offre, au niveau de la politique étrangère, des avantages d'une importance majeure pour l'avenir du pays.

Les Canadiens français ont longtemps affirmé que leur culture et leurs aspirations n'avaient pas été suffisamment respectées dans l'élaboration et la conduite de la politique étrangère du pays. Plusieurs d'entre eux en sont alors venus à concevoir le biculturalisme comme un moyen de faire respecter le fait français dans la conduite des affaires étrangères et d'encourager leurs compatriotes francophones à s'intéresser davantage aux questions internationales. De leur côté, les anglophones voient souvent dans le biculturalisme un stratagème propre à miner graduellement des rouages administratifs éprouvés et une pratique internationale efficace.

Enfin, pour trop de Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, une politique étrangère qui refléterait adéquatement les aspirations des deux plus importants groupes ethniques apparaît tout à fait impensable ou indésirable, ce qui les a poussés à parler de la formulation éventuelle de deux politiques étrangères : l'une pour les anglophones, conçue à Ottawa, et l'autre pour les francophones, conçue à Québec.

Dans cet essai, nous tenterons de démontrer qu'il serait avantageux pour le Canada tout entier de développer une pratique internationale qui tiendrait compte des intérêts et des aspirations des deux majorités. Naturellement, une politique étrangère coordonnée n'exclut pas l'existence de plusieurs agents d'exécution. À l'époque de l'interdépendance, il ne suffit plus de dire que telle ou telle sphère d'autorité est juridiquement habilitée à accomplir une tâche pour régler définitivement un problème; il faut aussi déterminer qui peut ou peuvent mieux en assumer la responsabilité.

Ainsi, on peut affirmer qu'il est important de rechercher une collaboration entre les diverses sphères de gouvernement qui sont particulièrement intéressées à cette question, à savoir Ottawa et Québec. Il est certes possible que, dans certains domaines, les deux gouvernements élaborent des politiques semblables quant aux objectifs mais distincts quant à la pratique; toutefois, il serait nettement pré-

férable d'établir un système qui permette la consultation et la coopération. Pour que la dualité culturelle devienne un élément majeur des relations internationales canadiennes, Ottawa et Québec ne doivent pas opter pour des politiques étrangères parallèles, mais pour une pratique internationale convergente et concertée.

B. Questions principales soulevées dans cet essai

Au cours des 25 dernières années, le Canada est passé de l'état de spectateur attentif à celui d'acteur important sur la scène mondiale. Au début, cette évolution rapide a été favorisée beaucoup plus par la transformation de la réalité internationale que par l'action voulue du Canada. Depuis la seconde guerre mondiale, en effet, notre pays n'a pas voulu se dérober à ses nouvelles responsabilités internationales et, dans presque tous les domaines, il a dû instaurer rapidement des mécanismes de coopération internationale.

Mais en établissant des politiques d'ensemble et en créant des institutions capables de répondre à ces pressions internationales, le Canada a-t-il su traduire en même temps les aspirations profondes et les caractères fondamentaux de la société canadienne ? A-t-il su projeter à l'étranger une image conforme et fidèle à sa nature profonde — celle d'un ensemble étatique où coexistent deux grandes communautés ethniques et culturelles unies par un certain vouloir-vivre collectif¹ ?

Enfin, le Canada s'est-il efforcé de respecter les valeurs et les intérêts des « deux majorités » ? A-t-il considéré cette réalité que, faute de meilleur terme, on appelle le biculturalisme, comme un moyen non pas de freiner mais d'enrichir et de développer sa politique internationale ? Plus précisément, le biculturalisme a-t-il été considéré comme un *fondement*, un *objectif important*, une *technique déterminante*, un *processus réel* et un *résultat positif* de la politique étrangère canadienne ?

L'essence du système fédéral canadien, dit-on, repose en définitive sur la réalité humaine des deux communautés ethniques fédérées qui forment le Canada — compte tenu de l'apport positif des autres groupes — et sur leur volonté de s'ouvrir à une perspective internationale. Dès lors, il importe de s'interroger sur les composantes de la dualité culturelle dans l'élaboration, la gestion et l'évolution de la politique étrangère canadienne.

C. Sens et portée de l'étude

Il est certes impossible d'étudier tous les aspects de ce problème, mais il est important d'en dégager le sens et la portée. En fait, qu'entend-on par biculturalisme en politique étrangère canadienne ?

Pendant trop longtemps, la méfiance et même l'indifférence des Canadiens français à l'égard des questions internationales, le peu d'empressement du gouvernement fédéral à se montrer plus respectueux du fait français, sa tendance à utiliser des méthodes de travail typiquement anglo-saxonnes, ont empêché le Canada de donner (à de rares exceptions près) un caractère biculturel à sa politique étrangère.

Depuis quelques années, toutefois, plusieurs facteurs, tels la reconnaissance du principe du pluralisme politique, la volonté du Québec de jouer un rôle international, le développement d'un nouveau sens de « l'unité canadienne » et la montée du mouvement séparatiste québécois, ont poussé le gouvernement central à respecter davantage les aspirations, les valeurs durables et les intérêts des deux plus importantes communautés culturelles qui forment le Canada.

Au niveau international, d'autres phénomènes tout aussi importants, — par exemple, le continentalisme, le développement des organisations internationales et des institutions spécialisées, sans oublier la montée des pays francophones dans le monde —, ont encouragé le Canada à modifier sa politique étrangère pour la rendre plus représentative du fait français, et à tenir compte davantage de la dualité culturelle.

En somme, associé à la notion de politique étrangère canadienne, le biculturalisme prend un sens tout à fait particulier. À l'intérieur du pays, il fait sentir le besoin de trouver un mécanisme et de suggérer quelques mesures pratiques aptes à faciliter la coopération entre anglophones et francophones dans la conception et la gestion de la politique étrangère canadienne. À l'extérieur, il fait apparaître la nécessité de promouvoir l'image d'un pays où l'on s'efforce de respecter à presque tous les niveaux le fait que deux peuples de différentes cultures coexistent et collaborent au sein d'un même ensemble étatique².

D. Constatations initiales

Dès maintenant il est important de mettre en lumière un certain nombre d'idées fondamentales qui guideront à la fois l'optique générale et les principales conclusions de cet essai.

1. L'image du Canada à l'étranger : qui en est responsable ?

Les critiques de plusieurs observateurs à l'endroit de la politique étrangère canadienne ont trop souvent fait abstraction d'un ensemble d'éléments qui ont transformé radicalement cette politique au cours des 15 dernières années. En particulier, ils ont attaché trop d'importance à des facteurs purement politiques. Or, il est évident que, depuis l'apparition des organisations internationales, depuis le développement des média de communication et des moyens de transport, et depuis la multiplication des échanges de capitaux, d'idées et de matériaux, presque toutes les activités humaines et toutes les compé-

tences étatiques font désormais partie intégrante de la politique étrangère d'un pays. Il faut donc regarder du côté des « affaires étrangères » et non plus seulement du côté de la « politique extérieure » proprement dite pour saisir la dimension réelle des activités internationales d'un État. Aujourd'hui, les rapports économiques, financiers, techniques, sociaux et culturels avec l'étranger sont parfois plus importants que les relations essentiellement politiques. Ceux qui ne tiennent pas compte de ces changements accusent souvent le ministère des Affaires extérieures d'être l'unique responsable de l'image « uniculturelle » que le Canada présente le plus souvent à l'étranger. Or la réalité est tout autre. Le ministère des Affaires extérieures n'est plus le seul agent responsable de la mise en oeuvre des rapports du Canada avec l'étranger. On n'a qu'à songer au développement de l'activité internationale des ministères des Finances, de la Défense, de l'Industrie et du commerce, de l'Agriculture, de la Main-d'oeuvre et de l'immigration, de l'Énergie, des mines et des ressources, du Travail, de la Santé nationale et du bien-être social, et des Transports, pour comprendre que, bien souvent, le rôle du ministère des Affaires extérieures ne consiste qu'à coordonner ces politiques.

On se tromperait par conséquent en prétendant que la politique étrangère canadienne refléterait mieux la dualité culturelle simplement si le ministère des Affaires extérieures accordait une plus grande place aux aspirations internationales des Canadiens français. Les affaires étrangères ne relèvent plus seulement du ministère des Affaires extérieures, mais d'un ensemble de ministères dont le rôle international grandit de jour en jour. Presque tous les ministères à Ottawa ont maintenant une division ou une direction des programmes internationaux. De plus, des organismes indépendants et des sociétés de la Couronne élaborent chaque jour des politiques internationales très importantes. À cet égard, l'Agence canadienne de développement international, autrefois désignée comme le Bureau de l'aide extérieure, joue un rôle prépondérant. Il ne faut pas sous-estimer non plus le rôle international de l'Eldorado Mining and Refining Ltd., de la Commission canadienne du blé, de la Banque du Canada, de la Commission mixte internationale, de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, de la Compagnie de l'exposition universelle de 1967, et, pour les affaires culturelles, de l'Office national du film, du Conseil des arts, de la Galerie nationale et du Service international de Radio-Canada.

D'ailleurs, avec l'expansion des rapports culturels et commerciaux, éducatifs et techniques, d'autres organismes, tant provinciaux que municipaux, ont été amenés à jouer un rôle important sur la scène mondiale : on pense par exemple à la nouvelle « politique internationale » du Québec, ou encore aux programmes internationaux organisés par des villes comme Montréal et Toronto.

Enfin, ce sont souvent des associations volontaires regroupant des universitaires, des experts, des missionnaires (voir l'appendice IV), des compagnies privées (v.g. Brazilian Traction, Massey-Harris,

MacMillan Bloedel, voir les appendices V à VII) et des responsables de média d'information (journaux, revues, radio, télévision, films, voir l'appendice VIII), qui, par leur action à l'échelle internationale, créent à l'étranger une image fidèle ou déformée de la société canadienne. On peut dire la même chose de tous les Canadiens qui séjournent à l'étranger.

Il faut en conclure que la responsabilité de présenter à l'étranger l'image biculturelle du pays ne relève pas seulement du ministère des Affaires extérieures, mais d'un ensemble d'organismes gouvernementaux et privés.

2. Du régionalisme à l'internationalisme

Seconde constatation : les nouvelles responsabilités du Canada dans les domaines technique (programmes d'aide extérieure) et militaire (les opérations pour le maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies) ont considérablement transformé les habitudes de voir et de penser des dirigeants canadiens. Il est vrai que pendant trop longtemps la pratique internationale du Canada était orientée principalement vers des territoires qui forment maintenant le Commonwealth; et vers les États-Unis d'Amérique.

Mais à l'heure actuelle, le Canada est l'une des premières puissances moyennes³ de la société internationale. Il est présent presque partout dans le monde, mais en particulier à des endroits où les grandes puissances ne peuvent pas assurer une paix durable (par exemple, au Yémen, à Chypre, au Cachemire). Il est intervenu dans la solution de crises dans des pays où Ottawa n'avait même pas de représentants diplomatiques. Le Canada n'est peut-être pas membre du « club des grandes puissances », mais sa politique est à l'échelle de la planète. Ceci a eu pour conséquence de le placer en rapport plus étroit avec la communauté francophone mondiale et de favoriser ainsi une plus grande pratique du biculturalisme dans sa politique étrangère.

3. Une politique étrangère fonctionnelle

Ce mouvement vers une plus grande ouverture au monde n'a pas été sans modifier plusieurs aspects de la politique étrangère au Canada. La pratique internationale canadienne est maintenant beaucoup moins axée sur les thèmes traditionnels — priorité des rapports avec la Grande-Bretagne, unité du Commonwealth — et a tendance, d'année en année, à devenir plus fonctionnelle à mesure que les responsabilités du Canada grandissent à l'échelle mondiale.

Cette politique fonctionnelle résulte des activités canadiennes au sein de l'O. N. U. et des institutions spécialisées, du souci du Canada d'agir à titre de médiateur dans la solution de nombreuses crises internationales et de l'assistance économique et financière qu'il accorde sans conditions politiques préalables à de nombreux pays en voie de développement. Cette politique fonctionnelle ne provient pas du caractère biculturel du Canada; mais il ne fait aucun

doute que la dualité culturelle canadienne a servi avantageusement cette nouvelle politique. Ceci a été particulièrement évident lors de la crise du Congo où les militaires canadiens étaient les seuls membres de l'armée onusienne qui pouvaient communiquer avec les dirigeants locaux dans la langue officielle du pays.

4. *Du politique au socio-économique*

L'évolution d'une politique étrangère dominée surtout par des éléments à caractère purement politique à une pratique internationale contrôlée en grande partie par des facteurs socio-économiques demeure toutefois un des phénomènes les plus intéressants des dernières années. Jusqu'à 1939, les affaires étrangères du Canada étaient étroitement liées aux intérêts politiques du Royaume-Uni. Mais depuis cette date, l'influence des États-Unis d'Amérique s'est accrue considérablement.

En somme, si la Grande-Bretagne a beaucoup concouru à déterminer l'avenir du Canada, ceci est également vrai des États-Unis. À l'heure actuelle, l'influence américaine est supérieure à la britannique dans presque tous les domaines de la vie canadienne. L'*American way of life* s'est infiltré graduellement à travers une frontière qui est plus un point de rencontre qu'une ligne de démarcation. Un Canada qui ne maintiendrait pas avec les États-Unis des relations politiques et économiques très étroites se verrait privé de nombreux éléments qui lui permettent actuellement d'avoir un standard de vie très élevé. De nombreux Canadiens s'interrogent toutefois sur les conséquences d'une telle emprise sur la vie interne et les relations internationales de leur pays. Plusieurs ont vu dans le biculturalisme un moyen de résister à cette influence toujours plus grande et d'acquérir une plus grande identité sur la scène internationale. Mais il est impossible de prédire si le biculturalisme peut être une forme de défense efficace pour préserver l'identité de tout le Canada et lui permettre de développer une politique étrangère moins sujette aux influences américaines.

5. *Biculturalisme, fédéralisme et particularisme québécois*

L'évolution récente de la conjoncture politique canadienne a démontré que la dualité culturelle dans la politique étrangère était étroitement liée à trois concepts principaux : le biculturalisme, le fédéralisme canadien et le particularisme québécois. Dans cette perspective, il convient d'abord d'analyser les avantages, les inconvénients et les limites du biculturalisme dans la politique étrangère du pays; ensuite, d'étudier si le système constitutionnel canadien admet la théorie de la double personnalité culturelle à l'échelle internationale; enfin, de déterminer si le Québec peut établir une pratique internationale distincte de celle d'Ottawa. En fait, le Québec peut-il se prétendre le porte-parole de tous les Canadiens français du pays sur la scène mondiale? Inversement, peut-on admettre qu'Ottawa ne soit pas en mesure de représenter adéquatement les intérêts des

Canadiens français du Québec dans ses rapports internationaux ? S'il n'est pas possible de donner des réponses définitives à toutes ces questions, il est d'ores et déjà assuré que toute démarche tendant à donner une plus grande place à la dualité culturelle dans la politique étrangère canadienne devra tenir compte du fédéralisme, du biculturalisme et du particularisme québécois.

6. *Le sens véritable de « biculturalisme en politique étrangère »*

Toute tentative de définir le biculturalisme par rapport à la politique étrangère canadienne devrait éviter la recherche de solutions simples. Ainsi, il ne faut pas croire que le respect du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne implique uniquement :

- un usage plus fréquent du français comme langue de travail par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures tant au Canada qu'à l'étranger;
- une augmentation substantielle des relations commerciales, sociales, économiques, culturelles et politiques du Canada avec les pays de la communauté francophone à travers le monde;
- des relations plus étroites avec l'Amérique latine.

Certes, ce sont là des éléments très importants et il faudrait dès maintenant mettre en oeuvre des programmes et des politiques pour atteindre ces buts le plus tôt possible. Mais ce n'est pas seulement en matière de politique étrangère — dans son sens le plus restreint — qu'il faut songer à donner un visage biculturel à l'activité internationale du Canada; il faut aussi, dans tous les rapports avec l'étranger (commerce, immigration, tourisme, santé, travail, culture, etc.), tenir compte davantage de la nature intrinsèque de la société canadienne. Il faudrait en somme mieux équilibrer l'apport de chaque groupe à la création et à la mise en oeuvre des « affaires étrangères » canadiennes à travers le monde.

Toutefois, il faut empêcher que se dessine et se confirme une dangereuse tendance à créer une politique étrangère canadienne « à tiroirs », qui tiendrait compte de la notion de biculturalisme dans un domaine bien précis, comme celui des relations avec le monde francophone, mais qui la négligerait presque totalement dans les autres⁴.

En résumé, quelles sont les propositions essentielles qui se dégagent de ces constatations ?

a. Dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique étrangère canadienne, on doit tenir compte non plus seulement des facteurs strictement politiques, mais aussi de l'ensemble des rapports économiques, sociaux, financiers, techniques, culturels avec l'étranger.

b. Des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, et des organismes indépendants, des compagnies et des associations privées partagent avec le ministère des Affaires extérieures la responsabilité de la projection à l'étranger de l'image biculturelle du Canada.

c. Par conséquent, les efforts en vue d'améliorer l'image biculturelle du Canada à l'étranger ne doivent pas relever seulement du ministère des Affaires extérieures. Il faudrait, à toutes fins utiles, créer un bureau central de planification pour veiller à ce que tous les ministères, sociétés de la Couronne, organismes et commissions intéressés adoptent des attitudes favorables à un plus grand respect de la dualité culturelle à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

d. Il faut empêcher que s'établisse une politique étrangère « à tiroirs » qui admettrait le biculturalisme dans certains secteurs et le négligerait totalement dans les autres.

e. Toutes les recherches en vue d'en arriver à une meilleure connaissance et à une plus grande mise en oeuvre de la dualité culturelle dans la politique étrangère canadienne devront nécessairement tenir compte de trois facteurs : le biculturalisme, le fédéralisme et le particularisme québécois.

E. Plan de l'essai

Plutôt que de nous en tenir à une simple description des questions actuelles, nous analyserons le phénomène du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne en insistant sur la réalité passée, sur les conditions nouvelles et sur les perspectives d'avenir.

Dans une première partie consacrée à la description des principaux aspects de la réalité passée nous mettrons en lumière l'absence de normes « biculturelles » dans les relations internationales canadiennes. Nous examinerons succinctement les forces de résistance au niveau des événements historiques, des attitudes psychologiques, des institutions politiques et des conditions économiques qui ont freiné considérablement l'avènement du biculturalisme en tant que l'un des principaux fondements de la politique étrangère canadienne.

La deuxième partie, consacrée aux conditions nouvelles, fera ressortir les facteurs d'origine a) québécoise, b) canadienne, et c) internationale, qui ont poussé le gouvernement d'Ottawa à modifier sa politique étrangère de façon à la rendre plus conforme à la dimension biculturelle du pays.

La conclusion mettra en valeur les avantages qui résulteraient d'une accentuation du biculturalisme dans la politique étrangère du pays et fera valoir qu'une telle politique n'entraînera pas un affaiblissement, mais au contraire un affermissement de la présence canadienne à travers le monde.

Les problèmes que doit aujourd'hui résoudre le Canada et les déficiences qu'il lui faut corriger sont l'héritage d'un passé qu'il n'est pas permis d'ignorer. La première partie de cet essai illustrera en quoi, dans le passé, le biculturalisme n'a pas été considéré comme un élément fondamental dans l'élaboration et la gestion de la politique internationale canadienne.

Toutefois, une remarque s'impose. L'ampleur du sujet ne permet pas de décrire en détails tous les aspects de cette question. Néanmoins pour comprendre le sens véritable des problèmes actuels, il faut brosser un tableau général des réalisations et des lacunes dans ce domaine. Est-il nécessaire de rappeler que le but de cet essai n'est pas de jeter le blâme sur telle ou telle personne pour des erreurs du passé, mais de mettre en lumière toutes les données, positives et négatives, du problème afin d'en saisir la dimension exacte et de proposer des correctifs au besoin.

Dans une interview qu'il accordait au journal *Le Devoir* en mai 1965, M. Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation du Québec, adressait des commentaires fort peu élogieux à l'endroit des responsables de la conduite des affaires extérieures canadiennes. Il disait notamment : « Le Gouvernement fédéral dans sa politique étrangère s'est montré moins respectueux de la dualité canadienne que dans sa politique intérieure, ce qui n'est pas peu dire⁵ ». Ce jugement sévère résume assez fidèlement les critiques formulées par de nombreux observateurs politiques canadiens-français au sujet du peu d'importance accordée dans le passé au bilinguisme, et plus encore au biculturalisme, dans la création et la mise en oeuvre de la politique étrangère canadienne.

En effet, jusqu'à tout récemment, tout se passait comme si le fait d'affirmer que le Canada est un pays « bilingue » et « biculturel » dispensait les dirigeants fédéraux de traduire dans les faits cette dualité culturelle dont tous reconnaissaient l'importance, mais dont personne ne semblait vouloir assumer l'exécution et les frais. En somme, là comme dans d'autres domaines de la vie politique canadienne, on sentait poindre la dichotomie entre la bonne volonté et les bonnes intentions d'une part, et l'absence de réalisations concrètes d'autre part.

Jusqu'en 1960, en effet, le biculturalisme a peu contribué au développement du pays mais a créé plutôt de nombreux problèmes dans la vie politique canadienne. Ceci découle de l'incapacité des Canadiens à reconnaître des normes idéales susceptibles de traduire en politique intérieure comme en politique extérieure l'apport distinctif des deux peuples fondateurs. On a trop longtemps considéré le bilinguisme comme un embarras plutôt qu'un enrichissement. Il n'est donc pas étonnant que, jusqu'à tout récemment, le biculturalisme n'ait pas été considéré comme un fondement, un objectif important, une technique déterminante, un processus réel et un résultat positif des activités internationales du Canada.

A. Le biculturalisme n'a pas été un fondement de la politique étrangère canadienne

Si l'association des deux peuples fondateurs constitue la pierre d'angle du Canada et un défi permanent à l'unité canadienne, le biculturalisme devrait servir de base réelle et permanente à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique interne et internationale canadienne. Mais point n'est besoin de faire de longues recherches pour découvrir que la conception est relativement nouvelle d'un Canada qui favoriserait également et à tous les niveaux l'épanouissement, le respect des droits et des aspirations de chacun des deux groupes majoritaires qui le composent et qui obligerait le gouvernement fédéral à projeter à l'étranger une image biculturelle du pays.

Cela ne signifie pas que la politique étrangère canadienne n'a jamais reflété les attitudes des deux groupes fondateurs. En réalité, Ottawa n'a jamais pris le risque, sauf à l'occasion des deux guerres mondiales, d'adopter une politique extérieure qui aurait divisé profondément les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise au point de menacer l'existence même de l'union fédérale⁶. D'ailleurs, à peu près tous les premiers ministres du Canada et leurs secrétaires d'État aux Affaires extérieures ont souvent affirmé que le caractère bilingue et biculturel du pays était l'une des considérations devant guider Ottawa dans la formulation de la politique étrangère. M. Pearson déclarait à la Chambre des communes :

Le Canada a besoin des moyens d'être lui-même. Le Gouvernement du Canada doit avoir les moyens d'agir pour le Canada, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, surtout dans ses efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Le Canada a joué et peut continuer de jouer un rôle important et utile dans ce domaine et seulement s'il est fort et uni. Il ne sera pas fort s'il n'est pas uni⁷.

Mais lorsqu'on observe le peu d'efforts déployés entre 1945 et 1965 pour resserrer les liens avec le monde francophone et le peu de place accordé au fait français dans la pratique internationale canadienne — politique, économique, immigration, etc. — on est tenté de se rallier à l'opinion de M. Gérin-Lajoie; tout au moins on est porté à reconnaître que, dans le passé, le biculturalisme fut rarement considéré comme l'un des fondements majeurs de la politique étrangère canadienne.

B. Le biculturalisme n'a pas été un objectif important de la politique étrangère canadienne

Selon plusieurs une politique étrangère respectant le caractère bi-ethnique du pays serait utopique ou, du moins, aurait peu de chances de succès. Ils croient qu'un simple redressement de la situation actuelle est trop aléatoire ou compromettrait la réalisation de plusieurs autres objectifs qui leur semblent prioritaires. Ils envisagent avec beaucoup de scepticisme et d'appréhension une redéfini-

tion des rôles des deux « majorités » qui entraînerait des modifications profondes dans les institutions politiques et les rouages administratifs.

Cette attitude provient en grande partie de la conception du Canada que se font un grand nombre d'anglophones, tant sur le plan culturel que sur le plan politique⁸. Sans doute est-on disposé, dans certains milieux, à reconnaître que la fédération canadienne est issue d'un compromis implicite entre dirigeants anglophones et francophones. On est même disposé à reconnaître la part de l'élément français en général, mais dès qu'il s'agit d'accepter l'existence des deux groupes culturels distincts et égaux et surtout d'exprimer cette distinction dans les institutions et la vie politique canadienne (particulièrement dans la politique étrangère), une partie de l'opinion publique canadienne refuse catégoriquement de considérer cette « réalité évidente » comme un des premiers buts de la pratique internationale du Canada.

À l'autre extrême de l'éventail politique canadien, les partisans de l'indépendance politique du Québec soutiennent que les rapports fondamentaux entre les deux peuples fondateurs du Canada ne peuvent être paritaires et qu'en réalité, en politique extérieure comme en politique intérieure, la majorité anglophone imposera toujours ses vues à la minorité francophone.

Pour un troisième groupe enfin, la question ne se pose même pas. Un député fédéral disait encore récemment : « Je ne vois pas le problème : il n'y a presque pas de Canadiens français dans mon comté. Alors pourquoi imposer le biculturalisme partout au pays et même dans nos affaires extérieures ? »

Néanmoins, depuis plusieurs années, la gravité de la crise canadienne a obligé de nombreux hommes politiques à reconnaître que, pour durer et être fructueuse, l'association des deux peuples fondateurs du pays doit être fondée sur une égalité réelle entre Canadiens français et Canadiens anglais. On semble avoir compris que si le biculturalisme est appelé à devenir un objectif important de la politique étrangère, on doit commencer par le « vivre » intégralement au pays. C'est ce qu'affirmait l'ancien premier ministre du Québec, M. Jean Lesage :

Il fut peut-être un temps, où grâce à certaines concessions plus apparentes que réelles, il était possible de flatter la sentimentalité des Canadiens français et de lui faire oublier ses problèmes fondamentaux. Désormais les Canadiens français exigeront des signes tangibles de leur acceptation comme peuple — et seulement les signes tangibles. Il considérera avec scepticisme toutes les tentatives que l'on fera soit par bonne volonté, soit par diplomatie, de les tromper⁹.

Cependant, les propos de M. Noël Dorion prononcés à Sillery, en 1961, à l'intention de ses compatriotes canadiens-français, méritent d'être retenus. Affirmant que le Canada n'était à la remorque d'aucune autre puissance dans la poursuite de sa politique extérieure,

l'ancien secrétaire d'État déclarait :

De grâce, cessons de considérer Ottawa comme l'ennemi ou même l'étranger. Au moment où le Canada nous convie à jouer un rôle sur le plan international, au moment où de plus en plus s'affirme pour nous une politique de présence, est-ce bien le temps de parler de séparatisme, de semer le découragement chez nos frères des autres provinces, de tenir nos compatriotes de langue anglaise pour des ennemis, de vouloir saboter cette oeuvre faite de près de cent ans d'efforts, de travail persévérant, de constante loyauté que constitue la Confédération canadienne¹⁰ ?

En somme, à condition de connaître à la fois les limites et les avantages de la promotion du biculturalisme dans la conduite des affaires extérieures, cet idéal n'est certainement pas un objectif irréalisable.

Depuis quelques années, des directives ont été émises dans tous les grands secteurs de l'activité fédérale et particulièrement aux ministères du Commerce et des Affaires extérieures afin de projeter à l'étranger l'image d'un Canada biculturel. Aux Affaires extérieures, plus d'un haut fonctionnaire interrogé a déclaré qu'il n'est pas facile de répartir les voix françaises du ministère à travers les quelque 60 postes à l'étranger afin de rappeler partout la dualité culturelle canadienne.

Malgré tout, il faudra bientôt s'interroger sur le fait suivant : comment les Canadiens peuvent-ils constamment offrir leur médiation au Cachemire, en Indochine, dans la péninsule de Gaza, au Congo, à Chypre, en invoquant leur habileté à résoudre les conflits entre communautés linguistiques et culturelles, s'ils ne peuvent même pas, au sein de leur propre pays, mettre en oeuvre un ensemble de mesures reflétant leur adhésion à des solutions pluralistes et équitables aux problèmes de coopération interethnique?

En définitive, on peut supposer que le biculturalisme ne deviendra un objectif important de la politique étrangère canadienne que dans la mesure où il y aura une forte tendance à mieux harmoniser les relations ethniques à l'intérieur du pays.

C. Le biculturalisme n'a pas été une technique déterminante de la politique étrangère canadienne

On considère généralement que la portée et la valeur de la politique étrangère d'un État s'évaluent en fonction de sa puissance économique et militaire, de son infrastructure humaine, politique, culturelle, scientifique et sociale. Normalement, elle doit être conçue à partir des intérêts majeurs du pays et doit également répondre aux aspirations fondamentales de sa population. Dans le régime canadien, à la fois dualiste sur le plan culturel, et de type fédéral sur le plan institutionnel, il semble plausible de croire que la politique étrangère aurait dû être formulée à la suite d'une évaluation globale des principales attitudes, des aspirations majeures des deux peuples

reconnus dans l'histoire et le droit constitutionnel du Canada comme étant les principaux artisans de la réalité canadienne.

Mais, il faut le reconnaître, le biculturalisme a rarement été considéré comme un facteur déterminant dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique étrangère distincte, originale et indépendante pour le Canada. Cela ne va pas sans certaines difficultés, comme le soulignait récemment Gerald Clark :

Until now, the capsule definition of democracy has been « rule by the majority » as though this in itself automatically eliminates danger of abuse and protects the minority. But since more and more French Canadians think of *themselves* as a majority — at least within Quebec — the heart of the question is whether a democracy can be made up of two majorities. Many thoughtful French Canadians think it can — and must. This concept, of course, requires sophisticated rethinking on the part of English Canadians, for it runs into conflict with English Canada's fundamental ideas about federalism¹¹.

Il est vrai, comme le fait remarquer F. H. Soward, que pendant très longtemps les Canadiens français étaient isolationnistes :

The French Canadian [was] overwhelmingly isolationist in sentiment. Unmoved by any appeal of sentiment from either Britain or France, largely unaffected by the economic considerations that affect the English-speaking Canadian, uninterested in crusades for world order, the only external development which may deeply influence him is a threat to the position of his Church¹².

Toutefois, avoir fait la sourde oreille pendant si longtemps à certaines des aspirations internationales du Canada français — multiplication des liens avec l'Amérique latine, nomination d'un ambassadeur au Vatican, développement des relations avec la France et le monde francophone —, sous prétexte que la majorité anglophone du pays n'en voulait point, ou que ces mesures risquaient de diviser profondément l'opinion canadienne, constitue un excellent exemple de ce que plusieurs observateurs politiques canadiens ont appelé « la politique de l'autruche », comme l'a signalé James Eayrs : « None of these distinctively French Canadian responses was likely to divide public opinion seriously or to weaken Canada's ability to influence world affairs¹³. »

En d'autres termes, le problème pourrait se poser ainsi : un État doit-il toujours obtenir l'approbation de la majorité de ses citoyens avant d'entreprendre une activité internationale ? Il semble que non, car, à ce compte-là, bien peu de programmes internationaux d'importance majeure verraient le jour sur la scène internationale.

D'ailleurs, il faut détruire l'idée que les aspirations du Canadien français et du Canadien anglais sont nécessairement contradictoires à l'échelle internationale. Qui peut prétendre sérieusement que les mesures propres à répondre aux aspirations internationales du Canada français sont de nature à nuire aux intérêts primordiaux du Canada tout entier sur la scène internationale¹⁴ ?

La conclusion d'un accord-cadre entre la France et le Canada, le 17 novembre 1965, est un excellent exemple des avantages que peut procurer le biculturalisme comme technique déterminante de la politique étrangère canadienne. Il faudrait en réalité que les caractéristiques propres aux deux communautés ethniques du pays influencent l'évolution des relations extérieures du Canada.

D. Le biculturalisme n'a pas été un processus réel de la politique étrangère canadienne

Les normes idéales sont importantes certes, mais c'est dans la pratique que le problème du biculturalisme revêt une importance particulière. En fait, ce n'est qu'au cours des années 60 que l'on a songé à faire de profondes réformes destinées à rendre la politique internationale du Canada plus fidèle et plus conforme à la réalité biculturelle du pays. Deux exemples particulièrement éloquents viennent étayer cette affirmation. En 1961, une étude réalisée par un service de l'O. N. U. sur l'utilisation des langues à l'Assemblée générale, dans les grandes commissions et au sein d'innombrables services, révélait que le Canada était considéré par le Secrétaire général et par tous les services techniques de l'O. N. U. comme « un pays de langue anglaise utilisant épisodiquement la langue française¹⁵ ». C'est dire qu'en pratique, le Canada se classait parmi les 45 pays (sur 103 que comptait alors l'Organisation) qui utilisaient uniquement ou habituellement l'anglais dans leurs affaires courantes.

On devine tout de suite qu'une pratique internationale correspondant aux caractères essentiels de la population supposerait que les représentants et les diverses délégations du Canada recourent aussi bien au français qu'à l'anglais. Mais, jusqu'en 1965, il n'en fut rien. Les documents officiels, les rapports de toute sorte, les notes de travail, etc., étaient rédigés presque exclusivement en anglais. De plus, Ottawa communiquait et communique presque toujours en anglais avec les organisations internationales, même avec l'Union postale universelle, dont la seule langue officielle est le français. Mais pour peu qu'on s'arrête, on constate que les Canadiens d'expression anglaise ne sont pas les seuls responsables de cet état de chose. Trop de représentants canadiens-français à l'étranger s'exprimaient uniquement en anglais dans les réunions où les deux langues du pays sont pourtant officielles. Cela tient à ce que les discours importants sont toujours rédigés à Ottawa (en anglais seulement), et ne parviennent aux représentants diplomatiques canadiens qu'à la toute dernière minute. D'autre part, les représentants permanents du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (O. T. A. N.) s'expriment presque exclusivement en anglais dans les réunions hebdomadaires du Conseil bien que le français et l'anglais soient les langues officielles de cet organisme.

D'autre part, jusqu'en 1965, plus des deux tiers des agents du ministère des Affaires extérieures ne savaient pas le français, alors

que l'on exigeait des Canadiens français qu'ils soient bilingues; il est facile de comprendre pourquoi l'image biculturelle du Canada à l'étranger fut très souvent sacrifiée au nom de l'efficacité.

E. Le biculturalisme n'a pas été considéré comme une source d'avantages

Le journaliste français Claude Julien écrivait :

Un pays ne se définit pas uniquement par la physionomie qu'il se donne à l'intérieur de ses propres frontières. Aux yeux de l'étranger comme à ses propres yeux, il existe aussi par l'image qu'il donne de lui-même au monde extérieur, par sa manière d'affirmer sa personnalité sur la scène internationale¹⁶.

De ce point de vue, peut-on prétendre que le Canada s'est donné une personnalité internationale qui correspondait à sa véritable nature ? Si l'on admet que chacun des deux groupes majoritaires peut apporter une contribution distincte et positive en politique intérieure et en politique internationale, alors la mise en oeuvre du biculturalisme dans ce domaine devrait être considérée non pas comme une mesure qui freinerait l'activité internationale, mais au contraire comme un moyen propre à enrichir la pratique internationale canadienne.

On a dit souvent que le Canada était un « continuel emprunteur ». D'une part, ses institutions politiques lui viennent en grande partie de la Grande-Bretagne, d'autre part, son style de vie se rapproche beaucoup du modèle américain. Le biculturalisme n'offre-t-il pas précisément au Canada une chance unique d'acquérir une identité propre, un style original ? On peut même supposer qu'une telle pratique aiderait d'autres États fédéraux et multiethniques à mettre en oeuvre une politique étrangère à la fois efficace et respectueuse des aspirations des peuples qui les composent. D'ailleurs, le Canada en retirerait des avantages concrets. Comme le soulignait récemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures :

Il est à prévoir qu'une telle expansion contribuera à la longue à renforcer la position de notre pays dans le monde en ouvrant de nouvelles voies à notre influence et éventuellement à notre commerce¹⁷.

F. Conclusion

Trop souvent dans le passé on a prétendu que les aspirations internationales des Canadiens français étaient purement émotionnelles ou sentimentales alors que celles du Canada anglais reposaient sur des intérêts réels. Or c'est un fait que la « réalisation » de certains sentiments dépend en grande partie de la volonté des hommes. L'histoire du Canada démontre avec éloquence que les hommes qui ont dirigé sa destinée ont conçu sa politique internationale à partir des aspirations qui s'alliaient mieux aux sentiments de la population anglophone qu'à ceux de la population francophone du pays. Si à un moment

donné de l'histoire canadienne une telle attitude a pu être défendable — quoique plusieurs prétendent le contraire — il est évident qu'aujourd'hui, en raison de l'intérêt croissant des Canadiens français pour les affaires internationales, elle ne pourrait qu'engendrer des conséquences néfastes pour tout le pays. Désormais, la politique étrangère du Canada doit allier à la force créatrice et imaginative une volonté d'agir et de réaliser certains objectifs nationaux.

Ce n'est pas en répétant que le biculturalisme est une utopie qu'on créera une politique internationale vraiment représentative de l'ensemble de la population canadienne. Mais il faut que les responsables de cette politique soient convaincus de la nécessité du biculturalisme, car, ici comme ailleurs, on ne fait pas spontanément ce que l'on ne croit pas être nécessaire et profitable.

En dépit des innombrables discours et projets sur la dualité culturelle, il est juste d'affirmer que jusqu'à tout récemment on ne considérait pas cette dualité comme une composante majeure de la politique étrangère canadienne. Il faut recourir à l'histoire pour expliquer qu'un facteur aussi important de la vie et de la réalité politiques canadiennes ait été tant négligé dans la pratique internationale canadienne. Il est surtout important d'évoquer certains facteurs politiques, sociaux, culturels, religieux et économiques qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont influé sur les rapports interethniques au Canada et, par le fait même, les relations internationales du pays.

On verra comment certains événements ont amené Canadiens français et Canadiens anglais à définir leurs conceptions respectives du Canada et de ses responsabilités à l'échelle internationale. En fait, dans le passé il n'y eut jamais d'unité de vues à cet égard.

D'événements en événements, de périodes en périodes, on retrouve la continuité d'une conception française et d'une conception anglaise du Canada. Pour autant le gouvernement du pays n'a été possible que grâce à la recherche d'un compromis toujours insatisfaisant entre les deux¹⁸.

Envisagée sous l'angle de la dualité culturelle, l'évolution des relations internationales canadiennes peut être divisée en quatre grandes périodes : A. de 1900 à 1931; B. de 1931 à 1939; C. de 1939 à 1945; et D. de 1945 à 1965.

A. De 1900 à 1931 : une idée imprécise et incomprise

Comme la souveraineté internationale du Canada ne fut reconnue que par le Statut de Westminster, qui entérinait les recommandations du rapport Balfour de 1926, on peut dire que jusqu'en 1931 le Canada n'a pas eu de politique étrangère au sens véritable du terme¹⁹. En réalité, pendant les années qui ont précédé la première guerre mondiale, le Canada a peu participé à la vie diplomatique internationale.

Éloigné des pôles d'attraction de l'activité mondiale, il bénéficiait cependant du prestige de son association avec la Grande-Bretagne.

Le fait que le pays avait été dirigé à la fin du XIX^e siècle par un Canadien français, Sir Wilfrid Laurier, qui jouissait de la confiance et du respect général de tous les Canadiens, laissait augurer un consensus entre les deux peuples qui avaient jusque-là contribué à édifier le pays. Cependant, trois crises importantes : la guerre du Transvaal, le projet de construction d'une marine canadienne et la crise de la conscription à l'occasion de la première guerre mondiale, eurent des répercussions importantes dans ce qui n'était alors qu'un embryon de politique étrangère proprement canadienne. Loin de favoriser l'unité, l'entrée du Canada sur la scène internationale divisa et durcit profondément les attitudes et les comportements politiques des deux principaux groupes ethniques au Canada²⁰.

1. *La guerre du Transvaal (1899)*

L'attachement à la Grande-Bretagne d'une grande partie du peuple canadien se manifesta par la décision de Laurier d'envoyer un corps expéditionnaire de 6 000 hommes en Afrique du Sud pour combattre aux côtés des soldats de l'Empire Britannique contre les Boers. Les Canadiens français pour leur part ne voyaient pour le Canada aucune raison de participer à un conflit qui ne les concernait nullement. Henri Bourassa, en particulier, exposa les principes et les postulats d'une nécessaire autonomie du Canada dans sa vie nationale et internationale :

Il s'agit de savoir si le Canada est prêt à renoncer à ses prérogatives de colonie constitutionnelle et à sa liberté parlementaire, au pacte conclu avec la métropole après soixante-quinze ans de lutte — et à retourner à l'état primitif de colonie de la Couronne.

Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'Empire sans que les portes du cabinet et du parlement impériaux lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes²¹.

Une telle autonomie exigeait d'abord que le Canada relâchât les liens trop étroits qui le retenaient à la Grande-Bretagne. Ce fut là le principal message de Bourassa.

La décision du gouvernement canadien est à l'origine du sentiment anti-impérialiste chez les Canadiens français, sentiment qui trouverait à s'exprimer à plusieurs reprises au cours du demi-siècle.

Cette décision coagula une association d'idées, qui jamais plus ne pourrait être extirpée de la conscience canadienne-française, à savoir que lorsqu'on mobilise l'armée au Canada, c'est pour le service de l'Angleterre. Elle accrédita un axiome qui allait devenir la grande obsession politique des Canadiens français; lorsque l'Angleterre est en guerre, le Canada est automatiquement en guerre²².

2. *Le projet d'une marine canadienne (1910)*

On attribue en grande partie au sentiment résolument autonomiste « canadien » l'opposition de la majorité des Canadiens français en 1910 au projet de construction d'une marine de guerre destinée, en cas de conflit, à être mise à la disposition de l'Angleterre. À leurs yeux, une telle décision constituait un nouvel acte de vassalité à l'égard de l'Angleterre, et entraînerait automatiquement l'entrée en guerre du Canada dès que Londres se croirait en danger. Le renversement de ce projet par une majorité de sénateurs qui accordait une plus grande confiance à une marine britannique plutôt qu'à une marine typiquement canadienne ne contribua pas à favoriser un rapprochement entre Canadiens français et Canadiens anglais en matière de politique étrangère.

3. *La crise de la conscription (1917-1918)*

Mais la rupture la plus dramatique entre anglophones et francophones au cours des 30 premières années du siècle fut provoquée par les répercussions au Canada du premier conflit mondial. La crise éclata surtout en 1917 et 1918, lorsque le Canada eut à opter pour le recrutement volontaire ou obligatoire de ses citoyens dans l'armée du pays. Cet événement représente « la plus pénible étape de la croissance canadienne ».

Il n'est pas possible ici d'analyser tous les aspects de cette crise extrêmement importante dans l'histoire des relations inter-ethniques au Canada²³. La chronique de ces deux années est celle d'un crescendo de controverses, d'ambiguïtés et d'incompréhensions qui, finalement, éclatèrent en révoltes ouvertes au printemps de 1918. Une commentatrice canadienne-anglaise de la politique étrangère du Canada a pu dire de cette période :

The political estrangement of the races [...] grew so complete during the war that it was inconceivable to the English-speaking Canadians who monopolized the Government that French Canada might have any views on external policy worth heeding in the slightest degree. During World War I Canadian Government was not a process of compromise; it was an English-speaking Government with the French minority half driven, half hiding in political exile²⁴.

Alors que dans l'histoire de la plupart des États les conflits internationaux ont favorisé l'unité du pays, c'est le contraire qui s'est produit au Canada. Mais il serait juste de faire remarquer que le sol canadien n'a jamais été directement menacé, ni même attaqué. Ainsi,

la première fois que le Canada est amené à remplir un rôle international d'envergure, il apparaît aux Canadiens français moins un devoir de solidarité humaine au service de la paix que l'accomplissement d'une fatalité impériale [...] Cette crise de la conscription 1917 rendue plus grave par mille gaucheries d'un gouvernement spécialement maladroît²⁵ allait empêcher la jonction des deux nationalismes canadiens pendant encore une génération²⁶.

Au lendemain de la première guerre mondiale, à la suite de la signature des traités de paix et de l'entrée du Canada dans la Société des nations (1918), à la suite de la crise de Chanak (1921) et de la signature du traité du flétan (1923), le Canada commence à acquérir une personnalité propre sur la scène internationale et à évoluer vers le statut de nation autonome²⁷. Aux élections de 1925, Mackenzie King déclare : « Just as we have gained self-government in domestic affairs, so in foreign affairs [...] we contend that they should be managed by our own people²⁸ ».

On croirait entendre parler Bourassa. Bien que le droit de créer une mission canadienne ait été reconnu dès 1920, Vincent Massey ne présentait officiellement ses lettres de créance au président des États-Unis qu'en février 1927. La première légation du Canada en Europe était établie à Paris en 1928 et à la fin de cette décennie le Canada obtenait graduellement à l'étranger la reconnaissance internationale. Mais la plénitude internationale ne fut acquise officiellement que par la promulgation du statut de Westminster en 1931 qui fit du Canada un dominion. De la sorte, « les relations canado-impériales dans le cadre plus souple et plus pragmatique du Commonwealth allaient de moins en moins constituer un objet de dissension entre Canadiens des deux langues²⁹ ».

Bref, on peut conclure qu'à l'époque le biculturalisme ne pouvait pas être l'une des composantes majeures de la pratique internationale canadienne, et ceci pour trois raisons : la politique étrangère canadienne était formulée à Londres et non à Ottawa; nombre de Canadiens anglais se reconnaissaient l'obligation morale de soutenir la cause britannique avec plus de vigueur que les Anglais eux-mêmes; la majorité des Canadiens français réagissaient devant les événements internationaux à peu près de la même façon que les isolationnistes les plus fervents des États-Unis.

« Un *modus vivendi* sans cordialité », selon l'expression fort juste d'un observateur français avisé, André Siegfried, voilà en quels termes on peut résumer l'histoire des relations politiques entre les Canadiens anglais et les Canadiens français durant les 30 premières années du XX^e siècle.

B. De 1931 à 1939 : une cause d'hésitation et de repli

Au lendemain du statut de Westminster, le Canada entreprit peu d'initiatives internationales très importantes. Les questions politiques internes (renversement du régime libéral de Mackenzie King, venue au pouvoir du gouvernement conservateur de Bennett de 1930 à 1935) et les problèmes économiques engendrés par la crise de 1929 (dont les conséquences se firent sentir jusqu'en 1937) préoccupèrent d'abord les dirigeants canadiens. De plus, les hommes d'État et les diplomates semblaient déterminés à ce qu'aucune initiative canadienne sur le plan international ne vienne à nouveau mettre en danger l'unité du pays ou diviser encore les deux groupes ethniques³⁰.

Escott Reid résume ainsi les principaux objectifs de la politique étrangère canadienne au cours des années 30 :

1. Le principe directeur de la politique étrangère du Canada doit être le maintien du Canada comme nation;
2. La politique étrangère du Canada se ramène dans l'ensemble non pas aux relations du Canada avec la Société des nations, mais aux relations du Canada avec le Royaume-Uni et les États-Unis;
3. Le Canada doit en règle générale se mettre à l'écart, à Genève ou ailleurs, quand se discutent des problèmes européens ou asiatiques;
4. Le Canada n'est pas obligé de participer aux sanctions militaires de la S. D. N. ou à la défense d'une partie quelconque du Commonwealth;
5. Le Canada n'est pas obligé de participer aux sanctions économiques de la S. D. N.;
6. Avant de décider de participer aux sanctions militaires ou économiques ou à la guerre, le gouvernement devra obtenir l'assentiment du Parlement ou de la population du Canada;
7. Le Canada consent à concourir aux enquêtes internationales au sujet des griefs économiques internationaux³¹.

Néanmoins, au cours de l'entre-deux-guerres, en même temps qu'ils subissaient de plus en plus l'influence des États-Unis (incidences de la crise économique, extension de la doctrine Monroe au Canada³²), les Canadiens allaient être entraînés, souvent malgré eux, dans les crises qui furent à l'origine de la seconde guerre mondiale.

L'attitude de la plupart des Canadiens français à l'égard des affaires internationales reflétait leurs convictions religieuses et leur volonté de rester à l'écart des problèmes étrangers :

La raison essentielle de cette attitude, c'est qu'à l'encontre de l'Anglo-canadien qui a une mère-patrie en Europe, le Québécois, séparé de la France depuis un siècle et demi, est devenu un continental, un autochtone, comme l'Américain lui-même : rien ne l'intéresse nationalement en dehors de ses frontières. Enfin, autre attitude nord-américaine, il éprouve une certaine impatience devant ces nations d'Europe qui se ruinent en rivalité et en armements lorsque lui, sans forteresse et sans armée, a su garder une paix séculaire avec son voisin³³.

Contrairement à son compatriote anglophone, le Canadien français n'a jamais eu une très grande confiance en la Société des nations. En 1936, à l'époque de la guerre d'Éthiopie et des sanctions contre l'Italie, presque toute la presse canadienne-française s'opposa résolument à ce que le Canada appuyât ces mesures économiques. Un historien canadien décrit ainsi l'attitude de ses compatriotes :

Canada did of course vote for sanctions, but if the Province of Quebec had had to make the decision alone, she certainly would not have adopted the line of conduct which was actually followed. With practical unanimity our French-Canadian press refused to dissimulate sympathy with Italy by reason of sanctions³⁴.

Au cours de la guerre civile espagnole, les Canadiens français furent en général sympathiques aux armées du général Franco³⁵. Ainsi,

toute initiative du gouvernement canadien qui eût favorisé les républicains espagnols contre Franco ou qui eût semblé impliquer un rapprochement avec l'Union soviétique, aurait suscité une forte opposition au Canada français. Mais, d'un autre côté, tout désaccord manifeste avec l'Angleterre aurait soulevé une réprobation analogue au Canada anglais. Par conséquent, le gouvernement canadien, afin de ne pas mettre en cause le fragile équilibre de l'unité nationale, adopta une politique de spectateur devant les affaires européennes. « A purely European problem can best be settled by Europeans. If they cannot settle it, we cannot³⁶ », affirmait un député libéral.

Pour contrecarrer une certaine sympathie qu'éprouvait une partie de l'opinion canadienne envers le fascisme et le nazisme, on assista alors à des tentatives de rapprochement entre Canadiens anglais et Canadiens français³⁷. Bien plus, un désir d'indépendance accrue vis-à-vis de la Grande-Bretagne commençait déjà à se manifester chez les jeunes Canadiens des deux langues. Un jeune anglophone pouvait ainsi écrire dans l'*Action Nationale*, en 1938 :

Mes amis de l'Université de Montréal qui ont participé au récent congrès de Winnipeg — congrès national des étudiants canadiens — constatèrent avec étonnement que l'immense majorité des jeunes gens présents à cette réunion n'étaient pas plus impérialistes qu'eux. Un puissant désir d'unité et d'indépendance pour le Canada : voilà ce qui a paru particulièrement à l'occasion d'un débat sur la politique étrangère canadienne. Un journaliste de Winnipeg, M. MacKay, écrivit ce commentaire dans le *Toronto Saturday Night* : « Une attitude significative s'est cristallisée dans les vœux du congrès — le sentiment fortement nationaliste de toute l'assemblée, sans distinction de race, de croyance, de province, en fait de politique étrangère ».

Ce sentiment s'est exprimé avec vigueur et clarté dans les rapports des deux commissions de politique extérieure et dans la résolution suivante : « Le congrès se déclare favorable à une politique étrangère indépendante de la Grande-Bretagne », qui fut adoptée presque à l'unanimité (23 dissidences pour 300 délégués environ). Dans les rapports des comités, on pouvait lire des phrases comme celles-ci : « que le Canada s'assure de son autonomie complète, par un amendement constitutionnel s'il le faut... Absence totale d'une aide active à la politique impériale anglaise³⁸... »

Mais les tentatives de rapprochement entre des Canadiens de deux langues furent de courte durée. Ce phénomène n'a malheureusement pas encore été étudié en profondeur; peut-être y a-t-on mis fin parce qu'on croyait qu'elles avaient été sans conséquences immédiates. Toutefois l'influence du Dr Bethunes — qui sut grouper autour de lui des dizaines de Canadiens français et de Canadiens anglais pour lutter au Canada et à l'étranger contre l'idéologie fasciste — eut une portée considérable et en exerce encore une aujourd'hui, même au delà des frontières du pays.

Le dialogue engagé entre un petit groupe d'intellectuels anglophones et francophones au cours des années qui précédèrent le second conflit mondial n'apporta pas de résultats concrets. Il jeta cependant les fondements d'un rapprochement entre Canadiens anglais et Canadiens français que ces mêmes hommes (Laurendeau, Scott, Morrison et plusieurs autres) recherchaient encore 30 ans plus tard, mais à l'échelon de tout le pays cette fois.

L'évolution rapide de la situation politique en Europe, liée à la montée de l'Allemagne hitlérienne et à la faiblesse de la France et de la Grande-Bretagne, sema l'inquiétude au pays. Mackenzie King résuma l'opinion générale des Canadiens des deux langues lorsqu'il déclara au Parlement en mars 1939 :

Bien des gens tiennent pour un cauchemar et une pure folie l'idée que notre pays devrait, tous les vingt ans, automatiquement et tout naturellement, participer à une guerre outre-mer pour la défense de la démocratie ou pour assurer la souveraineté d'autres petites nations, ou qu'un pays dont toutes les énergies doivent être employées à sa propre administration devrait être tenu de sauver, à certaines époques fixes, un continent qui ne peut se tirer d'affaire lui-même et cela au prix de la vie de ses propres habitants, en s'exposant à la faillite et à la désunion politique³⁹.

Le premier ministre canadien savait qu'un conflit auquel participerait la Grande-Bretagne aurait des répercussions profondes au Canada et risquerait à nouveau de diviser les anglophones et les francophones.

Pas plus qu'en 1914, les Canadiens français ne semblaient alors intéressés à combattre dans un éventuel conflit européen. L'*Action catholique* du 2 septembre 1939 explique toutefois l'attitude générale des Canadiens français face à la situation internationale :

1. Avant tout, dans la mesure du possible, nous voulons encore le maintien de la paix, même au prix de grands sacrifices.

2. En principe, nous refusons d'admettre la doctrine voulant que le Canada soit en guerre du seul fait que l'Angleterre s'y trouve et, en pratique, nous nous opposons fortement à toute participation militaire résultant de ce seul fait.

3. Cependant, si une situation de faits extraordinaires tentait de s'établir dans le monde, qui mit réellement en péril l'un ou l'autre des grands intérêts de l'humanité, surtout les intérêts chrétiens, le peuple canadien déciderait alors s'il y a lieu de s'associer à d'autres nations pour conjurer efficacement ce grave péril.

4. Même en ce cas notre participation, en hommes, devrait rester volontaire et notre participation, en nature, ne devrait en aucune façon dépasser les limites rigoureusement fixées par nos ressources. Ces principes devraient convenir à tous les Canadiens de quelque origine qu'ils soient, parce qu'ils découlent du canadianisme le plus pur, tout en tenant compte de notre affection pour le peuple pacifique et de nos préoccupations de bien commun mondial⁴⁰.

Quelques jours plus tard, le Parlement votait l'entrée en guerre du Canada. De nouveau une crise internationale allait susciter une crise nationale au Canada.

C. De 1939 à 1945 : un obstacle et une cause de division

De nombreux historiens et commentateurs politiques ont étudié l'évolution des rapports interethniques au Canada au cours de la deuxième guerre mondiale, en particulier les crises de la conscription, en 1942 et en 1944⁴¹. Il suffit de rappeler que cette époque, tout comme celle de 1917 et 1918, représente l'un des moments de l'histoire canadienne où les divisions entre les groupes ethniques et linguistiques furent le plus accentuées. K. C. Wheare souligne⁴² que les difficultés du Canada, face au problème de la conscription, ne provenaient pas d'une quelconque incapacité juridique du gouvernement fédéral à appeler les citoyens sous les drapeaux mais d'une profonde division de l'opinion publique qui n'avait rien à voir avec la forme de gouvernement du pays. La Commission royale sur les relations fédérales-provinciales a fort bien expliqué dans son rapport les causes de cette division :

Les Canadiens de langue française étaient établis au pays depuis des siècles. Ils étaient les plus anciens Canadiens de souche européenne et, à ce titre, beaucoup plus fermement attachés à l'Amérique du Nord que leurs concitoyens de langue anglaise. Leurs liens politiques avec la France s'étaient rompus cent cinquante ans auparavant; ils n'avaient jamais ressenti beaucoup d'affection pour la France républicaine et ses tendances anticléricales. D'autre part, leur loyauté incontestée envers la Grande-Bretagne était moins instinctive que raisonnée. Il n'y entraient rien de cette force émotive, essentielle à l'acceptation de grands sacrifices en vue d'une guerre qui se déroulait dans la lointaine Europe. Tandis que le reste de la population demeurait profondément attaché à la Grande-Bretagne par des liens de parenté ou par le souvenir, de même que par la tradition loyaliste et impérialiste, l'expérience et les souvenirs des Canadiens de langue française se rattachaient uniquement à la terre d'Amérique. Par conséquent, il était à prévoir que l'attitude des Canadiens de langue française, à l'égard d'un conflit prolongé en Europe, différerait de celle qu'avait adoptée le reste du pays⁴².

Bien que le conflit européen ne menaçât pas le territoire canadien, le pays fut directement touché par les événements d'Europe. En effet, la grande majorité des Canadiens anglais qui étaient demeurés très attachés à la mère-patrie ne pouvaient se désintéresser du sort de l'Angleterre. Leur devoir les obligeait à appuyer la Grande-Bretagne. De leur côté, la plupart des Canadiens français s'opposaient à l'entrée du Canada dans une guerre européenne et ne voulaient pas sacrifier leur vie pour sauver l'honneur des étrangers. On n'oublie pas, bien sûr, le dilemme devant lequel étaient placés des gens comme

Godbout et Lapointe, qui furent péniblement déchirés entre la sympathie qu'ils éprouvaient à l'égard de leurs compatriotes qui n'acceptaient pas l'idée de la conscription et la crainte que le Québec s'isole du reste du Canada, s'il adoptait une attitude trop radicale⁴³.

Les Canadiens français ne pouvaient oublier « l'affront » de 1917. Par contre, le gouvernement central ne pouvait pas non plus ignorer les pressions des Canadiens anglais qui croyaient défendre leur propre patrie en défendant l'Angleterre. Les positions se durcirent. Mais comme l'a fait remarquer M. Frank Scott, ce fut le sentiment impérialiste qui l'emporta :

La force de l'attitude impérialiste ne réside pas dans des apparences superficielles, mais dans son mécanisme sous-jacent. Son pouvoir réel se fonde en partie sur son appel instinctif à la loyauté immémoriale du groupe anglais du Canada, en partie sur le fait que cet impérialisme domine presque tous les postes du gouvernement, dans l'industrie, la finance, l'armée, l'Église et la presse, qui lui permettent d'obtenir la cristallisation de l'opinion et de formuler la politique à suivre, lorsqu'une décision s'impose; pour une part aussi sur cet ensemble complexe de relations — liens constitutionnels, incertitude touchant le droit de neutralité, coopération due à des accords défensifs, adaptation de l'industrie canadienne aux exigences des armements anglais, appât de profits immédiats et considérables si le Canada accorde un appui chaleureux, en cas de guerre, à l'Angleterre et devient l'arsenal de l'Empire — ensemble qui comporte implicitement la politique impérialiste tout entière, et auquel le Canada peut difficilement échapper au moment d'une crise⁴⁴.

Contrairement à ce que crurent bon nombre de Canadiens anglais, la question des relations du Canada avec le régime de Vichy laissa la grande partie de la population canadienne-française passablement indifférente, sauf les journaux et « l'élite » qui s'y intéressèrent vivement. Les journaux appuyèrent d'abord le régime du maréchal Pétain. Mais à mesure que Vichy passait sous l'emprise nazie et que l'Angleterre se rétablissait lentement du désastre de Dieppe, la presse canadienne-française reconnut que le statut de la France reposait sur le mouvement gaulliste.

Mackenzie King favorisa cette évolution des sympathies canadiennes-françaises à l'égard de Pétain en refusant de rompre les relations diplomatiques avec Vichy, malgré les fortes pressions exercées par les milieux canadiens-anglais. Le message de félicitations que Pétain envoya aux armées allemandes pour avoir résisté aux assauts des Alliés et pour avoir infligé de lourdes pertes aux armées canadiennes exerça une influence certaine sur l'opinion; « Nothing could have been more popular than severance and it was only because Mr. Churchill insisted on the value of Mr. Dupuy's contacts that diplomatic relations were preserved until November 1942⁴⁵ ». Mais, selon l'*Action catholique* du 7 octobre 1941, une rupture prématurée aurait pu compromettre sérieusement l'unité nationale.

En réalité, comme en font foi les réactions diverses de la presse canadienne-française à la nouvelle du procès et de la condamnation à mort du maréchal Pétain, cette question de politique étrangère divisa la population du pays.

Le biculturalisme (conçu comme le besoin de mettre au point certaines formules de coopération interethnique dans la politique étrangère) apparut au cours du second conflit mondial comme un véritable défi, sinon comme un obstacle réel à la mise en oeuvre d'une pratique internationale qui aurait pu concilier les aspirations et les intérêts des deux groupes ethniques au pays. À la suite du déclenchement des hostilités, l'unité canadienne fut fortement compromise. John Brebner put affirmer :

... it involved the difficult task of persuading the English-speaking majority to exercise their imagination and their tolerance instead of their prejudices in thought, word and action where French Canada was concerned. No one on either side expected miracles, but the thoughtful knew that every minute gain in conscious collaboration was worth far more than years of lip service toward making Canada more of a nation⁴⁶.

Il est certain que lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes que la guerre et la paix, une démocratie peut difficilement procéder autrement que par la majorité simple. Il n'y a à peu près aucun moyen pratique d'accorder à une minorité ethnique un droit de veto, c'est-à-dire le droit d'agir contrairement à la décision majoritaire. En même temps, il est très difficile moralement et pratiquement d'obliger une minorité à consentir à un sacrifice quand elle n'est pas convaincue de sa nécessité.

La seconde guerre mondiale divisa donc profondément les Canadiens des deux langues. Lors du « plébiscite sur la conscription », les Canadiens français votèrent en bloc contre le recrutement obligatoire alors que les anglophones acceptèrent de laisser au gouvernement la possibilité de l'établir s'il le jugeait nécessaire. Le gouvernement de Mackenzie King manifesta beaucoup plus de tact dans ses relations avec les francophones que ne l'avait fait Borden au cours du premier conflit mondial. Il réussit même à se ménager de nombreux alliés politiques prestigieux, notamment Lapointe et St-Laurent, et même des chefs religieux comme le cardinal Villeneuve. D'ailleurs, des milliers de Canadiens français acceptèrent de servir volontairement sur le front européen.

Mais si les rapports interethniques au Canada ne furent pas aussi tendus durant la seconde guerre que pendant la première, il n'en reste pas moins que la cause de l'unité canadienne subit un sérieux recul. Aucun analyste sérieux n'oserait prétendre, même aujourd'hui, que les deux peuples fondateurs ont passé l'éponge une fois pour toutes sur l'attitude de l'autre groupe à cette époque.

Mais une conjoncture internationale différente allait au lendemain de la guerre réduire les traditionnelles sources de friction entre Canadiens français et Canadiens anglais dans le domaine des relations extérieures.

D. De 1945 à 1965 : une prise de conscience et un défi

L'accroissement considérable des échanges internationaux depuis 1945 et le peu d'études consacrées à l'analyse des comportements politiques et sociologiques en tant que fondement de la politique étrangère canadienne permettent tout au plus de tenter une évaluation d'ensemble de la place et du rôle de la dualité culturelle dans les relations extérieures du Canada⁴⁷.

On constate d'abord que cette étape de l'histoire des relations extérieures canadiennes marque le passage d'une période de tension et de crise dans les rapports interethniques au pays, à une autre qui fait place à plus de compréhension dans la discussion des questions internationales et dans la recherche d'une présence plus grande du Canada sur la scène mondiale. Le Canada n'a pas connu la guerre sur son territoire : il en sort non pas affaibli, mais, au contraire, mieux équipé et plus désireux de jouer un rôle important au service de la paix internationale.

The steady and insistent demands of war had given a tremendous stimulus to the expansion of the Canadian economy and this continued after the war. Between 1941 and 1962, Canada's population increased from 11 500 000 to 18 500 000 [...] The nation's productive capacity increased with its population. Between 1939 and 1962, the Gross National Product leaped from five billion, seven hundred million dollars to over thirty-six billion dollars [...] By 1962 almost sixty per cent of the population of Canada lived in cities, thus marking the final and unmistakable transformation of Canada from an agricultural to an urban and industrial nation⁴⁸.

Sur le plan interne, un effort considérable fut entrepris en vue de créer un nouveau sentiment d'unité nationale et pour donner au peuple canadien un véritable sens patriotique. Dans les années d'après-guerre, les gouvernements de Mackenzie King et, à compter de 1948, de Louis St-Laurent firent tout en leur pouvoir pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique. Ils abolirent les appels au Conseil privé, nommèrent un Canadien au poste de gouverneur général du pays, créèrent une citoyenneté authentiquement canadienne et poursuivirent leurs efforts en vue de « rapatrier » la constitution canadienne. Fait plus significatif encore, la commission Massey-Lévesque reconnut en 1951 que le concept de la dualité culturelle constituait la pierre angulaire de l'unité canadienne.

D'autre part, malgré l'attitude souvent négative de Maurice Duplessis à l'égard des questions internationales (en particulier son refus ou son indifférence à encourager les Québécois à s'ouvrir à la culture française internationale et ses déclarations malheureuses contre l'aide du Canada aux pays en voie de développement), la majorité des Canadiens français appuyèrent résolument, comme les anglophones du pays, les grandes options internationales du Canada dans le cadre de l'O. N. U. et de l'O. T. A. N. Ils acceptèrent aussi, peut-être avec moins d'enthousiasme, mais sans opposition manifeste, la politique canadienne à l'égard du Commonwealth, de N. O. R. A. D.

et du Plan de Colombo. La carrière diplomatique attira de 1945 à 1960 plusieurs jeunes Canadiens français très compétents. De plus, « lorsqu'il s'est agi de fournir des soldats canadiens aux forces internationales, lors des conflits de Corée et de Suez, le réflexe instinctif de l'anti-militarisme de naguère n'a pas joué⁴⁹ ».

Depuis 1945, les crises internationales n'ont pas divisé profondément les Canadiens français et les Canadiens anglais. D'abord, des événements comme la crise de Berlin, le coup de Prague, la main-mise de Moscou sur l'Europe de l'Est, la guerre de Corée, eurent comme principal effet de substituer le communisme au fascisme comme l'une des sources des conflits internationaux; le Canadien français réagit devant ces crises à peu près de la même façon que son compatriote anglophone. Nul doute, aussi, que la présence d'un Canadien français, M. Louis St-Laurent, à la tête du ministère des Affaires extérieures puis de tout le pays, favorisa un nouveau consensus en matière de politique étrangère. Il ne faut pas oublier qu'un bon nombre de Canadiens anglais considéraient toujours leurs compatriotes francophones comme de mauvais partenaires dans ce domaine à la suite de leur opposition à la conscription durant les deux guerres mondiales. La collaboration étroite entre MM. St-Laurent et Pearson (alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures) et la conjoncture économique particulièrement favorable permirent au Canada de jouer un rôle considérable dans la mise sur pied des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; elles consolidèrent ainsi la position du Canada en tant que puissance importante sur la scène internationale⁵⁰.

Sur le plan de la représentation à l'étranger, le service diplomatique canadien a connu une expansion extraordinaire entre 1940 et 1965. En 1940, le Service diplomatique ne comptait que 44 agents et un personnel de 328 personnes à Ottawa et dans les sept missions à l'étranger. En 1965 il comptait 497 agents, un personnel de 1 100 membres répartis dans 85 missions (voir l'appendice IX).

Le Canada est membre de plus de 50 organismes et programmes internationaux (voir les appendices XIII et XIV). Cette participation, dont l'ampleur et l'importance passent trop souvent inaperçues, a néanmoins contribué largement à rehausser la position du Canada dans le monde et à modifier sous certains rapports l'orientation de sa politique étrangère. On peut même affirmer que c'est à travers les organismes mondiaux que le Canada a réussi le plus souvent à faire valoir son statut de puissance moyenne et à exercer, dans bien des cas, une influence supérieure à celle qui lui serait normalement dévolue. Enfin, pour faciliter le commerce extérieur, le Canada maintenait, en 1965, dans 47 pays (voir l'appendice X), 65 bureaux, dont 47 font partie des missions diplomatiques à l'étranger; les 18 autres étaient des postes commerciaux distincts⁵¹. Enfin, le nombre des pays qui reçoivent l'aide du Canada est passé de 43 à 65, par suite de la naissance de nouveaux États indépendants, particulièrement en Afrique francophone.

Le relâchement graduel des liens sentimentaux d'une grande partie de l'opinion canadienne-anglaise avec l'Empire, une prise de conscience de l'importance et de l'influence économique et culturelle des États-Unis, ainsi que les efforts du gouvernement fédéral en vue d'un plus grand respect du fait français, créèrent un nouveau climat qui favorisa une plus grande reconnaissance du principe de la dualité culturelle dans la pratique internationale du Canada.

One traditional source of cultural tension had been removed as power and responsibility in Commonwealth affairs, no longer monopolized by Downing Street, became diffused among the far flung capitals of a multi-racial grouping of independent nations⁵².

Durant la guerre de Corée, par exemple, des 10 587 hommes enrôlés dans la force volontaire spéciale, 3 134 étaient originaires du Québec; c'était là une proportion sensiblement plus élevée que pour le reste du pays⁵³. Cependant, un observateur notait, à juste titre : As the war dragged on and the casualties mounted, as the fighting was carried to the Yalu and the Chinese came in, misgivings about American command burst from Quebec nationalists and Toronto Tories. French Canada had been lukewarm about Canada's participation, as it is about any way, but tolerated it because it was against Communists and because the men who went were, after all, going by their own choice. Now its newspaper grew violent against the Government. Voices from the West added to the clamor. By 1953 Pearson was firmly stating in the House of Commons and later in the General Assembly of the UN that Canada « would oppose any attempt to interpret United Nations objectives as including the unification of Korea by force⁵⁴ ».

D'autres crises internationales comme la guerre d'Indochine, le conflit de Suez, la révolution de Hongrie, la guerre d'Algérie⁵⁵, la dislocation des empires coloniaux, la crise de Cuba, la montée de la Chine, mais plus encore, la participation canadienne aux opérations du maintien de la paix et aux missions d'observation et de contrôle de l'O. N. U. au Congo et à Chypre, ne provoquèrent aucune division entre l'opinion canadienne-française et l'opinion canadienne-anglaise. Dans la plupart des cas, les réactions furent à peu près identiques.

Enfin, les aspirations traditionnelles du Canada français sur la scène internationale, comme l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains, la nomination d'un représentant au Vatican et l'opposition à l'entrée de la Chine rouge à l'O. N. U., ont perdu graduellement de leur importance et de leur « actualité » face aux revendications nouvelles du Québec sur la scène internationale. En effet, un des phénomènes les plus décisifs des années 60 demeure le désir du Québec de faire accéder la communauté canadienne de langue française à une vie mondiale, à un internationalisme authentique, *sans passer nécessairement par Ottawa.*

En réalité, le débat constitutionnel de l'été 1965 entre le ministre de l'Éducation du Québec, M. Gérin-Lajoie, et le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, débordait le strict

cadre juridique où plusieurs semblaient vouloir le confiner. Frustré d'avoir eu à attendre si longtemps avant que le gouvernement central ne consente à donner une plus grande voix au dualisme canadien à l'échelle internationale, méfiant à l'égard des méthodes de travail du ministère des Affaires extérieures et des nouveaux programmes de coopération internationale, le gouvernement du Québec manifesta par des gestes concrets son intention d'établir des programmes et de mettre sur pied un certain nombre d'organismes susceptibles de canaliser l'intérêt croissant des Canadiens français pour les affaires internationales. La création, au ministère des Affaires culturelles, d'une direction des programmes internationaux est significative à cet égard. Ottawa répliqua en établissant, en décembre 1965, une direction culturelle au ministère des Affaires étrangères. Les principales tâches de cette direction étaient de veiller au développement des échanges culturels avec les pays francophones.

Un politologue se demandait un jour si les Canadiens français n'étaient pas en train de passer « du provincialisme à l'internationalisme sans la médiation logique du canadianisme⁵⁶ ». Les événements des dernières années ont montré l'exactitude et la perspicacité de ce jugement. Par conséquent, il semble que dans ce domaine deux questions essentielles devront être étudiées sérieusement au cours des prochaines années :

Le gouvernement fédéral peut-il représenter adéquatement les intérêts des Canadiens de langue française sur la scène internationale ?

Le gouvernement du Québec peut-il exiger des prérogatives spéciales pour faire entendre la voix du Canada français à l'extérieur du pays ?

Ottawa et Québec donneront probablement des réponses différentes à ces questions. En fait, on peut prévoir que ni l'un ni l'autre ne cédera officiellement. La province de Québec tentera sûrement de développer les liens existants avec la France et avec les autres pays francophones. Ceci se fera surtout dans le domaine culturel. De son côté, Ottawa s'efforcera sûrement de faire pénétrer partout au Canada l'influence de la culture française.

Mais c'est dans le domaine des relations politiques et économiques que se poseront des problèmes très complexes liés à la place de la dualité culturelle dans les relations extérieures du Canada.

C'est aussi au chapitre de l'aide à l'étranger que le Canada devra davantage tenir compte des réclamations des Canadiens français. Il faut absolument — c'est là une question d'une importance primordiale — que l'on passe des réformes importantes au Bureau de l'aide extérieure (maintenant l'Agence canadienne de développement international). Il faudrait surtout établir une direction autonome des programmes d'aide aux pays francophones à l'intérieur du Bureau. Ceci implique non seulement le contrôle des politiques d'ensemble mais du budget et de l'exécution des programmes. Cette section devrait être dirigée par un francophone qui aurait des adjoints qui peuvent tra-

vailer en français. Il faut créer un climat propice à encourager les Canadiens français à venir travailler enfin dans une section très importante où l'on parle français, où l'on prépare les rapports en français, et où les réunions se déroulent en français. Le refus de créer une telle direction aura sûrement des conséquences fâcheuses. Il faut que le gouvernement central comprenne que la question de l'aide aux pays francophones est devenue une des demandes les plus importantes des Canadiens français dans le domaine des relations extérieures. Il serait malheureux que le gouvernement ne prenne pas les décisions qui s'imposent. Il ne suffit plus de déclarer que l'on augmentera les sommes à l'intention des pays francophones. Il faut que l'organisme qui distribue cette aide respecte le fait français dans la gestion des programmes.

Les phénomènes psychologiques ou culturels n'expliquent pas tous les aspects de la politique étrangère; mais si l'on n'en tient pas compte, on risque parfois de ne pas comprendre nombre de problèmes politiques épineux. Les divisions qui se sont manifestées entre l'opinion canadienne-anglaise et l'opinion canadienne-française sur des questions politiques ont souvent pour cause des « mentalités différentes » au sujet des intérêts vitaux du pays.

A. *L'opinion canadienne-française et les affaires internationales*

La prise de conscience, relativement tardive chez les Canadiens français, de l'importance des affaires internationales dans la vie d'une société, la faiblesse des relations canadiennes avec le monde francophone⁵⁷, ainsi qu'une attitude traditionnelle de méfiance face à la politique internationale de la France, sont en grande partie responsables du fait que, pendant trop longtemps, l'opinion canadienne-française soit restée fidèle à sa tradition d'isolement et de repliement sur elle-même. On peut dire que jusqu'à tout récemment, ce jugement d'un commentateur politique canadien, formulé en 1938, reflétait la réalité :

Si l'on excepte le Commonwealth, les États-Unis et la Société des Nations, les relations internationales du Canada sont en grande partie commerciales. On pourrait croire que ses rapports avec la France devraient être particulièrement intimes, étant donné que tant de Canadiens sont d'origine française. Les Canadiens français, cependant, n'ont conservé que peu d'attaches avec leur mère-patrie, à cause de l'absence pendant cent soixante-quinze ans de relations politiques avec la France, mais surtout parce que celle-ci a versé dans l'anticléricalisme, alors que le Canadien français est demeuré fermement croyant et ultramontain. Ce n'est que dans une mesure très restreinte, et parmi un petit groupe d'intellectuels, que la pensée ou la politique française contemporaine agit sur l'opinion des Canadiens français

ou retient leur attention. Une certaine forme d'intérêt subsiste néanmoins : le dominion nomme un commissaire en France et, en certaines occasions de caractère historique, des délégués français viennent visiter Québec et prononcer des discours de circonstance⁵⁸. Ainsi, les Canadiens français se sont privés de l'apport de la vie française internationale et n'ont pas su édifier une société préparée à résister à l'américanisation sous toutes ses formes.

Depuis quelques années cependant, cette méfiance, fondée principalement sur l'ignorance généralisée, et les préjugés des Canadiens français face à la chose publique internationale et à la réalité du monde francophone en particulier, sont en voie de régression⁵⁹. Si les Canadiens français s'ouvrent peu à peu aux réalités internationales, il faut les mettre en garde cependant contre un trop grand optimisme dans ce domaine. Compte tenu de leur situation sur le continent nord-américain, et surtout de leurs liens avec les États-Unis, les échanges entre le Québec et la France sont encore minimes. D'autre part, si la préoccupation des Canadiens français pour les questions de politique internationale augmente d'année en année, il est un autre danger sur lequel le professeur Gérard Bergeron a attiré l'attention et dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'une politique étrangère pour l'ensemble du pays :

De même que les nécessités de l'internationalisme d'aujourd'hui ont fait éclater l'esprit colonial de naguère de beaucoup d'Anglo-canadiens, ces mêmes nécessités sont en train d'élargir et, éventuellement, de féconder en internationalisme le provincialisme du Canada français. Notre hypothèse ne nous permet que de saisir que les Canadiens français sont au début d'un processus ambivalent où l'attraction de l'internationalisme les solliciterait davantage et à un rythme plus rapide que celui du canadiennisme⁶⁰. Selon ce même auteur, les Canadiens français, en particulier ceux du Québec, seraient en train de passer du provincialisme à l'internationalisme sans passer par le « canadiennisme » :

Dans l'ensemble des complexes (Canada-États-Unis, Communauté Atlantique, Commonwealth, O. N. U.) où se déroulent les plus importantes des relations internationales du Canada, le Canada français ne se sent pas menacé, n'étant même pas identifié. Il y a là une condition négative utile à un sain internationalisme, à une ouverture sur le monde⁶¹.

L'un des facteurs psychologiques de résistance semble sur le point de disparaître, mais plusieurs indices portent à croire que si des changements institutionnels ne sont pas réalisés d'ici quelques années, si une mentalité nouvelle de collaboration dans la mise en oeuvre de la politique étrangère ne vient pas contrecarrer cette dangereuse attitude, il est fort probable que l'on verra apparaître graduellement un obstacle psychologique encore plus grand à l'avènement du biculturalisme dans l'élaboration et la gestion de la politique étrangère canadienne : celui de la perte de l'intérêt ou de l'indifférence croissante d'une grande partie des Canadiens français vis-à-vis de la politique étrangère telle que la conçoit et la pratique le gouvernement d'Ottawa.

B. L'opinion canadienne-anglaise et les affaires internationales

Il serait faux de croire que les forces de résistance psychologiques à l'avènement du biculturalisme ont joué seulement du côté canadien-français. Il suffit de relire attentivement les déclarations politiques importantes pour voir que la plupart des Canadiens anglais ont adopté une attitude « majoritaire » dans la discussion de ces problèmes. En effet, soit qu'on ignorait que les francophones puissent avoir de telles aspirations sur le plan international, soit qu'on envisageait ce nouvel intérêt des Canadiens français pour des réalités internationales simplement comme la manifestation périodique d'une autre vague de mécontentement ou de sentimentalisme de la part de la « minorité française » au Canada ; on était bien prêt à lui reconnaître certains droits et privilèges traditionnels, mais pas plus.

Fort heureusement, de telles attitudes s'estompent, de telles barrières psychologiques s'abaissent graduellement dans les milieux influents du Canada anglais. Du moins, parmi les dirigeants de la politique étrangère canadienne. L'opinion canadienne-anglaise s'intéresse davantage au biculturalisme. On devient de plus en plus conscient de la nécessité de le mettre en oeuvre dans toutes les sphères de la vie publique fédérale, y inclus, bien entendu, celle de la politique étrangère.

Le point suivant mérite cependant d'être soulevé : trop de Canadiens anglais s'imaginent que les Canadiens français ne veulent pas d'une politique étrangère canadienne, mais d'une politique étrangère canadienne-française. Ils fondent leur raisonnement sur les demandes traditionnelles des francophones dans ce domaine et sur les récentes activités internationales de la province de Québec, mais ils oublient que pendant que les aspirations traditionnelles des francophones étaient négligées, Ottawa établissait un réseau de relations extérieures répondant mieux aux aspirations des anglophones.

Ils oublient aussi qu'au cours des dernières années de nombreux Canadiens français se sont élevés contre l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains qu'ils considéraient encore trop dominée par les États-Unis. De plus, les députés canadiens-français qui prennent part aux débats sur la politique étrangère n'insistent plus sur la nomination d'un ambassadeur au Vatican. Enfin, les Canadiens français semblent beaucoup plus disposés que les Canadiens d'expression anglaise à reconnaître la nécessité d'établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste.

Les anglophones devraient reconnaître qu'il existe des affinités de pensée entre les Canadiens français et le monde francophone, la France en particulier. Il est malheureux que trop d'entre eux trouvent normal ou nécessaire que le Canada établisse automatiquement des relations avec les territoires du Commonwealth, au nom « d'affinités culturelles », mais suggèrent en même temps que le Canada ne peut « se payer le luxe » de rapports plus étroits avec la communauté

francophone. Il faut favoriser au Canada un climat qui amènera les anglophones à admettre que leurs compatriotes francophones peuvent avoir des aspirations internationales différentes des leurs, qui correspondent mieux à leurs affinités culturelles.

A. La gestion des affaires étrangères

D'autres éléments, de caractère institutionnel pourrait-on dire, gèrent le développement de la coopération biethnique dans le domaine de la politique étrangère. En premier lieu — et c'est là une critique qui a été souvent reprise au Canada français — trop d'administrateurs fédéraux n'auraient jamais considéré le bilinguisme nécessaire pour le Canada⁶². Jusqu'à tout récemment certains milieux influents de la capitale fédérale tenaient l'accroissement du français comme langue de travail pour une mesure inopportune et inefficace. La citation qui suit illustre bien la pensée de plusieurs hauts fonctionnaires : « Vous pouvez parler le français autant que vous le voulez à Ottawa, mais dès qu'il s'agit de concevoir des politiques d'ensemble et de rédiger des rapports importants, c'est à l'anglais que vous devez avoir obligatoirement recours. »

Il faut reconnaître, en effet, qu'au cours des 30 dernières années le bilinguisme a fait peu de progrès dans les milieux canadiens-anglais de la fonction publique : peu d'anglophones peuvent vraiment utiliser le français; par contre, la grande majorité des fonctionnaires canadiens-français sont constamment obligés de travailler en anglais. Presque toutes les réunions (notamment aux Affaires extérieures) se déroulent en anglais exclusivement. Ainsi, plusieurs Canadiens français — bien qu'ils possèdent assez bien l'anglais —, ne parviennent pas toujours à exprimer toutes les nuances de leurs pensées. Cette concession unilatérale, courante dans tous les ministères fédéraux, contribue à entretenir une attitude méfiante de la part de la minorité francophone envers le gouvernement d'Ottawa. Ce sentiment existe autant chez les intellectuels que dans la population en général.

Il ne s'agit pas ici de minimiser les efforts entrepris depuis un certain nombre d'années pour améliorer cette situation, surtout au ministère des Affaires extérieures. Comme le déclarait en mars 1964 M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

plus il y aura de Canadiens français aux Affaires extérieures du Canada, plus notre politique étrangère aura un visage français. Le ministère des Affaires extérieures a besoin de candidats bilingues et nous faisons présentement des efforts pour améliorer le bilinguisme de nos agents et répandre l'usage du français dans le travail⁶³.

Mais dans plusieurs ministères qui s'occupent directement ou indirectement d'affaires extérieures (Défense, Commerce, Agriculture, et Finances en particulier), la langue française a été considérée, à toutes fins pratiques, comme une langue étrangère⁶⁴. Dès lors, on peut se demander s'il est possible de transformer rapidement des habitudes enracinées afin d'élaborer une politique étrangère qui représenterait les intérêts et les aspirations véritables des deux peuples fondateurs.

B. Les politiques traditionnelles du Canada dans le monde

Outre l'examen des différences d'attitudes entre les deux groupes ethniques, l'analyse de deux autres données fondamentales de la conjoncture politique canadienne permet de déterminer si le biculturalisme peut devenir un outil indispensable à la mise en oeuvre de la politique étrangère canadienne.

Nul n'ignore en effet que la politique étrangère canadienne a longtemps été conçue d'après deux postulats fondamentaux : d'abord, le Canada est membre de la grande famille « anglo-saxonne » (du Commonwealth); ensuite, le Canada est le meilleur allié, en même temps que le plus proche voisin, des États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui encore, la diplomatie, le système de défense, le commerce extérieur et les activités dans le domaine de la coopération internationale du Canada en subissent l'influence.

Si l'on examine attentivement l'étendue ainsi que la nature des programmes d'aide à l'étranger et l'optique générale de la politique étrangère canadienne entre 1945 et 1965, il est parfois difficile de déceler les signes permettant de percevoir le Canada comme un État biculturel.

Vu les forces politiques qui ont empêché l'acceptation et la réalisation du principe de la dualité culturelle dans la politique étrangère canadienne, il semble pertinent d'examiner les questions suivantes :

1. Est-il possible pour le Canada, compte tenu de sa situation géographique et des réalités politiques et économiques présentes, de modifier sa politique étrangère de sorte qu'elle représente mieux les intérêts des deux groupes ethniques du pays ?

2. Le Canada est-il libre d'envisager un réaménagement en profondeur, voire même une réévaluation poussée de ses règles et pratiques traditionnelles dans ce domaine sans que l'organisation efficace de son commerce extérieur, de ses échanges et de son système de communications internationales en soit compromise ?

3. La création et la mise en oeuvre de nouvelles politiques d'ensemble, de nouvelles méthodes de travail entraîneront-elles une longue suite de problèmes plus complexes encore ?

4. Ces nouvelles méthodes provoqueront-elles le désordre dans les rouages bien articulés de l'appareil diplomatique canadien ?

5. Est-il utopique de souhaiter et de proposer de tels changements ?

6. Peut-on prévoir, par exemple, la mise sur pied d'un ministère des Affaires étrangères dont les préoccupations seraient orientées vers la représentation et la promotion des intérêts canadiens-français aussi bien que de ceux des Canadiens anglais ?

7. En ce qui a trait aux échanges commerciaux, les pays francophones pourraient-ils jouir des mêmes tarifs préférentiels que les pays du Commonwealth ?

8. Enfin, peut-on espérer que, dans la gestion des affaires étrangères, la langue de travail et de communication soit aussi bien le français que l'anglais ?

Il ne s'agit pas ici de proposer une politique étrangère dualiste. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'affirmait récemment : Nous ne serons jamais tous d'accord sur la ligne de conduite à suivre à l'égard de quelque grand problème international que ce soit. Je voudrais cependant que nous nous entendions sur certains principes essentiels à l'intérêt national. D'abord, une fois les décisions prises, il ne peut y avoir plus d'un porte-parole officiel du Canada sur la politique étrangère dans les affaires d'intérêt national⁶⁵.

Seulement, il importait de mettre en lumière un certain nombre d'obstacles qui, dans le domaine des Affaires extérieures, rendront difficile la réalisation d'un programme aussi audacieux. Les Canadiens qui veulent améliorer la coopération interethnique à tous les niveaux de la vie politique canadienne doivent être convaincus que le biculturalisme n'est pas simplement un concept théorique qu'il faut imposer de façon arbitraire à la population du pays, mais un programme réaliste dont profitera toute la société canadienne.

C. Coopération internationale

Eu égard aux communications et aux échanges internationaux, il est évident que le Canada n'a pas suffisamment développé ses contacts avec les pays de la communauté française. En 1966, il n'y avait qu'une seule ambassade canadienne (au Cameroun) dans les 17 pays qui formaient auparavant la Communauté française; notre pays avait aussi un représentant au Congo-Léopoldville. Le gouvernement central devrait mettre sur pied un vaste réseau de relations avec les pays de langue française (voir l'appendice XVII). S'il veut éviter l'instauration d'une politique étrangère dualiste, le gouvernement fédéral se doit de prendre l'initiative en ce domaine. Nul doute qu'il renforcerait ainsi son autorité en canalisant l'intérêt maintenant plus vif

des Canadiens français pour les affaires mondiales. Ces derniers se plaisent à répéter qu'ils forment la communauté française la plus nombreuse en dehors de la France. Numériquement, c'est vrai. Mais il est clair que la présence française est infiniment plus grande, proportionnellement, dans l'administration centrale en Belgique, en Suisse et dans certains pays francophones d'Afrique qu'elle ne l'est à Ottawa.

Dans un autre ordre d'idées, M. Paul Tremblay, alors ambassadeur du Canada aux Nations Unies, invitait en 1966 le Canada français à utiliser les ressources des organisations internationales pour favoriser la réalisation de ses objectifs nationaux; il soulignait que cet aspect de la coopération internationale n'avait reçu jusqu'ici que peu d'attention. Ainsi dans le domaine scientifique notamment, il est légitime pour le Canada français de rechercher l'aide des organismes internationaux afin d'atteindre ses objectifs. Cela est d'autant plus impérieux que le Canada français manque d'hommes de science. La part des Canadiens français dans les professions scientifiques, soulignait M. Tremblay, est d'à peu près 10 % pour l'ensemble du pays. Dans la recherche, leur rôle est encore plus limité. Il ajoutait enfin : « Il faut envisager la coopération internationale comme une volonté de s'ouvrir aux influences et aux bénéfices que la communauté internationale est susceptible de nous apporter⁶⁶ ».

Sa résistance peut aussi venir de l'étranger. En Afrique francophone notamment, certains Belges et certains Français ont eu tendance à voir d'un mauvais oeil la venue de ressortissants canadiens dans des territoires qu'ils considèrent à tort ou à raison comme leur chasse gardée. La politique de coopération de leur pays, mise en oeuvre il y a plusieurs années déjà, a été à maints égards couronnée de succès. Aussi peut-on comprendre que nombre de Français et de Belges aient été portés à déprécier les efforts du Canada en Afrique francophone, soulignant, non sans exagération, la pauvreté de la langue parlée au Canada français.

Depuis la deuxième guerre mondiale, les programmes d'aide extérieure comptent parmi les principaux éléments de la coopération internationale. Dans *Canada's External Aid Program*, une étude publiée par la Private Planning Association of Canada, M. Peter C. Bryant signalait que la contribution du Canada (toutes formes d'assistances bilatérales et multilatérales) a été d'environ \$ 50 à \$ 100 millions par année entre 1950 et 1963. Quant à l'aide aux pays en voie de développement, entre le début de 1950 et le 1^{er} mars 1964, le Canada y a consacré \$ 709 millions, dont \$ 465 millions au plan de Colombo. Pour leur part, l'Afrique francophone et l'Indochine française avaient reçu \$ 500 000 et près de \$ 1 000 000 respectivement⁶⁷. Nous sommes bien en deçà des recommandations de l'O. C. D. E., suggérant aux nations de consacrer 1 % de leur produit national brut à l'aide aux nations moins favorisées. Dans ce cas l'apport du Canada se chiffrerait à \$ 450 millions par année.

Devant l'insistance du Canada français, le gouvernement fédéral a finalement consenti à accroître la part du monde francophone (voir les appendices XVIII et XIX). L'aide du Canada à l'Afrique francophone a plus que décuplé en trois ans. De \$ 300 000 en 1963-1964, le budget est passé à quatre millions de dollars en 1964-1965. Cependant, pour des raisons administratives et à cause du peu d'intérêt des responsables de l'aide extérieure, moins du tiers de cette somme a été utilisée⁶⁸. En septembre 1965, le ministre des Affaires extérieures annonçait que \$ 7 500 000 seraient consacrés à l'Afrique francophone pour l'exercice 1965-1966. La plus grande part de ce budget va à l'éducation : envoi de professeurs, bourses à des étudiants africains désireux de poursuivre des études spécialisées dans une université francophone du Canada⁶⁹, fourniture de manuels scolaires, de matériel audio-visuel, etc. Au 31 mars 1965, un total de 40 enseignants et professeurs d'école normale et 27 professeurs d'université travaillaient en Afrique, notamment au Cameroun, au Congo (Brazzaville), en Côte d'Ivoire, au Dahomey, en Guinée, au Mali, au Rwanda, au Tchad, au Togo, en Afrique du Nord et au Niger. Certains diront que cela représente peu de choses si l'on songe aux sommes qui sont consenties aux pays du Commonwealth dans le cadre du plan de Colombo et aux bourses dont bénéficient les pays du Commonwealth (80 % du budget de l'aide extérieure du Canada). Le progrès cependant est énorme puisque l'aide du Canada aux pays francophones était nulle il y a 5 ans. Il y a espoir que la coopération biethnique au pays en matière de politique étrangère s'améliorera à mesure que se développeront les rapports du Canada avec l'Afrique francophone.

D. Les problèmes constitutionnels et la politique étrangère⁷⁰

De nombreuses difficultés résultent de l'ambiguïté de la pratique et des textes constitutionnels canadiens⁷¹. D'une part, il est certain que l'article 132 de l'A. A. N. B., relatif aux accords internationaux de l'Empire britannique, est devenu désuet depuis le Statut de Westminster. D'autre part, l'arrêt de 1937 du comité judiciaire du Conseil privé⁷² sur les conventions internationales de travail, qui reconnaît au gouvernement fédéral le droit de conclure tous accords internationaux, limite son action à ceux qui relèvent de sa juridiction exclusive.

À l'ère des grandes conventions multilatérales touchant à des questions qui sont exclusivement ou partiellement de compétence provinciale (droits de l'homme, sécurité sociale, culture, santé), il est inévitable que ces problèmes constitutionnels engendrent des difficultés sérieuses et créent diverses ambiguïtés⁷³. Ainsi, dans les sphères réservées aux provinces (souvent liées au concept de biculturalisme), le Canada peut en principe conclure des accords internationaux. Il ne peut pas les mettre en oeuvre par la suite. Également, les provinces ne peuvent agir pleinement dans les domaines qui leur sont réservés, n'ayant aucune compétence internationale.

Sur le plan théorique, la thèse de la double personnalité internationale du Canada, prônée par le Québec, ne crée pas un véritable précédent. Des fédérations comme l'Allemagne de l'Ouest, la Suisse, et dans une certaine mesure l'U. R. S. S. et les U. S. A., autorisent les États-membres, dans certaines conditions, à conclure des traités dans des domaines qui relèvent de leur compétence constitutionnelle. Il existe de nombreux cas où des *landers* allemands (v.g. traité entre le *land* Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg, au sujet de la construction d'un barrage sur l'Our, 1958) et des cantons suisses (cantons de Lurgau et de Saint-Gall avec l'Autriche et deux *landers* allemands, Bavière et Bade Wurtemberg, concernant la conservation des eaux du lac de Constance, 1960) ont participé à la négociation et à la signature d'accords internationaux, mais toujours avec l'assentiment préalable ou postérieur de Bonn d'une part, et de Berne, de l'autre⁷⁴. Des provinces canadiennes ont déjà conclu des accords internationaux : l'Ontario avec le Minnesota, pour la construction du pont international sur la rivière Pigeon; le Manitoba avec le Minnesota, pour la construction d'une route internationale.

Les précédents juridiques à cet égard sont donc nombreux. Il est faux de prétendre comme l'ont fait certains juristes canadiens que cette question relève strictement du droit international. Le problème est avant tout d'ordre constitutionnel et ne sera pas résolu tant et aussi longtemps qu'on s'en remettra à des réformes dites « coutumières », sans délimiter de façon réaliste les champs d'activités respectifs du fédéral et des provinces. En somme, comme le reconnaissait le premier ministre Pearson, « il s'agit là d'un problème inhérent à notre système ». Les divergences de vues entre Québec et Ottawa à ce sujet ajoutent à la difficulté.

Ottawa ne veut pas créer une situation qui consacrerait officiellement et de façon permanente un statut particulier pour le Québec dans ce domaine. À la limite, il s'accommodera peut-être d'une situation de fait dans des domaines n'intéressant que le Québec. De son côté, le gouvernement du Québec, engagé dans un processus de transformation et de revalorisation à tous les niveaux, est conscient de sa situation particulière comme point d'appui de la société canadienne-française au sein de la fédération canadienne. Malgré qu'il ne possède pas de souveraineté externe, le Québec considère qu'il a suffisamment d'attributions pour se désigner comme un « État⁷⁵ ». De plus, le gouvernement de Québec entend utiliser tous les moyens dont il dispose pour assurer son épanouissement au pays comme sur la scène internationale.

Pour contrer les efforts du Québec tendant à faire reconnaître la thèse de la double personnalité internationale, Ottawa possédait des atouts majeurs, et, pour des raisons évidentes, ne pouvait aisément céder dans un domaine aussi important que celui de l'exercice de la souveraineté externe⁷⁶. Ottawa n'était pas réfractaire, à prime abord, à l'extension concrète des compétences provinciales à l'échelle internationale ni à l'acquisition par le Québec des avantages pratiques qui en découleraient. La question de l'exercice

partiel de la souveraineté extérieure en matière d'immigration franco-phonique sera très probablement soulevée un jour, comme l'a été celle des relations culturelles avec les pays d'expression française. En soi rien ne s'y oppose. Ce qui effraie le gouvernement fédéral, c'est que Québec a fait du problème de sa personnalité internationale une question de principe et refuse à Ottawa le droit d'exiger une coordination, et plus encore un droit de regard, dans les domaines de compétence provinciale.

Il faudra sûrement plusieurs années avant que des normes puissent être établies qui satisfieraient les exigences minimales du Québec tout en restant compatibles avec les responsabilités du pouvoir central. Ou bien l'idée des « lois-cadres » telles que définies le 7 novembre 1965 paraîtra acceptable aux deux parties, ou bien, par la répétition de précédents, le Québec en viendra à créer peu à peu une nouvelle situation de droit qui confirmera d'une autre manière son statut particulier. Les subtilités juridiques n'ont guère d'emprise quand on croit, à tort ou à raison, défendre des intérêts vitaux. Comme le soulignait M. Gérard Pelletier,

Si le gouvernement fédéral s'était éveillé plus tôt à la nécessité d'une politique plus conforme à la réalité biculturelle du Canada, sans doute la querelle de l'hiver dernier sur le droit des provinces à conclure des ententes avec l'étranger n'aurait-elle même pas été soulevée⁷⁷.

La reconnaissance par Ottawa, au moins dans les faits, d'un statut particulier pour le Québec dans ce domaine est certes une voie difficile, mais elle peut conduire à un arrangement politique acceptable. Ainsi, les intéressés éviteraient de perdre la face tout en apportant à un difficile problème une solution qui semble préférable à l'option séparatiste. Au reste, le premier ministre Pearson le disait lui-même, en janvier 1964 : « We must recognize that Quebec in some vital respects is not a province like the others but the « homeland » of a people⁷⁸ ».

Ce qu'il faudrait, en somme, c'est la création d'un mécanisme de coopération entre Québec et Ottawa qui permettrait de répondre aux aspirations internationales du Québec, sans pour autant bouleverser complètement les assises de la fédération canadienne. La question dépasse le cadre d'un débat académique ou d'un conflit juridique. Le problème, malgré ses fortes incidences constitutionnelles, est avant tout d'ordre politique. Il est illusoire de penser qu'il peut être résolu rapidement. L'intransigeance et le peu de compréhension du Canada anglais, qui se refuse à reconnaître que le Québec n'est pas une province comme les autres, s'ajoutant à l'impatience et la sensibilité excessive de certains Canadiens français, qui en matière de politique étrangère prennent leurs désirs pour des réalités, ne contribuent guère à une évolution favorable du débat.

C'est sans aucun doute dans la disproportion énorme entre l'importance des rapports économiques et commerciaux du Canada avec les U. S. A. et le Royaume-Uni et ceux comparativement peu développés avec les pays de la communauté française mondiale, qu'il faut voir l'un des freins les plus puissants à la mise en vigueur du biculturalisme dans les relations étrangères canadiennes (voir l'appendice XX).

Il n'est pas question ici de contester la nécessité et le bien-fondé de ces liens avec les deux principaux alliés du Canada. Il s'agit simplement d'affirmer qu'étant donné le caractère biculturel du pays, il est de l'intérêt même du Canada d'augmenter le volume de ses échanges commerciaux avec la France et le monde francophone en général, afin de réduire sa dépendance économique vis-à-vis des U. S. A. et d'établir un meilleur équilibre dans la répartition de ses échanges internationaux.

A. Le commerce international

L'énorme influence qu'exercent les U. S. A. dans l'économie canadienne empêche dans une large mesure la formulation d'une politique étrangère canadienne totalement indépendante. Ces éléments nuisent aussi au développement de la coopération entre les deux peuples fondateurs qui contribuèrent l'un et l'autre à enrichir un commun patrimoine national.

En 1965, le Canada acheminait 55 % de ses exportations vers les États-Unis, alors que 64 % de ses importations provenaient de son voisin du sud; il dirigeait 20 % de ses exportations vers la Grande-Bretagne, et lui achetait en retour des produits comptant pour 10 % de ses importations. En 1963, le Canada a exporté aux États-Unis pour \$ 3,8 milliards mais il a importé de ce même pays pour \$ 4,4 milliards, créant ainsi un déficit commercial de \$ 678 millions. Cependant, dans ses échanges avec la Grande-Bretagne, le Canada a réa-lisé en 1963 un surplus de \$ 479 millions qui compense en partie le déficit découlant de ses rapports commerciaux avec les États-Unis.

En comparaison, le volume des échanges franco-canadiens semble dérisoire. Ainsi, pour 1964, les exportations du Canada vers la France s'élevaient à \$ 79,4 millions (25 % de plus qu'en 1963) alors que les importations du Canada en provenance de la France totalisaient pour la même année \$ 62,8 millions, soit 8 % de plus qu'en 1963. Du reste, la balance commerciale a toujours été favorable au Canada (v.g. \$ 16,6 millions en 1964), sauf en 1959 (\$ 13,3 millions en faveur de la France). La France se situe au dixième rang des pays qui achètent du Canada et au cinquième rang de ses fournisseurs. Cela représente 14 % des ventes et 17 % des achats canadiens avec les pays de la Communauté économique européenne, mais moins de 1 % du total des exportations et des importations canadiennes⁷⁹.

Si l'on complète le tableau en mentionnant le fameux système des « préférences impériales » qui régissent les échanges entre membres du Commonwealth, on voit tout de suite que la France est nettement désavantagée. D'autant plus que la nature même des exportations canadiennes « colle » on ne peut mieux à la demande britannique⁸⁰.

L'accroissement des échanges commerciaux avec les pays francophones ne serait certes pas une panacée. Mais, en cessant de répéter que les économies canadienne et française ne sont pas complémentaires, que le faible rythme des échanges commerciaux du Canada avec la France est inéluctable et, surtout, en posant plus de gestes concrets en vue de remédier à cette fâcheuse situation, il se pourrait qu'il en résulte deux effets favorables pour le Canada : premièrement, l'accroissement des échanges avec la France permettrait de desserrer quelque peu l'étreinte économique des États-Unis; deuxièmement, la méfiance traditionnelle de nombreux Canadiens français envers Ottawa diminuerait sans doute, et ils accepteraient plus facilement de confier au gouvernement central la défense et la promotion des intérêts économiques du Québec à l'échelle internationale (voir l'appendice XXI).

Peut-on penser, avec le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, qu'en plus de la participation du Canada aux organismes mondiaux et régionaux, de son adhésion au Commonwealth et de son bon voisinage avec les États-Unis,

un quatrième pilier de la politique étrangère canadienne soit en voie de construction : celui de la collaboration intime et efficace avec la France, collaboration bien naturelle, puisqu'elle jaillit des ressemblances culturelles et politiques et des intérêts économiques les plus concrets de nos deux pays⁸¹.

L'évolution récente des relations franco-canadiennes et franco-québécoises permet de le croire. Premièrement,

les échanges culturels offrent des possibilités quasi illimitées; plusieurs barrières commerciales pourraient être abaissées en y mettant beaucoup de persévérance et de bonne volonté; les investissements, bons en soi, peuvent aussi conduire à l'augmentation de l'activité commerciale; le Québec peut être, doit être même, l'intermédiaire de cet accroissement des communications culturelles et économiques entre nos deux pays. Il y a de part et d'autre des

réticences et parfois des exclusivismes à combattre, mais, au meilleur de ma connaissance, les plus beaux espoirs sont justifiés⁸².

En deuxième lieu, la rencontre de Gaulle-Pearson en janvier 1964 a certainement ouvert une ère nouvelle dans les relations du Canada avec la France. L'échange de nombreuses missions commerciales depuis janvier 1964, la création de liens permanents entre parlementaires français et parlementaires canadiens représentent des gestes positifs et profitables à l'ensemble du pays. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures confirmait cette nouvelle orientation de la politique étrangère canadienne en déclarant récemment à Montréal :

Nous avons pris l'habitude de faire grand cas des relations étroites qui nous lient à la Grande-Bretagne, au Commonwealth et aux États-Unis, du fait qu'elles touchent plusieurs domaines et sont très profitables à l'ensemble du Canada. Je conçois nos relations avec la France de la même façon. La position de la France en Europe, en Afrique et dans plusieurs autres parties du monde, dans les domaines de la culture, de la technologie et du commerce, compte tenu de nos propres raisons exigeant le maintien de relations étroites avec l'un de nos pays d'origine, nous incite à accorder une attention spéciale à nos relations avec cette nation.

En élargissant cette nouvelle dimension de notre politique, je crois que nous aidons à renforcer l'unité nationale dans notre pays. Nous développons par là notre volonté d'agir en tant que nation et nous ouvrons de nouvelles voies à notre diplomatie dans le monde⁸³.

B. Les investissements étrangers

L'économie canadienne s'est développée rapidement depuis la fin de la guerre et il n'y a aucun doute que les investissements américains sont largement responsables de cet essor prodigieux. Des statistiques récentes indiquent que les Américains contrôlent 90 % de l'industrie de l'automobile et des pièces de rechange, 80 % de l'industrie du caoutchouc, 64 % des manufactures d'appareils électriques, 50 % de l'industrie chimique, 43 % des moulins de pulpe et de papier, 70 % de l'industrie du pétrole et du gaz naturel et 52 % de l'industrie minière et de la transformation du minerai⁸⁴. Un commentateur politique canadien-anglais a pu dire à ce propos :

Such a concentration of foreign investment has never been equalled in any other country except where there was a colonial relationship or some dependency status. In our case, it was not, of course, caused by colonialism, but by the fact that the emergence of the United States as an exporter of capital coincided with a surge of economic development in Canada. But it is not surprising that some Canadians began to *feel* like « colonials » and to believe that something should be done to resist the friendly pressure from the United States that seems likely to engulf us⁸⁵.

Personne n'osera prétendre que le Canada n'a pas besoin des capitaux étrangers. Seulement, il semble qu'en n'imposant aucune limite,

aucune entrave, et pas de réglementation législative, les Canadiens n'ont pas semblé comprendre que de vastes secteurs de leur économie allaient ainsi leur échapper. Comme le rappelait l'ancien ministre de la Santé du Québec, M. Eric Kierans, le Canada est souvent à la merci des décisions prises à l'étranger : les compagnies américaines traitent leurs succursales canadiennes comme des parties intégrantes de leur complexe économique. On admettra volontiers qu'une telle emprise sur l'économie canadienne risque de compromettre gravement les chances de survie du Canada face au géant américain.

Il y a toujours eu une forte réaction au Canada contre cette domination étrangère. Déjà, le 15 novembre 1960, M. Walter L. Gordon déclarait :

Faute de compréhension et de concessions, le Canada se verra contraint de recourir à des solutions unilatérales... Nous sommes une nation trop fière et trop réaliste pour accepter que les États-Unis dominent l'économie canadienne d'une façon aussi marquée qu'ils l'ont fait depuis dix ans⁸⁶.

On connaît d'autre part les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques au Canada :

1. obliger les sociétés américaines au Canada à vendre de 20 à 25 pour cent de leur capital-actions à des Canadiens, afin qu'une certaine influence locale s'y fasse sentir;
2. exiger l'admission de Canadiens dans le bureau de direction;
3. exiger la publication d'un rapport financier sur les activités au Canada;
4. s'assurer (cela s'adresse aussi aux gouvernements provinciaux) de la participation canadienne avant de céder les droits d'exploitation des ressources naturelles⁸⁷.

Les Canadiens ont d'autres objections à formuler à l'encontre d'une trop grande influence économique américaine au pays :

We say, for example, that American subsidiaries do not employ enough Canadians, especially in senior management positions. That they do not have independent Canadian directors. That they tend to buy their components and services from the United States rather than from available Canadian sources. That they do not allow Canadians to buy shares in companies that exploit Canadian resources and markets. That they do little research in Canada and do not contribute generously to Canadian charities. And that they are restricted by their parent companies from making vigorous efforts to increase Canadian exports⁸⁸.

Bien entendu, une législation canadienne sur les investissements étrangers ne réglera pas tous les problèmes. D'ailleurs, le Canada aurait-il une politique étrangère plus indépendante si son économie dépendait moins des États-Unis ? Probablement, mais, posée en ces termes, cette question fait davantage appel à des schèmes de la première moitié du XX^e siècle qu'à ceux de l'époque contemporaine. Même si le Canada réduisait considérablement l'emprise économique des États-Unis, cela ne réduirait pas nécessairement l'impact de l'*améri-*

can way of life sur la vie canadienne.

La question fondamentale est la suivante : « Est-il plus important de donner la priorité à l'amélioration constante de notre niveau de vie plutôt qu'au respect et à la promotion de notre genre de vie ? » Si le genre de vie est étroitement lié à la mentalité propre d'une société, le niveau de vie est un besoin universel qui tient peu compte des traits particuliers. Le Canada n'a pas nécessairement à choisir entre ces deux phénomènes, mais bien à leur reconnaître une place également importante dans sa pratique internationale.

En sauvegardant les valeurs qui lui sont propres, qui lui confèrent une identité particulière sur la scène internationale, le Canada assurera le développement de la notion de la dualité culturelle dans sa politique étrangère. Il est donc important pour lui de s'associer de diverses manières avec des pays qui peuvent lui donner un appui ferme dans sa recherche d'un meilleur niveau de vie comme dans ses efforts pour sauvegarder et améliorer son genre de vie.

Il est urgent que le Canada encourage la venue au pays de capitaux, de techniciens, qui peuvent contribuer avantageusement à sa vie économique et culturelle.

Dans cette deuxième partie, nous tenterons d'expliquer les raisons qui, sur le plan interne comme sur le plan international, ont encouragé le Canada à rendre sa politique étrangère plus représentative de la dimension biculturelle du pays. Pourquoi, par exemple, les leaders canadiens ont-ils porté une plus grande attention aux aspirations internationales des Canadiens de langue française ? Pourquoi Ottawa a-t-il finalement consenti à modifier sensiblement sa politique étrangère de façon à mieux refléter les aspirations des deux majorités du pays ? L'approche fonctionnaliste, que le gouvernement canadien semble avoir choisie dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa politique internationale, sera-t-elle favorable à une extension du biculturalisme dans ses affaires extérieures ?

Nous n'entendons pas décrire dans le détail les réalisations récentes de la politique internationale canadienne. Nous examinerons plutôt les facteurs favorables à l'affirmation, dans sa pratique internationale, du caractère biculturel du Canada. Ils sont pour la plupart reliés à l'action du Québec, à la réaction du gouvernement d'Ottawa, et à certaines pressions internationales.

A. Volonté du Québec d'agir sur la scène internationale

1. Les motifs et les gestes

Plusieurs se sont interrogés sur les motifs qui ont favorisé l'écllosion d'une « action internationale québécoise⁸⁹ ». En bref, ce sont les suivants : d'une part, depuis quelques années le Québec a le sentiment de représenter et de défendre les intérêts de la nation canadienne-française, et cela à tous les niveaux; d'autre part, la conjoncture internationale (montée de la France, poussée de la communauté francophone dans le monde) a favorisé le rapprochement des pays d'expression française. Ainsi, le Québec a été amené à sortir de son isolement traditionnel. Pour être valable cette explication ne constitue pas une réponse complète.

Si le rôle du Québec sur la scène mondiale a toujours été fort restreint, il lui permet cependant de justifier, dans une certaine mesure, sa prétention à la compétence internationale dans les domaines que lui reconnaît la constitution.

Plusieurs raisons expliquent le peu d'empressement du Québec au cours des générations précédentes. Autrefois, les relations internationales étaient confinées à des secteurs très limités (sécurité, défense, commerce, accords politiques). Aujourd'hui, les échanges internationaux embrassent à peu près toutes les réalités sociales, économiques et culturelles, si bien qu'à peu près toutes les politiques internes ont, de nos jours, des incidences internationales (v.g. signalisation routière, heures d'emplois, etc.). Il est donc naturel qu'on réfléchisse davantage aux répercussions interétatiques de ces politiques. De plus, longtemps replié sur lui-même, le Québec s'est peu intéressé aux questions internationales. Il est vrai cependant qu'il devait, face à la poussée centralisatrice d'après-guerre, consacrer ses efforts à la défense de sa compétence interne. Ainsi, il n'a su ni pu songer plus tôt à exercer plus activement sa souveraineté extérieure. Mais à l'heure de la « décentralisation », le Québec a davantage la possibilité d'envisager une action interna-

tionale. Finalement, des raisons d'ordre historique ont fait que les Québécois n'aient pas pris plus tôt conscience de la chose internationale — qui osera affirmer par exemple que Maurice Duplessis ait été fortement intéressé à voir le Québec jouer un rôle international important ? Mais depuis quelques années, en raison de la conjoncture aux niveaux provincial, fédéral et international, la population canadienne-française manifeste son intention d'affirmer sa présence à l'étranger.

On sait par ailleurs que, dès le XIX^e siècle, le Québec avait établi, comme les autres provinces, des agences à l'étranger. Il semble que les régimes provinciaux voulaient assurer eux-mêmes la promotion de leurs intérêts à l'étranger dans des domaines comme l'immigration, l'agriculture et le commerce. Le Québec a établi son premier poste à Londres, en 1868; il devait être fermé quelques années plus tard. Celui de Paris fonctionna de 1882 à 1911, et y agissait comme représentant officiel du gouvernement fédéral et de celui du Québec. La promulgation de la loi de 1911 permit au gouvernement du Québec de nommer un agent général en Grande-Bretagne et un autre en Belgique. Les représentants du Québec relevaient alors du premier ministre. Aujourd'hui, selon la loi de 1961, les délégués et agents généraux du Québec à l'étranger relèvent du ministère de l'Industrie et du commerce.

Comme toutes les autres provinces, le Québec a pratiqué une politique favorisant son rayonnement à l'étranger; ainsi, son agence à New York a contribué à faire connaître ses ressources naturelles et son originalité culturelle en Amérique du Nord. Rien, dans la constitution, n'empêchait le Québec d'ouvrir des agences de commerce et de tourisme à l'étranger, mais elles n'avaient, sauf dans le cas de Londres, aucun caractère officiel.

Le problème s'est posé lorsque le Québec a voulu obtenir pour sa délégation générale à Paris un statut comparable à celui de son agence de Londres. Aucun problème sérieux n'aurait vraisemblablement surgi si le Québec n'avait voulu pour son représentant à Paris le statut privilégié accordé à son agent à Londres. Le développement de la délégation générale à Paris exigeait, il faut bien le reconnaître, que certains privilèges et immunités, normalement dévolus aux agents consulaires, soient accordés aux agents du Québec, notamment l'exemption de certains droits de douane pour les fournitures nécessaires à la bonne marche de la délégation. Ce sont donc, entre autres, des raisons économiques qui auraient incité le Québec à formuler cette demande⁹⁰.

Par la Maison du Québec à Paris, le Québec et la France ont établi entre eux des liens de plus en plus étroits. Cette relation prendrait un caractère officiel par la signature, le 27 février 1965, d'une « entente ». MM. Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation, et Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, représentaient l'État du Québec, et MM. Basdevant, directeur général des Affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères, et

Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, représentaient la France. Cet accord prévoyait la création d'une commission mixte franco-québécoise. Réunie à Québec les 26 et 27 mai 1965, elle a défini clairement l'étendue et les modalités de la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche scientifique. Cette commission représente une des premières institutions permanentes qui verront à harmoniser et à développer les rapports (culturels, scientifiques et techniques) entre Québec et Paris. Une deuxième séance a eu lieu à Paris en novembre 1965. Cette fois, les accords portaient sur le cinéma, la télévision, la linguistique, l'échange d'artistes et les expositions d'oeuvres d'art. De son côté, Ottawa signait, le 17 novembre, un accord-cadre avec Paris prévoyant la création d'une commission mixte franco-canadienne chargée de veiller à l'exécution des ententes autorisant des programmes d'échanges et de coopération d'ordre culturel, scientifique et technique, entre Paris et n'importe laquelle des provinces canadiennes qui en ferait la demande. Ainsi, Ottawa s'assurait d'un certain droit de surveillance sur les relations entre Québec et Paris. D'autres gestes, comme l'ouverture d'une délégation économique à Milan, d'un bureau du tourisme à New York, la création d'une commission interministérielle des relations extérieures du Québec et l'établissement d'une direction des programmes internationaux du ministère des Affaires culturelles, viendront graduellement affirmer la présence du Québec sur la scène internationale.

Ces données politiques et psychologiques forment, sur le plan stratégique, la base réelle des aspirations du Québec en matière de politique étrangère. Le Québec s'est transformé radicalement au cours des dernières années. À la recherche de son identité, le Québec a compris la nécessité et l'importance d'utiliser pleinement tous les moyens mis à sa disposition pour consolider, développer et faire valoir sa personnalité. Or, comme à peu près tous les secteurs de la vie économique et sociale ont maintenant des répercussions internationales, le gouvernement du Québec a senti le besoin d'une politique et d'une action qui assureraient au Québec une certaine personnalité internationale. Cela était à prévoir à la suite des changements radicaux survenus dans la vie politique québécoise. En effet, les Canadiens français ont de plus en plus éprouvé la nécessité d'entrer en contact avec la communauté francophone mondiale laquelle s'est élargie et s'est affirmée rapidement au cours de la dernière décennie. Cette montée rapide de plusieurs pays francophones a constitué un autre stimulant à l'action du Québec sur le plan international.

D'une part, il était illusoire de croire qu'une pratique constitutionnelle confuse pourrait contenir longtemps encore les aspirations du Québec. On se retrouve devant le paradoxe suivant : ceux-là même qui autrefois se plaisaient à reprocher au Québec son repliement et à réclamer la fin de son isolement sont les mêmes qui, aujourd'hui, se méfient des efforts du Québec en vue d'acquérir, sans passer par Ottawa, une certaine compétence internationale. D'autre part, pour certains Québécois, l'exercice partiel de la compétence interna-

tionale apparaît à certains égards, non pas comme une fin en soi, mais comme un simple moyen d'affirmer la souveraineté du Québec face à Ottawa. Devant des attitudes aussi tranchées, qui simplifient d'ailleurs dangereusement les données d'un problème fort complexe, on imagine mal que le dialogue puisse être fructueux.

Et ce n'est pas tout. Le Québécois considère que ses intérêts à l'étranger ont été desservis jusqu'à récemment par Ottawa. Il a fallu attendre 1960 pour voir le ministère des Affaires extérieures adopter une politique qui respecte la dualité culturelle canadienne au chapitre de l'administration. Jusqu'alors, le Canadien français qui voulait faire carrière dans les affaires extérieures du pays devait, disait-on, s'intégrer dès le départ à la mentalité canadienne-anglaise pour réussir. En outre, l'incapacité d'Ottawa d'établir des relations étroites avec la communauté française et surtout l'attitude du Bureau de l'aide extérieure qui n'a réussi, entre 1950 et 1964, à consacrer qu'un deux-cent-cinquantième (1/250e) de son budget à des programmes concernant les pays de langue ou d'influence française⁹¹, sont autant de raisons suffisantes pour comprendre une bonne partie des déceptions du Québec. Ce qui étonne surtout, c'est l'aisance avec laquelle on a établi toutes sortes de programmes dans des anciennes colonies britanniques, alors qu'il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour que l'on consacre des sommes substantielles à l'Afrique française. Pis encore, on n'arrivait même pas, en 1963-1964, à dépenser les sommes que la Chambre avait votées à cet effet⁹².

Tous les observateurs impartiaux sont d'accord : Ottawa a fait, au cours des trois ou quatre dernières années, des efforts louables pour corriger les erreurs du passé et faire en sorte que la politique étrangère soit formulée et appliquée selon des normes qui respectent mieux la dualité canadienne. Malheureusement, l'image que se fait actuellement le citoyen du Québec de la conduite des affaires extérieures est nourrie par la pratique d'un ministère qui dans le passé s'est peu soucié du caractère biculturel du Canada. Il y a quelques années à peine, les étudiants de l'université Laval, désirant entrer au ministère, étaient interrogés en anglais dans la ville de Québec; on aura là un indice, minime certes mais fort révélateur, de l'ambiance qui prévalait alors à Ottawa. Il est vrai que la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années, mais on comprend mal qu'il ait fallu attendre si longtemps.

Cela est regrettable, car cette image du passé réussit à ternir une réalité nouvelle où Ottawa tient davantage compte des aspirations du Québec en matière de politique internationale. Il est malheureux que trop de porte-parole bien intentionnés du ministère des Affaires étrangères aient à subir actuellement les conséquences d'une politique à courte vue pratiquée par leurs prédécesseurs. Le fait demeure que plusieurs Canadiens français ont réellement perdu confiance en Ottawa et ne voient dans les améliorations actuelles que des manifestations de la politique du « trop peu, trop tard ».

2. Les conséquences

Il est certes difficile de prévoir dès aujourd'hui quelles pourront être toutes les conséquences de cette action internationale. Mais vu l'importance de la question, il semble indispensable de s'interroger sur les répercussions possibles qui peuvent résulter des discussions en cours.

a. À courte échéance

La prise de conscience par le Québec de la chose internationale et sa découverte d'un sens collectif sont deux phénomènes nouveaux avec lesquels il faudra compter dorénavant. Il est illusoire de prétendre que les aspirations internationales du Québec ne sont que les « manifestations excentriques » d'un petit groupe de nationalistes soucieux d'envenimer constamment les rapports Québec-Ottawa. Manifestement, aucun parti au pouvoir au Québec n'oserait, dans les circonstances actuelles, faire marche arrière dans un domaine où le Québec s'est engagé avec autant d'ardeur et de détermination. Aucun groupe politique, qui se veut véritablement représentatif du Québec d'aujourd'hui, ne peut se le permettre actuellement.

La première conséquence est donc d'ordre psychologique. Il faudra s'habituer, au cours de la prochaine génération, à entendre le Québec affirmer le principe de la double personnalité internationale et à le voir chercher à acquérir, par divers moyens, le droit de négocier et de conclure seul des ententes internationales, dans les sphères qui relèvent normalement de sa compétence législative.

On peut s'attendre d'autre part à ce que, dans un avenir assez rapproché, le Québec ouvre de nouvelles agences commerciales et culturelles dans des pays d'expression française autres que la France. Naturellement, cela ne posera aucun problème véritable si le Québec n'exige pas pour ses représentants de privilèges particuliers.

Le comportement d'Ottawa est moins facilement prévisible. On peut supposer, en premier lieu, que le gouvernement fédéral se montrera plutôt réticent. Rappelons qu'en juin 1965⁹³, M. Bennett, le premier ministre de la Colombie-Britannique, affirmait que les provinces détiennent le droit exclusif de négocier avec l'étranger en ce qui a trait aux richesses naturelles. Cette prise de position du premier ministre de la Colombie-Britannique menace de rompre un équilibre délicat que l'on tentait d'établir *de facto* entre Québec et Ottawa. Il est à peu près certain, dans de telles circonstances, qu'Ottawa ne pourra reculer, sur le plan des principes du moins.

En deuxième lieu, face à l'irréversibilité des prises de position du Québec, on peut s'attendre à ce que le gouvernement fédéral s'efforce de donner à la conduite de ses affaires extérieures un caractère biculturel, tant à l'échelon administratif que dans l'application de sa politique étrangère. Ce serait là une façon plus positive de répondre aux critiques sans cesse formulées à son endroit par les Canadiens français. Il est probable qu'au cours des prochaines années Ottawa développera considérablement ses relations avec les pays

francophones, sur les plans de la représentation et de l'assistance bilatérale. On peut donc entrevoir que les tentatives pour faire de nos relations avec la France « le quatrième pilier de notre politique étrangère » (après les États-Unis, les organismes mondiaux et le Commonwealth) seront plus fructueuses que par le passé. Mais il est très difficile, en ce moment, d'en analyser la portée exacte. Il ne serait pas étonnant non plus que, pour satisfaire à l'opinion canadienne-française, l'activité internationale canadienne en Amérique latine soit sensiblement développée⁹⁴.

Au chapitre de l'aide à l'étranger, on peut être assuré de l'augmentation quantitative de l'assistance canadienne aux pays francophones; cependant, seules l'instauration d'un climat nouveau et la réorganisation de la structure administrative du Bureau de l'aide extérieure permettraient aux Canadiens français qui s'y trouvent actuellement d'exercer une influence déterminante; ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle⁹⁵.

Il ne s'agit nullement de prétendre ici que notre politique étrangère doive représenter autant les aspirations des Canadiens français que celles des Canadiens anglais en matière d'affaires internationales. La politique étrangère est plus une question d'intérêts que de sentiments. Il ne conviendrait pas d'exiger d'Ottawa qu'il mette en branle des programmes internationaux qui iraient à l'encontre de ses intérêts, uniquement pour répondre à l'attente des Canadiens français.

Il importe moins d'implanter de nouvelles techniques, de bouleverser un appareil étatique complexe, ou d'exiger la mise au rancart de nos politiques actuelles, que de veiller à l'établissement d'un climat où les aspirations internationales de la société canadienne-française ne seraient plus simplement considérées *a posteriori*, mais joueraient un rôle fondamental dans l'élaboration de la politique étrangère canadienne.

À cet égard, l'accord-cadre entre le Canada et la France constitue une illustration de la volonté d'Ottawa d'apporter une solution à ce problème. Il comporte de sérieux avantages, en ce sens qu'il permet à toutes les provinces, notamment au Québec, d'évoluer dans un cadre assez large et cela durant plusieurs années. Certes le Québec attendait mieux; mais l'on doit reconnaître qu'il s'agit là d'une amélioration très nette sur la situation antérieure.

b. À longue échéance

Aux yeux d'Ottawa, les accords-cadres représentent la solution à longue échéance et se situent à la limite des concessions qu'il peut offrir aux provinces en matière de politique étrangère; mais, faut-il s'en surprendre, cette solution n'assure pas le minimum réclamé par le Québec. On peut donc s'attendre à des échanges verbaux entre les deux gouvernements qui, à moins de revirements majeurs, pourraient devenir plutôt acerbes à certains moments. Quelle forme ces exercices verbaux prendront-ils? La réponse à cette question dépend de plusieurs facteurs.

En premier lieu, elle dépend probablement plus de la réaction des pays avec lesquels le gouvernement provincial désire entretenir des relations que de la volonté soutenue du Québec d'accéder à la personnalité internationale dans les domaines qui relèvent directement de sa compétence. À l'encontre du Québec, les États en cause, même les jeunes pays francophones d'Afrique, n'ont pas pour objectif premier d'acquérir une compétence internationale — ils la possèdent déjà — mais de défendre et de promouvoir des intérêts. Il est présentement impossible de prévoir s'il ira toujours de leurs intérêts de développer des rapports avec le Québec, au risque de compromettre leurs relations avec Ottawa ou de créer de malencontreux précédents dont ils ne voudraient plus un jour garantir les suites. Le contraire peut être aussi vrai et le Québec, semble-t-il, mise aujourd'hui sur cette possibilité.

La cote de prestige du Québec en France n'a jamais été aussi haute qu'actuellement. En maintes occasions, le président de Gaulle a manifesté un attachement particulier pour le peuple canadien-français. Mais qui osera prétendre qu'il en sera toujours ainsi ? Les successeurs du général, formés à l'école du fonctionnalisme international, se préoccuperaient-ils autant des aspirations internationales du Québec ? Cependant, le développement considérable des échanges franco-québécois et leurs institutionnalisations sous diverses formes, et le rapprochement des deux communautés résultant de l'intensification des rapports entre les personnes et les groupes, ne peuvent que créer des conditions favorables à la mise au point de programmes avantageux pour les deux parties en cause.

En outre, il ne serait pas étonnant qu'à longue échéance le Québec développe son propre programme d'aide à l'endroit de la communauté francophone à laquelle il appartient de plein droit. Un tel programme existe déjà, quoique modeste, mais à l'heure de son expansion économique interne, le Québec ne peut véritablement se priver des capitaux, techniciens et spécialistes dont il a besoin et qui sont en nombre insuffisant. À l'heure du rapport Parent, peut-il se départir d'un personnel enseignant fort en demande ?

On peut également s'interroger sur les prétentions du Québec à jouer un rôle dans les institutions spécialisées de l'O. N. U., comme l'Unesco, l'O. I. T., et dans une certaine mesure, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'O. M. S., qui oeuvrent dans des domaines s'apparentant beaucoup à ceux réservés aux provinces par la constitution canadienne⁹⁶. Plusieurs voudraient que le Québec jouisse des mêmes avantages que l'Ukraine et la Biélorussie. Théoriquement, la chose est peut-être possible; mais même en admettant qu'Ottawa en vienne à accepter l'idée d'un statut particulier pour le Québec, on voit mal que les autres pays fédéraux acceptent une pratique internationale qui leur semblerait un précédent dangereux.

Comparer la situation qu'occuperait le Québec dans les institutions spécialisées à celle de l'Ukraine et la Biélorussie fausse la véritable optique du problème. Pour que le Québec en vienne un jour à

participer « officiellement » à ces organisations spécialisées (il pourrait le faire à titre officieux dans les organes subsidiaires de celles-ci), il faudra qu'il fasse la preuve que sa contribution sera positive. Si le Québec accédait à l'indépendance, c'est plus à des escarmouches verbales que nous assisterons qu'à une pratique véritable au cours des 10 prochaines années. Cependant, une conjoncture internationale différente permettrait peut-être de dénouer l'imbroglio juridique actuel en faveur du Québec.

La question de l'action internationale du Québec revêt une importance particulière, non pas d'abord à cause de sa difficulté intrinsèque, mais surtout à cause des circonstances où elle a été posée et du cadre dans lequel elle évolue. Le climat tendu des relations entre Québec et Ottawa, joint à une situation constitutionnelle ambiguë, place le problème dans une perspective particulière et lui donne une ampleur qu'il n'aurait pas dans d'autres conditions. Si l'on tient compte de la situation sans cesse menacée des Canadiens français en Amérique du Nord, on remarque que les relations que le Canada entretient avec la France sont minimes en comparaison avec celles qui l'unissent au monde anglophone.

B. Montée du mouvement indépendantiste

Il ne fait aucun doute que la nouvelle prise de conscience des Canadiens français, et tout spécialement la montée du mouvement séparatiste, ont transformé la vie politique canadienne. Un des effets principaux a été d'attirer un peu l'attention sur les aspirations internationales des Canadiens français. M. Marcel Chaput, leader indépendantiste, lançait un jour la remarque suivante : « Un séparatiste est un Canadien français qui est plus impatient que les autres et qui a le courage de dire à voix haute et publiquement ce que tout Québécois pense secrètement. » Même si cette affirmation n'est pas tout à fait véridique, elle fait toutefois réfléchir les Canadiens français moins impatients et les pousse souvent à se demander si leurs propositions tendant à promouvoir le biculturalisme sont bien comprises par leurs compatriotes anglophones. Une enquête publiée en novembre 1963 par le magazine *Maclean's* établissait que 13 % des Canadiens français sont favorables au séparatisme, alors que 43 % y sont opposés; d'un autre côté, 45 % sont d'avis que leurs intérêts comme groupe ne sont pas bien défendus à Ottawa. Les efforts pour une plus grande reconnaissance du biculturalisme, tant sur le plan interne que sur le plan externe, vont-ils pousser les autres Canadiens à s'identifier de plus en plus avec leurs voisins du Sud ou bien favoriseront-ils un plus grand rapprochement avec « this strange and alien people from Quebec », pour reprendre les termes d'un observateur anglo-canadien⁹⁷ ?

La position séparatiste est bien connue au Canada⁹⁸. Moins connue toutefois est cette réalité qui a frappé les membres de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1964-1965 :

Sauf erreur, nous n'avons pas entendu un seul partisan avoué de *statu quo*. Tous les partisans se sont déclarés plus ou moins mécontents de la situation du Canada français et du Québec dans la Confédération⁹⁹.

Cette affirmation laisse voir que les Canadiens français attendent avec impatience des changements dans le régime actuel. Si les séparatistes et les quasi-séparatistes sont encore en minorité, l'option séparatiste est néanmoins considérée par plusieurs Canadiens français comme « une option raisonnable qu'il serait sage d'examiner de plus près, et non plus comme un phénomène étrange et incongru¹⁰⁰ ». La création de partis séparatistes et leur participation aux élections entraîneront des conséquences importantes sur toute la vie politique. Ces partis ne récolteront probablement qu'un faible pourcentage du vote, mais peut-être en obtiendront-ils assez pour influencer la configuration politique générale. Ils deviendront probablement une force avec laquelle il faudra « composer » au cours de la prochaine génération.

La présence de partis séparatistes poussera probablement les deux grands partis québécois à miser davantage sur l'option nationaliste. Par conséquent, le parti libéral québécois et l'Union nationale ne pourront atténuer ou mettre au rancart certains programmes qui tendent à affirmer la personnalité internationale du Québec. Le gouvernement fédéral ne devrait pas s'attendre dans les circonstances à une diminution des « revendications internationales » du Québec, mais au contraire.

Face aux pressions du Québec, de plus en plus de Canadiens en viendront à croire que la mise en oeuvre du biculturalisme au pays est la seule voie possible si l'on veut empêcher la désintégration de la Confédération canadienne; mais là ne se trouve peut-être pas la réponse aux questions que se posent la plupart des partisans du changement au Canada.

1. « N'est-il pas infiniment plus important — comme le demandait encore l'an dernier M. René Lévesque — de travailler à faire du Québec une société libre, forte et progressive plutôt que de dépenser une grande partie de ses énergies à propager les avantages douteux du biculturalisme¹⁰¹ ? »

2. D'autre part, les Canadiens anglais sont-ils prêts à consentir aux sacrifices qu'exigera la mise en vigueur du biculturalisme dans tous les domaines de la vie politique canadienne ?

Le moins qu'on puisse dire c'est que l'échéancier ne semble pas être le même pour les francophones et les anglophones. Ces derniers opteraient pour une extension graduelle du biculturalisme en politique étrangère canadienne, alors que les francophones réclament des changements rapides.

Mais, question plus importante encore, combien de temps chacune des parties en cause exigera-t-elle pour réaliser un tel objectif dans les affaires extérieures ?

Ainsi, l'une des conséquences majeures de la montée du séparatisme québécois aura été de placer le biculturalisme au centre des préoccupations politiques des Canadiens. En ce qui a trait aux affaires extérieures, le séparatisme a obligé les responsables de la politique étrangère à consacrer un peu plus d'attention au problème du biculturalisme et de son affirmation sur la scène internationale.

Entre-temps il faut reconnaître que the answer to the separatist threat lies partly in the Province of Quebec, partly in Ottawa, and partly in the rest of the country. The federal and provincial Governments must strive to wipe out the movement breeds; and the rest of Canada must accept the adjustments necessary to make French-Canadians feel that they have a stake in the whole of Canada, and not merely in their particular Province. The latter condition may yet prove the most difficult to fulfil¹⁰².

A. Souci de développer un néo-nationalisme canadien

Depuis plusieurs années le gouvernement fédéral perçoit la nécessité d'un nationalisme nouveau et sain face à la montée de l'américanisme et à la volonté du Québec d'exercer des pouvoirs de plus en plus étendus tant au pays qu'à l'échelle internationale.

Comment le Canada, qui compte 20 millions d'habitants, peut-il préserver son identité nationale quand il côtoie une nation de plus de 200 millions d'habitants parlant la même langue que la majorité de ses citoyens et, plus important encore, quand le mode de vie de son puissant voisin, dans presque tous les secteurs, est semblable à celui de la majorité des Canadiens ? Il s'agit, bien sûr, d'une identité politique distincte, car sur le plan économique, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les Canadiens sont souvent devenus de véritables locataires dans leur propre pays¹⁰³. Aux points de vue sociologique et culturel on ne doit pas trop insister sur les soi-disant différences entre la « mentalité » canadienne et le *way of life* américain. Graduellement, les deux peuples en sont venus à profiter des mêmes media de communication et d'information, et ont réduit à presque rien les barrières culturelles qui avaient été édifiées au XVIII^e et au XIX^e siècles. En somme, en acceptant une forme de bien-être social, culturel et économique semblable à celui des Américains, les Canadiens risquent de perdre graduellement leur originalité culturelle (si une telle originalité a jamais existé).

Plusieurs propositions ont été faites en vue de sauvegarder l'indépendance canadienne. Pour certains, le seul remède résiderait dans la création d'un État unitaire doté d'un appareil politique de type britannique. Pour d'autres, il serait à la fois futile et inutile de préserver une « identité canadienne » et ils ont prôné ce qui leur semblait inévitable : l'assimilation pure et simple au *melting pot* américain. Toutefois, comme on peut le constater, aucune de ces propositions n'a reçu d'appui considérable parmi la population canadienne et aucune n'a de chance d'être acceptée dans un avenir rapproché.

Depuis quelques années cependant, plusieurs Canadiens de différentes provinces examinent une troisième solution. Pour acquérir un sens national, pour maintenir une identité propre et pour apporter une contribution originale à la communauté mondiale, le Canada devrait effectuer une série de changements institutionnels et psychologiques nécessaires à la reconnaissance et à la promotion de son véritable caractère, c'est-à-dire celui d'un même ensemble étatique où, à tous les niveaux, collaborent deux peuples dont la culture et la langue diffèrent.

Cependant, M. John Holmes soulignait la difficulté de l'entreprise dans un numéro spécial de la revue américaine *Atlantic Monthly* consacré au Canada :

It is a mission of which Canadians themselves are inadequately aware, although they are groping toward awareness in the present debate over how they themselves can after two centuries continue to make a go of it¹⁰⁴.

En réaction contre l'influence énorme du mode de vie américain, mais aussi à cause du nouvel enthousiasme pour le fait français au Canada, et, il faut le reconnaître, du danger du séparatisme québécois, on assiste présentement à l'émergence d'un nouveau nationalisme canadien. Ce nouveau nationalisme accepte à la base l'idée du biculturalisme et du bilinguisme, et considère ces deux notions comme un but et comme une pratique de la vie politique interne et extérieure du Canada. Renforcée par une plus grande indépendance économique, une politique visant un tel but pourrait peut-être à long terme assurer l'épanouissement d'une véritable identité canadienne. Nombre de Canadiens estiment que la seule autre alternative possible réside dans la dislocation du pays, ou l'assimilation pure et simple aux U. S. A. Cette dernière solution n'est pas aussi simple qu'on le croit généralement, car la vaste majorité de l'opinion publique américaine ne semble pas, pour le moment, disposée à englober le Canada dans une union politique. La question, bien sûr, revêt un tout autre aspect sur le plan de l'économie.

Mais on a raison de poser ainsi le problème fondamental :

It remains a question [...] how far English-speaking Canadians, culturally and commercially embedded in an English-speaking continent, are prepared or are free in practice to make the institutional as well as personal sacrifices which true biculturalism involves¹⁰⁵.

Jusqu'où chaque groupe est-il prêt à aller pour redéfinir le Canada en fonction du principe de l'égalité des deux cultures ? Le néo-nationalisme sera-t-il un moyen puissant de promotion du biculturalisme à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ? Il est certainement encore trop tôt pour formuler un jugement définitif. Une chose est sûre, néanmoins : le nouveau nationalisme canadien est condamné à disparaître s'il ne se fonde pas sur la conviction que tous les Canadiens ont beaucoup à gagner à projeter à l'étranger l'image d'un État bilingue et biculturel, où sont utilisées les deux plus grandes langues de communication internationale.

B. Crainte du continentalisme

S'il est vrai que nombre de Canadiens français sont des séparatistes qui s'ignorent, il est également vrai que chez un nombre de plus en plus grand de Canadiens anglophones se dissimule un « continentalisme ». George Grant décrivait ces derniers en ces termes :
 ...those who do not see what all the fuss is about. The purpose of life is consumption and therefore the border is an anachronism. The forty-ninth parallel results in a lower standard of living for the majority to the north of it...

.....
 All the preceding arguments point to the conclusion that Canada cannot survive as a sovereign nation¹⁰⁶

Bien que cette attitude n'ait jamais été celle d'un gouvernement canadien ou même d'une grande partie de l'élite intellectuelle, administrative et politique du Canada, le continentalisme a toujours représenté dans l'histoire du pays une force non négligeable. Économiquement, culturellement et sociologiquement, le Canada a toujours été très conscient de sa faiblesse et de sa vulnérabilité vis-à-vis des États-Unis. Jusqu'en 1945 environ, ses liens étroits avec l'Angleterre et la détermination de ses citoyens de ne pas devenir « Américains » avaient élevé des barrières très efficaces contre la trop grande influence des États-Unis dans la vie canadienne. D'ailleurs, l'existence au Canada français d'une culture homogène et distinctive a pu être considérée comme un atout très précieux dans la volonté du Canada de résister aux pressions grandissantes de l'américanisme. Depuis la seconde guerre mondiale, toutefois, on remarque que l'influence britannique a considérablement diminué au Canada. De plus, comme le soulignait une récente enquête du *Magazine Maclean*, de vastes secteurs de l'opinion publique canadienne sont de moins en moins disposés à préserver une entité politique qui ne posséderait pas de sens national propre et en même temps ne leur assurerait pas un standard de vie comparable à celui de leurs voisins du Sud.

On peut se demander pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas utilisé à meilleur escient le fait français au Canada pour mieux résister à l'américanisation. Il est vrai cependant que l'éveil politique et culturel de la société québécoise est un phénomène relativement récent. De plus, le Canada a dû faire face à de sérieux problèmes d'unité nationale nés surtout des attitudes intransigeantes d'une partie de l'opinion canadienne-française et du défi que présente le fait de vivre côte à côte avec l'un des plus grands pays du monde.

Ainsi, le biculturalisme peut être considéré comme une double défense de l'unité et de l'identité canadienne : à l'intérieur du pays, contre le séparatisme québécois; à l'extérieur du pays, contre une trop grande influence des États-Unis.

Cette nouvelle conception de l'unité canadienne exerce une grande influence sur la politique étrangère du pays. Ainsi, bien que nombre d'anglophones ne soient pas encore prêts à accepter le biculturalisme dans toutes les sphères de la vie politique canadienne, d'autres le

considèrent toutefois comme le moyen ultime d'assurer au Canada une politique étrangère indépendante. En un mot, le biculturalisme leur semble une excellente réponse à opposer aux tenants du continentalisme.

D'une manière générale, le Canadien français réagit différemment vis-à-vis le continentalisme. Il est marqué lui aussi par la pénétration économique américaine; le mode de vie américain est tout aussi susceptible de l'influencer. Mais alors qu'une même langue rapproche les Américains et les Anglo-canadiens, le Canadien français, par sa langue, est à l'abri, dans une certaine mesure, de l'influence trop grande de l'américanisme. Contrairement à son concitoyen anglophone, le Canadien français ne se sent pas particulièrement menacé par le danger d'une absorption rapide et inéluctable par les États-Unis. Bien sûr, il a conscience de la supériorité numérique écrasante des États-Unis et de sa position relativement isolée face à ce géant du Sud. Il n'oublie pas qu'il doit compter sur l'aide financière des États-Unis pour assurer son développement économique. En fait, pour le Canadien français, l'Américain est à la fois un partenaire utile et un voisin dangereux. Le francophone s'opposera au continentalisme si ce mouvement menace la survie et l'épanouissement du Canada français, car il désire sauvegarder et développer une communauté politique et culturelle distincte en Amérique du Nord.

S'il est vrai que depuis la fin de la seconde guerre mondiale les Canadiens français et les Anglo-canadiens ont réagi à peu près de la même manière face à certaines crises internationales, cela ne signifie pas qu'ils n'aient jamais exprimé des points de vue différents. Les Canadiens français ont développé un intérêt de plus en plus grand pour les affaires internationales mais ils sont demeurés foncièrement antimilitaristes. M. René Lévesque exprimait sans doute l'opinion d'une grande partie de ses compatriotes francophones lorsqu'il déclarait en octobre 1963 :

Il est incompréhensible que la priorité soit accordée à la défense nationale dans l'élaboration du budget fédéral, au moment où l'état de sous-développement humain chronique du Québec requiert des investissements urgents et considérables dans le domaine de l'éducation. Ils diront peut-être que la défense nationale c'est pas de mes affaires mais il reste qu'ils viennent fouiller régulièrement dans mes poches [...] C'est le tiers, sinon la moitié du budget qui est dépensé pour une défense qui ne défendra personne en temps de guerre¹⁰⁷...

S'il est encourageant de constater que les Canadiens français s'ouvrent peu à peu aux réalités internationales, une question cependant demeure toujours sans réponse : les Canadiens français accepteront-ils d'aider leurs compatriotes anglophones à résister à la vague d'américanisme en utilisant davantage le gouvernement fédéral ou préféreront-ils résister eux-mêmes et par leurs propres moyens, à l'échelle du Québec, à l'expansion régulière de l'américanisation sous toutes les formes ? Si les Canadiens français optent pour la deuxième solution c'est qu'ils auront le sentiment que les anglo-

phones refusent de les considérer comme des partenaires égaux ou qu'ils n'auront plus confiance dans le succès et la viabilité d'un Canada uni.

Entre temps, comme le soulignait récemment un observateur perspicace de la scène politique canadienne,

the more fully and sympathetically the English Canadians commit themselves to the experiment of a bi-cultural and a bi-lingual nation, the more significant and enduring is the national achievement. Through wider recognition of the French as part of the nation the English may strengthen and enrich their own culture thus benefiting not only the French but themselves¹⁰⁸.

Il ne fait aucun doute que si la grande majorité des anglophones et même des francophones ne sont pas prêts à abandonner partiellement les avantages économiques que représente le continentalisme, ils sont loin d'accepter l'idée d'une union politique avec les États-Unis. Toutefois les chefs politiques canadiens semblent avoir compris que l'emprise économique peut éventuellement conduire au contrôle politique. C'est la raison pour laquelle le biculturalisme pourrait devenir une « arme défensive » très importante dans la vie interne et la pratique internationale du Canada.

A. L'extension des rapports avec les pays étrangers

À longue échéance l'élargissement de la communauté mondiale entraînera lui aussi l'expansion du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne. Le nombre grandissant des États de langue française et l'établissement de relations politiques, économiques et culturelles avec ces divers pays permettront éventuellement au Canada d'agir davantage en fonction de sa dualité culturelle dans toutes ses activités internationales.

Ces nouveaux rapports internationaux répondront spécialement aux aspirations des Canadiens français qui ont besoin de « cette chance supplémentaire d'épanouissement », à une époque où ils doivent affirmer leur identité sur le continent nord-américain tout en se prémunissant contre une trop grande influence du mode de vie américain. Lors de sa visite à Paris, en novembre 1965, M. Jean Lesage déclarait :

Nous sommes à notre façon un peuple témoin de la culture française en Amérique du Nord et nous entendons bien avoir des responsabilités qui découlent de cette situation particulière. Nous voulons jouer au Canada le rôle qui nous revient. Nous voulons occuper dans le secteur économique la place que nous pouvons y prendre. Nous voulons maintenir notre identité culturelle et lui permettre de s'épanouir.

Pour mener à bonne fin les tâches qui s'offrent à lui le Québec moderne sait qu'il doit agir efficacement et rapidement. Il sait qu'il peut tirer profit des expériences vécues ailleurs. Il doit pouvoir bénéficier de la collaboration économique, technique et culturelle d'autres pays. En retour il peut apporter sa propre contribution.

Les liens qui unissent dorénavant le Québec et la France sont rendus nécessaires par les événements actuels, c'est-à-dire par l'entreprise d'affirmation collective dans laquelle le Québec s'est engagé. Ils préparent les événements à venir en ce sens que, par leur apport, ils permettront à notre communauté de langue et de culture françaises de devenir davantage elle-même sans cesser d'être canadienne¹⁰⁹.

À l'échelon international, trois facteurs principaux sont responsables de l'intérêt croissant des Canadiens français pour les affaires internationales : premièrement, la prise de conscience par la société québécoise de la nécessité d'« ouvrir ses frontières » pour accélérer son épanouissement; deuxièmement, la montée de la France dans presque tous les domaines; troisièmement, l'accession à l'indépendance politique d'une vingtaine de pays africains et asiatiques de langue française :

Nous avons [...] découvert, — ou redécouvert — qu'il n'y a pas que la France et le Québec à parler français mais des dizaines d'autres pays et que cet usage d'une langue commune ouvre de vastes perspectives d'échanges et de collaboration. Nous constatons que nous sommes tributaires d'une langue, non pas en voie de régression, mais au contraire en pleine expansion et nous commençons à associer à l'image du petit groupe de cinq millions de francophones submergés par les deux cents millions d'anglophones nord-américains, celle d'une nation parmi trente autres qui forment ensemble une communauté linguistique de plus de cent cinquante millions d'hommes répartis sur quatre continents.

L'arrivée à l'O. N. U. et dans d'autres organisations internationales d'une vingtaine de pays francophones a donné à la langue française une importance et un rayonnement nouveaux¹¹⁰.

Par la création de liens multiples et étroits avec de nombreux pays francophones, le biculturalisme perdra son caractère d'abstraction et deviendra davantage un « objectif normal » de la politique étrangère canadienne. Le gouvernement fédéral devra mettre au point des moyens de communications adéquats pour servir ces nouveaux intérêts. Dans ce domaine, une rivalité inutile entre Ottawa et Québec doit faire place à une plus grande coopération. De son côté, le gouvernement fédéral ne doit pas s'en tenir aux discours de circonstances sur l'importance de la culture française, mais travailler concrètement à l'amélioration des relations économiques, culturelles, sociales et politiques avec la communauté francophone mondiale.

B. L'exigence des services internationaux

Trois faits principaux établissent que le Canada a adopté une démarche de plus en plus fonctionnelle dans sa pratique internationale : premièrement, Ottawa cherche à diversifier ses rapports internationaux; en deuxième lieu, le Canada accomplit un travail considérable au sein de presque toutes les institutions spécialisées et plusieurs organismes des Nations Unies; enfin, on a souvent recours aux Canadiens pour faire partie des opérations pour le maintien de la paix à travers le monde. S'il est vrai que le Canada peut rendre encore des services importants en agissant à titre de médiateur international, il pourrait aussi devenir un leader des puissances moyennes en élaborant des politiques originales, fonctionnelles et indépendantes.

Quelle pourrait être cette fonction particulière ? Quel rôle pourrait être assigné au biculturalisme dans ce domaine ? Il semble à cet effet que le dualisme canadien pourrait devenir un facteur très important dans l'élaboration d'une politique étrangère à la fois utile et efficace. Les avantages du biculturalisme dans la recherche d'une approche fonctionnelle à la politique internationale sont aisément discernables. En adoptant une politique étrangère plus équilibrée et plus représentative des deux grandes communautés canadiennes, en créant un nouvel esprit fondé sur le respect et la compréhension mutuels entre les deux principaux groupes ethniques :

Canada could become the envied seat of a form of federalism that belongs to tomorrow's world. Better than the American melting pot, Canada could offer an example to all those new Asian and African States who must discover how to govern their polyethnic populations with proper regards for justice and liberty¹¹¹.

De plus, avec le développement considérable des organisations internationales fonctionnelles, le biculturalisme pourrait amener les Canadiens à jouer un plus grand rôle dans ces organismes. Les avantages découlant de la maîtrise des deux langues internationales les plus importantes sont immenses. La connaissance d'une langue seconde donne souvent un accès direct à des renseignements de tout premier ordre. De plus, à une époque où le fonctionnalisme international est en train de créer une standardisation des besoins et un désir universel de bien-être, le Canada, avec ses richesses, ses connaissances techniques et sa dualité culturelle pourrait offrir à la communauté mondiale un grand nombre de services dont elle a besoin. Par exemple, il pourrait aider davantage les pays africains confrontés aux problèmes du multilinguisme, le Cameroun en particulier où le français et l'anglais sont utilisés régulièrement.

Finalement, à cause de son caractère biculturel, le Canada a joué et pourra continuer à jouer un rôle important dans les opérations de maintien de la paix dans les pays où la connaissance de l'anglais et du français est souvent essentielle à la bonne marche des opérations. Comme le faisait remarquer M. Pierre Dansereau :

Canada's avowed policy and occasional leadership has resolutely engaged in these channels and there can be much hope that what we set ourselves to prove abroad we shall demonstrate at home¹¹².

La reconnaissance du pluralisme en politique marque l'un des grands moments de l'évolution de la démocratie dans le monde. Peu à peu les gouvernements se sont rendu compte qu'il était important et profitable, pour des pays où il existe d'importantes minorités, de faire reposer leur politique générale non seulement sur la règle traditionnelle de la majorité simple, mais sur une majorité « composée ». On associe la notion de pluralisme à l'augmentation rapide des responsabilités de l'exécutif, au déclin général du parlementarisme et au laissez-faire économique. En réalité, il s'agit d'une véritable transformation du pouvoir politique. D'un gouvernement reposant surtout sur des élites traditionnelles, le Canada est passé en moins de 20 ans à un gouvernement dirigé presque entièrement par des technocrates, peu enclins à toujours s'en remettre au Parlement pour les décisions importantes et parfois disposés à se croire les seuls et authentiques porte-parole des « forces vives » du pays.

L'acceptation du pluralisme politique a eu des conséquences sur la manière de concevoir les activités internationales canadiennes : d'un côté, des groupes de pression plus nombreux expriment leurs idées et leurs revendications sur les divers aspects des affaires internationales; de l'autre, le gouvernement canadien (peu importe son affiliation politique) semble de plus en plus disposé à tenir compte de ces opinions dans l'élaboration et la mise en vigueur de sa politique étrangère. En fait, la politique étrangère canadienne commence à faire l'objet de recherches et de critiques sérieuses¹¹³. Par conséquent, le ministère des Affaires extérieures devra mieux connaître, mieux comprendre et mieux traduire dans les faits les opinions des Canadiens sur les affaires internationales.

À cet égard, trois points méritent d'être soulevés. Premièrement, les Canadiens s'intéressent beaucoup moins aux détails de la politique étrangère qu'à ceux des affaires internes du pays; règle générale, la politique étrangère n'influe pas directement sur leur vie privée. Deuxièmement, exception faite du débat sur les armes nucléaires, la politique étrangère canadienne n'a jamais suscité, au

cours des dernières années, une controverse particulièrement acerbe entre les principaux partis politiques canadiens. Troisièmement, depuis la seconde guerre mondiale et contrairement à ce que l'on croit généralement, il n'y a pas, à proprement parler, de différence d'opinion fondamentale entre Canadiens français et Canadiens anglais à propos des affaires étrangères. Cependant, le désir des Québécois d'affirmer leur personnalité sur la scène mondiale entraînera probablement des changements importants dans la formulation de la politique étrangère canadienne. M. Gérin-Lajoie déclarait en avril 1965 à un groupe d'étudiants français :

Il nous faut prendre garde de tomber dans l'illusion que les liens avec le gouvernement fédéral permettent automatiquement à l'étranger d'avoir un contact étroit avec la communauté francophone du Canada. Pour des raisons démographiques et historiques, le gouvernement fédéral représente une entité plus anglophone que francophone. Cette situation géographique de notre pays, les liens économiques étroits qui l'unissent à son puissant voisin du sud, sa participation soutenue aux activités du Commonwealth contribuent à orienter son action politique plus naturellement en fonction des préoccupations du monde anglo-saxon.

Les Québécois ne sauraient s'en remettre exclusivement, pour l'organisation de leurs rapports culturels avec l'univers francophone, au gouvernement fédéral. Celui-ci, dans le passé, s'est toujours montré des plus circonspects en ces matières et n'a d'ailleurs manifesté que très peu d'intérêt sous ce rapport jusqu'à ces tous derniers mois. Son administration est peu familière avec la mentalité, les méthodes de travail, la langue, les cadres et les institutions d'enseignement et de culture du Québec¹¹⁴.

Cette critique assez sévère ne doit pas être considérée simplement comme une déclaration visant à apaiser les groupes extrémistes au Québec, mais plutôt comme une proposition constructive en vue d'améliorer cette situation. En fait, M. Gérin-Lajoie soulevait trois questions importantes : le peu d'attention accordée dans le passé au dualisme canadien dans la pratique des affaires étrangères; la volonté du gouvernement du Québec de jouer un rôle actif et de partager avec Ottawa la responsabilité de l'amélioration des relations avec le monde francophone; le développement des relations extérieures par le gouvernement central en fonction surtout des intérêts anglo-saxons.

Contrairement à l'opinion de nombreux Anglo-canadiens, les Canadiens français informés voient clairement les difficultés d'ordre institutionnel et psychologique que supposent les changements proposés. Ils sont conscients qu'un gouvernement ne peut modifier rapidement des politiques et des pratiques éprouvées. Ils n'oublient pas non plus les limitations qu'imposent les liens traditionnels du Canada avec le Commonwealth et avec les États-Unis, et ceux aussi qu'imposent la géographie et la nature de l'économie canadienne. Alors que le Canada anglais est culturellement et commercialement imbriqué dans le continent nord-américain, le Canada français fait figure « d'une île au milieu d'un océan anglo-saxon ».

Tous les Canadiens français sont conscients de leur situation particulière de ce côté-ci de l'Atlantique. Mais pour la nouvelle génération, l'époque de la survivance nationale est maintenant révolue, l'ère de l'épanouissement culturel a commencé et il doit se réaliser sur le plan national comme sur le plan international. Désormais, la voix du Canada français doit être entendue plus souvent; on démontrera ainsi que le pluralisme politique est à la fois viable et pleinement réalisable. Si elle était fondée sur ce principe, la politique étrangère du Canada fera une plus grande place au biculturalisme et trouverait un plus large appui dans la population canadienne.

A. Conséquences de la mise en oeuvre du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne

Les Canadiens abuseraient-ils de l'introspection ? Aux étrangers qui les observent, ils donnent souvent l'impression d'un peuple qui se complait dans ses difficultés alors qu'il pourrait connaître une existence dénuée de problèmes insolubles. Les Canadiens, disent-ils, ont la curieuse habitude de s'interroger sans arrêt sur leur identité et sur le caractère véritable de leur pays. Comme leur pays est formé d'une mosaïque de groupes ayant chacun la conviction « d'avoir raison » sur ce que le Canada devrait être ou devrait devenir, — et non sur ce qu'il est et pourrait devenir, — ils ne peuvent arriver à un consensus général sur les questions politiques, en particulier sur l'importance de la dualité culturelle dans les relations extérieures canadiennes.

Trop de Canadiens oublient peut-être qu'ils habitent le seul pays important dans lequel ont cours les deux langues qui sont les mieux reconnues et auxquelles on a le plus souvent recours sur la scène internationale. Trop de Canadiens perçoivent encore comme une barrière et une ligne de clivage ce que d'autres considèrent être un pont et un point de rencontre dans les rapports internationaux.

Quelles seraient les conséquences de l'extension du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne ? On peut grouper sous cinq rubriques générales les avantages et les inconvénients qu'entraînerait une telle mesure.

1. Un affaiblissement ou un affermissement des activités internationales ?

Loin de réduire l'activité internationale du Canada, une plus grande reconnaissance du biculturalisme favoriserait un accroissement d'échanges de toutes sortes avec les autres membres de la communauté mondiale. Elle conférerait au Canada une compétence plus grande et lui permettrait d'exercer une influence plus étendue sur la scène

mondiale. Comme le déclarait en 1965, M. Louis Bérubé :

Le rôle de notre pays sur la scène internationale gagnera en importance et répondra à nos caractéristiques ethniques et culturelles à mesure que nous pourrons faire bénéficier davantage de nos efforts un plus grand nombre de pays francophones en même temps que les autres. Nous pourrons alors plus pleinement réaliser ce que l'on est en droit d'attendre de nous¹¹⁵.

En faisant plus souvent appel à des personnes, à des groupes, à des organismes particulièrement compétents dans les deux milieux, anglophone et francophone, le Canada serait mieux préparé et mieux équipé pour agir sur le plan international. On aime à répéter, et c'est vrai dans bien des cas, que dans plusieurs domaines des relations internationales — au niveau des échanges scientifiques et commerciaux par exemple — il y a peu d'experts canadiens-français. Mais on oublie que nombre de Canadiens français influents dans le monde de la science et des affaires ne veulent pas entrer au service du gouvernement fédéral. Pourquoi le gouvernement canadien ne recourrait-il pas plus souvent que maintenant, pour de courtes périodes, aux services de certains spécialistes d'expression française ? Une telle pratique pourrait être suivie avantageusement dans presque tous les secteurs de la vie internationale auxquels s'intéresse le Canada.

Le fait que plusieurs Canadiens puissent parler le français et l'anglais leur permet souvent d'agir avec plus de célérité sur la scène internationale. D'ailleurs, il est évident que la connaissance de ces deux langues représente un avantage précieux; en effet, dans plusieurs institutions spécialisées, le français et l'anglais sont exigés comme une condition d'entrée pour de nombreuses catégories d'agents et d'employés.

Si le Canada ne comptait que des anglophones, on peut supposer que le pays ne donnerait pas autant d'importance à ses rapports avec les pays latins. Les Canadiens anglais n'ont jamais réclamé avec vigueur l'intensification de tels rapports, sauf lorsqu'il s'est agi d'augmenter les échanges avec l'Amérique latine. En réalité, sans la présence des Canadiens de langue française, le Canada agirait sur le plan interne de la même manière que les États-Unis, et sur le plan international un peu à la façon de l'Australie — du moins en ce qui concerne les relations avec la communauté française internationale. Cependant, la présence des Canadiens français incite Ottawa à développer des échanges de cette nature et elle permet au Canada d'exercer une certaine influence dans ces pays. En retour, ces pays peuvent faire valoir leurs intérêts au Canada. L'influence du Canada peut augmenter non seulement dans ces seuls pays mais bien dans toutes les sphères de la vie internationale. Grâce à son caractère biculturel, le Canada sera plus apte à comprendre et plus susceptible d'aider d'autres États avec qui il a des affinités linguistiques et culturelles. Mais ce faisant, il ne faudrait tout de même pas que le Canada veuille jouer au bon samaritain et qu'il oublie ses intérêts fondamentaux !

2. Politiques internationales contradictoires ou complémentaires ?

La plus grande place faite au biculturalisme dans les relations étrangères canadiennes bouleverserait-elle considérablement les programmes internationaux du Canada ? Une analyse sérieuse nous amène à répondre qu'une telle politique n'entraînerait pas une réduction des échanges ou des changements de programmes, mais bien une expansion de ceux-ci. Aucun observateur n'ira prétendre qu'une extension des rapports avec l'Amérique latine et la communauté francophone gênerait sérieusement l'action du Canada à l'O. N. U., dans le Commonwealth ou au Plan de Colombo.

La place et le rôle de l'Europe augmentent d'année en année dans la « communauté Atlantique ». Du fait de sa dualité culturelle, le Canada est particulièrement bien placé pour exercer une influence heureuse dans ce long travail de construction et permettre que l'Europe soit présente et mieux comprise dans la vie nord-américaine. Le Canada d'ailleurs peut retirer de nombreux avantages de l'expansion de ses rapports économiques, techniques et culturels avec les pays du Marché commun.

Souvent on reproche aux Canadiens français de vouloir augmenter les échanges avec l'Afrique francophone au détriment de toutes les relations extérieures existantes et surtout aux dépens des programmes actuels de l'aide à l'étranger. Une enquête dont nous avons déjà fait état plus haut¹¹⁶ a établi que la très grande majorité des Canadiens français étaient favorables à l'aide du Canada aux pays membres du plan de Colombo. Les francophones ne réclament pas une diminution de cette aide, mais une augmentation du budget qui permettrait de consacrer des sommes plus importantes aux projets d'assistance aux pays de l'Afrique francophone. Cette assistance ne devrait pas être répartie entre *tous* les pays francophones d'Afrique, mais concentrée dans quelques pays pour y réaliser des projets durables, afin d'éviter la dispersion des crédits et des énergies. « L'assistance dispersée » est nécessaire, cela va de soi, mais doit être surtout le fait d'associations et d'institutions privées.

Il existe, on le comprendra, des facteurs de résistance très importants à l'application de nouveaux programmes d'aide à l'Afrique francophone. La mise en place d'un tel système requiert beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. Ces pays, qui ont récemment acquis leur indépendance, ont peu de contacts avec le Canada. D'autre part, le Bureau de l'aide extérieure prétendait en 1965 qu'il était du ressort du ministère des Affaires extérieures d'établir des postes dans ces pays. Le ministère, de son côté, soutenait qu'il n'avait pas suffisamment d'agents et de crédits pour ouvrir ces postes dans un avenir rapproché. En conséquence, les contacts sont peu fréquents et les communications très lentes entre le Canada et la plupart de ces jeunes États. Toutefois, en attendant la création de missions permanentes, il serait possible de nommer des délégués itinérants, comme le font certaines agences américaines. Une telle solution améliorerait la situation actuelle.

3. Une dépendance ou une autonomie accrue ?

Les traditions, la géographie, l'histoire et les intérêts économiques ont fait du Royaume-Uni et des États-Unis les partenaires les plus importants du Canada; tous deux sont de culture anglaise. Les liens que le Canada possède avec ces deux pays sont si importants que certains observateurs n'hésitent pas à dire que le « triangle Atlantique » repose sur des fondements indestructibles.

Il faut bien reconnaître que le Canada n'a jamais pu agir isolément de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. À mesure que l'influence britannique diminuait, celle des États-Unis s'est fait de plus en plus sentir. En réalité, si le Canada veut conserver son identité et développer sa personnalité internationale, il doit tirer profit de ce qui le différencie des U. S. A. : en particulier sa situation de puissance moyenne et sa physionomie culturelle.

On a souvent dit que le Canada n'avait jamais réussi à trouver (sur la scène internationale) un style et un ton qui lui seraient propres. Cette critique n'est pas entièrement justifiée. Cependant, il n'est pas exagéré de dire que le Canada n'a pas su miser suffisamment sur sa dualité culturelle, particularité que ne possède aucun autre État.

Il ne faudrait pas s'imaginer qu'en faisant une meilleure place au biculturalisme dans sa pratique internationale, le Canada sera du fait même soustrait à l'influence « omniprésente » des États-Unis. Mais il est certain que ce phénomène n'accélélera pas le processus d'américanisation dans lequel le Canada est engagé. Au contraire, il permettra au Canada de se donner de nouveaux points d'appui, susceptibles de lui conférer une plus grande originalité sur la scène internationale. Par exemple, en collaborant avec les délégations de langue française qui entreprenaient récemment une action pour développer l'usage du français à l'O. N. U., le Canada a indiqué qu'il appartient de plein droit à ce groupe de plus de 30 pays francophones qui forment presque un tiers des membres de l'Organisation. Ce geste permet au Canada de manifester un aspect de son originalité culturelle.

4. Une image plus précise ou déformée du Canada à l'étranger ?

Pour améliorer l'image biculturelle du Canada à l'étranger, le gouvernement canadien doit aussi apporter des changements importants à Ottawa. Tant que la plupart des hauts fonctionnaires qui, dans nombre de ministères, établissent les politiques et les pratiques touchant les rapports internationaux ne seront pas convaincus de l'importance du biculturalisme, on ne peut s'attendre à des changements radicaux. En réalité, aussi longtemps que les Canadiens français n'exerceront pas un plus grand contrôle sur l'appareil administratif, les chances de succès d'une telle politique ne sont pas très grandes. Contrairement à ce que prétendent plusieurs, ce n'est pas le nombre des Canadiens français qui importe d'abord, mais la qualité de ceux qui accèdent aux postes de commande. Eux seuls, avec l'appui d'une opinion publique éclairée et d'un Québec fort, pourront modifier

sensiblement des politiques internationales solidement ancrées et axées sur des thèmes intéressants surtout les Canadiens d'expression anglaise. De plus, si le Canada veut offrir au monde une image qui reflète sa dualité culturelle, il se doit de veiller à ce que ses agents, ses publications, ses expositions à l'étranger en soient la preuve tangible et vivante.

En somme, une plus grande mise en oeuvre du biculturalisme dans la politique étrangère canadienne, — si l'on tient compte des réserves énoncées plus haut —, ne peut que rehausser l'image du Canada dans le monde.

5. Une source de difficultés ou de stabilité ?

Finalement, on peut se demander si le biculturalisme sera une source de difficultés ou un élément de stabilité plus grande dans la pratique extérieure du Canada. À l'échelle canadienne, on peut prévoir des difficultés sérieuses. Ainsi, il n'est pas assuré que les francophones qui seraient chargés de la création ou de l'administration d'un programme international à Ottawa puissent dans un avenir prochain utiliser le français comme langue de travail. En 1965, sauf au ministère des Affaires extérieures, on ne voyait pas le jour où l'usage du français serait chose courante dans la plupart des ministères dont le rôle international est important (Défense nationale, Finances, Industrie et commerce, Transports). Toutefois, on pourrait palier quelque peu à cette carence en établissant des politiques qui obligerait les hauts fonctionnaires à mieux tenir compte des intérêts des francophones. Ceci s'applique particulièrement au Bureau de l'aide extérieure où de nombreux fonctionnaires anglophones ne cachaient pas en 1965 leur peu d'enthousiasme pour les programmes d'assistance à l'Afrique francophone. Il est donc urgent que l'on établisse une sorte de bureau de coordination qui veillerait à ce que tous les programmes internationaux du Canada et à ce que toutes les délégations canadiennes à l'étranger reflètent mieux la dualité culturelle du pays.

À brève échéance le biculturalisme causera des difficultés dans la formulation des « relations extérieures du Canada », car il obligera à modifier des méthodes jugées « efficaces » et « rentables ». Mais, il convient de le répéter, on ne peut imaginer que la mise en oeuvre de ce principe puisse créer des problèmes majeurs à l'échelle internationale. Les difficultés qu'il présente au niveau canadien n'existent pas, à proprement parler, sur le plan international, où l'on a tendance à juger le bilinguisme et le biculturalisme comme des avantages précieux.

B. Jugement général

Il fut un temps où les relations entre les États se limitaient aux questions de guerre et de paix. Par la suite, les échanges commerciaux ont pris une très grande importance. Aujourd'hui, les relations techniques, intellectuelles et culturelles ont acquis une place

de premier plan. Le Canada n'a pas encore découvert tout ce qu'il peut acquérir et tout ce qu'il peut donner en raison de sa situation économique et de son identité culturelle. En effet, le Canada a des affinités directes avec les pays les plus riches; mais la nature de son développement économique lui permet de comprendre les problèmes de nombreux États moins favorisés.

Le Canada présente ainsi un cas paradoxal. C'est un pays jeune, riche, qui n'a aucune ambition coloniale. Pour ces raisons, il est grandement envié presque partout dans le monde, même si les grandes puissances ont tendance à l'oublier souvent. C'est un pays industrialisé qui se classe parmi les plus grands commerçants du monde, mais dont l'économie est surtout fondée sur des matières premières et l'agriculture. L'éducation y a atteint un haut niveau, mais la population est toujours à la recherche d'une culture originale. Le Canada offre, par conséquent, des points de ressemblance avec les jeunes États du monde. Naturellement on ne saurait pousser trop loin l'analyse des similitudes entre le Canada et ces pays. C'est surtout quant au déroulement du processus d'évolution économique, sociologique et culturelle qu'on peut établir un rapprochement entre eux.

Au moment où les grands problèmes internationaux semblent de plus en plus axés sur les rapports entre les États riches et les nations en voie de développement, le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Ce rôle, qu'il peut fonder en partie sur une nouvelle conception du biculturalisme, consacrera à nouveau l'approche à la fois réaliste et idéaliste que le Canada tente d'adopter dans ses activités internationales. Une politique étrangère réaliste oblige le Canada à profiter davantage de ce qui le distingue des États qui exercent sur lui une trop forte influence et à miser sur ce qui le rapproche des nations avec lesquelles il peut oeuvrer dans un plus grand esprit d'égalité. En outre, le Canada demeurera pendant longtemps encore une puissance moyenne et à ce titre continuera de jouer le rôle de médiateur dans la communauté mondiale. Ceux qui voudraient que le Canada abandonne cette fonction et joue un « vrai rôle » devraient se rendre compte qu'en pratique cela réduirait l'influence canadienne au lieu de l'augmenter. Ce rôle de conciliateur « idéaliste » lui confère un style original et efficace que très peu de pays peuvent se vanter de posséder à l'heure actuelle. En somme, mieux vaut être un excellent arbitre qu'un piètre joueur.

Le Canada doit préserver sa réputation d'être disponible, tant pour la recherche de solutions pacifiques aux crises internationales que pour offrir aide et services. Si le Canada peut agir dans des régions où la présence des grandes puissances est indésirable, il doit par ailleurs collaborer à l'oeuvre qu'accomplissent ces États dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement. Voilà pourquoi le Canada devrait profiter des avantages que lui confère une dualité culturelle qui lui « ouvre » des portes dans plusieurs pays qui ont réellement besoin de son aide. Une plus grande reconnaissance du biculturalisme inciterait le Canada à pratiquer un certain « désintéressement » et une politique idéaliste dans bien des cas.

En réalité, l'importance et le rôle du biculturalisme dans les activités internationales canadiennes sont étroitement liés à la préservation d'une indépendance nationale et à l'établissement d'une interdépendance nouvelle entre le Canada et de nombreux pays de la communauté francophone. Ce sont là deux objectifs que le Canada doit poursuivre s'il veut continuer d'exercer un rôle de premier plan sur la scène mondiale.

La table des matières suffisamment détaillée dispensait de dresser un index des principales idées énoncées dans cet essai. Toutefois, même si notre texte ne comporte pas de recommandations, à proprement parler, il nous est apparu désirable d'énoncer un certain nombre de propositions susceptibles d'accroître l'importance et le rôle du biculturalisme dans les activités internationales du Canada. Celles auxquelles nous attachons le plus d'importance peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes :

A. Établissement de bureaux de coordination

1. entre les ministères et bureaux fédéraux responsables des activités internationales du Canada, pour assurer un plus grand respect du biculturalisme, 4-6, 85.
2. entre Ottawa et Québec pour empêcher le dédoublement des programmes internationaux, 7-8, 34, 47.

B. Réforme du bureau de l'Aide extérieure

1. Création d'une section francophone complètement autonome, 34.
2. Sélection plus rigoureuse des experts que l'on envoie en Afrique francophone, 85.
3. Augmentation de l'assistance aux pays francophones, 34-35, 62.
4. Concentration des efforts dans quelques pays, 83.

C. Urgence et nécessité de la double compétence linguistique pour tous les agents canadiens responsables des activités internationales du Canada, 8, 41-42, 60-61.

D. Extension des rapports avec certains pays étrangers

1. Avec le monde francophone (Afrique), 41-43, 62.
2. Avec l'Amérique latine, 8.

3. Avec l'Europe, 83.
4. Diversification du commerce, 50.

E. Situation constitutionnelle

Reconnaissance du statut particulier du Québec, 47, 61, 63.

F. Propositions particulières

1. Ambassadeurs itinérants, 83.
2. Avoir plus souvent recours aux services d'experts d'expression française pour des périodes de courte durée, 82.
3. Affirmer le caractère français du Canada dans les organisations internationales, 75, 84-85.

1. Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (1952)
2. Air Canada (1937)
3. Agence canadienne de développement international (1968)
4. Banque du Canada (1934)
5. Bureau du Conseil privé (1867)
6. Bureau fédéral de la statistique (1918)
7. Commission canadienne du blé (1935)
8. Commission de contrôle de l'énergie atomique (1946)
9. Commission de la frontière internationale (1925)
10. Commission du tarif (1931)
11. Commission maritime canadienne (1947)
12. Commission mixte internationale (1911)
13. Conseil des arts du Canada (1957)
14. Conseil du trésor (1869)
15. Conseil économique du Canada (1963)
16. Conseil national de recherches du Canada (1916)
17. Corporation commerciale canadienne (1960)
18. Eldorado Aviation Limited (1953)
19. Eldorado Mining and Refining Limited (1944)
20. Galerie nationale du Canada (1880)
21. Gendarmerie royale du Canada (1873)
22. Imprimerie du gouvernement canadien (1963)
23. Ministère des Affaires extérieures (1909)
24. Ministère de l'Agriculture (1867)
25. Ministère de la Citoyenneté et de l'immigration (1949)
26. Ministère du Commerce (1887)
27. Ministère des Communications (1969)
28. Ministère de l'Environnement (1971)
29. Ministère des Finances (1869)
30. Ministère de la Justice (1868)
31. Ministère des Postes (1867)

* Liste établie en 1970.

32. Ministère de la Production de défense (1951)
33. Ministère de la Santé nationale et du bien-être social (1944)
34. Ministère des Transports (1936)
35. Ministère du Travail (1900)
36. Office de tourisme du gouvernement canadien (1934)
37. Office national du film (1939)
38. Polymer Corporation Limited (1942)
39. Secrétariat d'État (1868)
40. Société canadienne des télécommunications transmarines (1949)
41. Société d'assurance des crédits à l'exportation (1944-1945)
42. Société Radio-Canada (1932)

Loi relative au traité des eaux limitrophes internationales et à l'existence d'une Commission mixte internationale, S. C. 1911, chap. 28 (modifiée par S. C. 1914, chap. 5, et S. C. 1922, chap. 43).

Loi portant application des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, S. C. 1948, chap. 71.

Loi portant application du traité de paix entre le Canada et le Japon, S. C. 1952, chap. 50.

Loi sur le ministère des Affaires extérieures, S. R. C. 1952, chap. 68.

Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, S. R. C. 1952, chap. 122.

Loi sur le commissaire du Canada au Royaume-Uni, S. R. C. 1952, chap. 142.

Loi sur les privilèges et immunités (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), S. R. C. 1952, chap. 218.

Loi sur les privilèges et immunités (Organisation des Nations Unies), S. R. C. 1952, chap. 219.

Loi sur les Nations Unies, S. R. C. 1952, chap. 275.

Loi sur les immunités diplomatiques (pays du Commonwealth), S. C. 1953-1954, chap. 54.

Commission canadienne du blé, S. R. C. 1952, chap. 44.

Ministère du Commerce, S. R. C. 1952, chap. 78.

Exportations, S. R. C. 1952, chap. 103.

Assurance des crédits à l'exportation, S. R. C. 1952, chap. 105.

Permis d'exportation et d'importation, S. C. 1953-1954, chap. 27.

Office national de l'énergie, S. C. 1959, chap. 46.

Compagnie de l'exposition universelle canadienne, S. C. 1962-1963,
chap. 12.

* Lois ayant trait à des questions internationales.

1. Accueil aux étudiants d'outre-mer (plusieurs maisons)
2. African Students Foundation
3. Agence canadienne de développement international
4. Anglican Church of Canada, Department of Missions
5. Association canadienne des Nations Unies
6. Association canadienne des bibliothèques
7. Baptist Federation of Canada : Canadian Baptist Foreign Mission Board
8. Canadian Association for Adult Education
9. Canadian Friends' Service Committee (Quakers)
10. Canadian Inter-American Association
11. Canadian Jewish Congress
12. Canadian Red Cross Society, The
13. Canadian Save the Children Fund, The
14. Canadian Teachers' Federation
15. Canadian Voluntary Commonwealth Service
16. Care of Canada
17. Coady International Institute
18. Comité canadien de la campagne contre la faim (Le)
19. Commission nationale canadienne pour l'Unesco
20. Confédération des syndicats nationaux
21. Congrès du travail du Canada
22. Conseil canadien du bien-être
23. Co-operative Development Foundation, The
24. Entr'aide universitaire mondiale du Canada
25. Federated Women's Institute of Canada
26. Fondation des universités canadiennes
27. Grail Movement in Canada, The
28. Imperial Order of the Daughters of the Empire, The
29. Institut canadien des affaires internationales
30. Institut canadien d'outre-mer

* Source : Conseil canadien pour la coopération internationale (Ottawa), 1970.

31. Mundo (Mouvement universitaire national pour le développement outre-mer)
32. National Young Men's Christian Association World Service Committee
33. Office de l'Amérique latine de la Conférence catholique canadienne
34. Operation Crossroads Africa
35. OXFAM
36. Presbyterian Church of Canada, General Board of Missions
37. Royal Commonwealth Society
38. Scarboro Foreign Mission Society
39. Service universitaire canadien outre-mer
40. Student Christian Movement
41. Tibetan Refugee Aid Society
42. Union canadienne des étudiants
43. United Church of Canada, Board of World Missions
44. Young Women's Christian Association

1. *Banque de Montréal* (9)

Allemagne	6
États-Unis	1
Grande-Bretagne	2

2. *Banque de Nouvelle-Écosse* (50)

Angleterre	3
Antigua	1
Bahamas	6
Barbade	3
Belgique	1
Cayman (Îles)	1
Écosse	1
États-Unis	2
Guyane	1
Honduras britannique	1
Îles Vierges (États-Unis)	5
Îles Vierges (Grande-Bretagne)	1
Irlande	1
La Grenade	1
Liban	1
Pays-Bas	1
Porto Rico	4
République Dominicaine	4
Sainte-Lucie	2
Trinité	10

* Source : *Annuaire du Canada* — 1969, Ottawa, Imprimeur de la Reine, p.1238.

3. *Banque de commerce canadienne impériale (34)*

Antigua	1
Bahamas	3
Barbade	1
Cayman (Îles)	1
États-Unis	11
Grande-Bretagne	2
Jamaïque	8
La Grenade	1
Saint-Vincent	1
Trinité	5

4. *Banque royale du Canada (92)*

Antilles	11
Antilles françaises	2
Argentine	2
Bahamas	6
Brésil	3
Cayman (Îles)	1
Colombie	5
États-Unis	1
France	1
Grande-Bretagne	2
Guyane	6
Haïti	1
Honduras britannique	3
Jamaïque	11
Pérou	1
Porto Rico	6
République Dominicaine	12
Tobago	1
Trinité	11
Venezuela	6

5. *Banque Toronto-Dominion (3)*

États-Unis	1
Grande-Bretagne	2

6. *Banque canadienne nationale (1)*

France	1
--------	---

Total 189

Anglais

Destination

Afrique, via l'Angleterre	Quotidien
Europe	Quotidien
Australasie	Quotidien
Europe, Antilles, U. S. A.	Quotidien
Informations (anglais-français)	Quotidien
Afrique	Quotidien
Europe	Quotidien
Carabbes, U. S. A., Amérique latine	Quotidien

Français

Destination

Afrique, via l'Angleterre	Quotidien
Europe	Quotidien
Europe, Antilles, U. S. A.	Quotidien
Informations (anglais-français)	Quotidien
Afrique	Quotidien
Europe	Quotidien

* Source : Service International de Radio-Canada, Programme des émissions, n° 2, été 1966.

A. *Ambassades*

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Afghanistan* (Pakistan)	
Afrique du Sud	Prétoria
Algérie* (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
Birmanie* (Malaisie)	
Bolivie* (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
Bulgarie* (Yougoslavie)	
Burundi* (République démocratique du Congo)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
Congo, République du* (République démocratique du Congo)	
Congo, République démocratique du	Kinshasa
Corée* (Japon)	
Costa Rica	San José
Côte-d'Ivoire	Abidjan
Cuba	La Havane
Dahomey* (Nigeria)	
Danemark	Copenhague

† Source : *Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures - 1969*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, pp. 104-109.

* Le Canada n'a pas de mission diplomatique en résidence dans ce pays. Le représentant du Canada réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Équateur* (Colombie)	
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abeba
Finlande	Helsinki
France	Paris
Gabon* (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
Guinée* (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince
Haute-Volta* (Ghana)	
Honduras* (Costa Rica)	
Hongrie* (Tchécoslovaquie)	
Islande* (Norvège)	
Indonésie	Djakarta
Irak* (Iran)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
Jordanie* (Liban)	
Koweït* (Iran)	
Liban	Beyrouth
Libye* (Tunisie)	
Luxembourg* (Belgique)	
Mali* (Sénégal)	
Maroc* (Espagne)	
Mauritanie* (Sénégal)	
Mexique	Mexico
Népal* (Inde)	
Nicaragua* (Costa Rica)	
Niger* (Nigeria)	
Norvège	Oslo
Panama* (Costa Rica)	
Paraguay* (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
République arabe syrienne* (Liban)	
République centrafricaine* (Cameroun)	
République de Somalie* (Éthiopie)	
République Dominicaine* (Venezuela)	

* Le Canada n'a pas de mission diplomatique en résidence dans ce pays. Le représentant du Canada réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
République malgache* (Éthiopie)	
Roumanie* (Yougoslavie)	
Rwanda* (République démocratique du Congo)	
Salvador* (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
Soudan* (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
Tchad* (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
Togo* (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay* (Argentine)	
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

B. Hauts commissariats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Australie	Canberra
Barbade* (Trinité et Tobago)	
Botswana* (Afrique du Sud)	
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie
Gambie* (Sénégal)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
Lesotho* (Afrique du Sud)	
Malaisie	Kuala Lumpur
Malte* (Italie)	
Maurice (Île*) (Tanzanie)	
Nigeria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
Ouganda* (Kenya)	
Pakistan	Islamabad
Sierra Leone* (Nigeria)	
Singapour	Singapour

* Le Canada n'a pas de mission diplomatique en résidence dans ce pays. Le représentant du Canada réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Swaziland* (Afrique du Sud)	
Tanzanie, République unie de	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago ¹	Port of Spain
Zambie* (République unie de Tanzanie)	

C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

<i>Organisme</i>	<i>Ville</i>
Agence internationale de l'énergie atomique	Vienne
Communautés européennes (économique, énergie atomique, charbon et acier)	Bruxelles
Conférence du Comité sur le désarmement	Genève
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Vienne

Bureaux consulaires

A. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
	Hambourg
France	Bordeaux
	Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle

1. Le haut commissaire est aussi accrédité en qualité de commissaire du Canada auprès des Indes occidentales (États associés).

* Le Canada n'a pas de mission diplomatique en résidence dans ce pays. Le représentant du Canada réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

Pays

Islande
 Italie
 Monaco* (France)
 Philippines

Ville

Reykjavik (Honoraire)
 Milan
 Manille

*B. Consulats**Pays*

Brésil
 États-Unis d'Amérique

Ville

Sao Paulo
 Cleveland
 Dallas
 Détroit
 Philadelphie
 San Juan (Commonwealth
 de Porto Rico)
 Ponta Delgada

Portugal - Les Açores
 Saint-Marin* (Italie)

*Bureau du délégué commercial**Pays*

Hong Kong

Ville

Victoria

*Mission militaire**Pays*

Allemagne

Ville

Berlin¹

*Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle**Pays*

Cambodge
 Laos
 Viêt-nam

Ville

Phnom Penh
 Vientiane
 Saigon

1. L'ambassadeur du Canada à Bonn continue d'être accrédité en qualité de chef (non résident) de la Mission militaire du Canada à Berlin.

* Le Canada n'a pas de mission diplomatique en résidence dans ce pays. Le représentant du Canada réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

1. Afrique du Sud	Johannesburg Le Cap
2. Allemagne (République fédérale)	Bad Godesberg Düsseldorf Hambourg
3. Argentine	Buenos Aires
4. Australie	Sydney Melbourne Canberra
5. Autriche	Vienne
6. Belgique	Bruxelles
7. Brésil	Rio de Janeiro Sao Paulo
8. Ceylan	Colombo
9. Chili	Santiago
10. Colombie	Bogota
11. Communautés européennes	Bruxelles
12. Cuba	La Havane
13. Danemark	Copenhague
14. République Dominicaine	Saint Domingue
15. Espagne	Madrid

* Pour plus de détails, voir la source : *Rapport annuel du ministère du Commerce - 1969*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, pp. 215-216.

16. États-Unis	Washington New York Boston Chicago Cleveland Dallas Détroit Los Angeles Nouvelle-Orléans Philadelphie San Francisco Seattle
17. France	Paris
18. Ghana	Accra
19. Grande-Bretagne	Londres Liverpool Glasgow Belfast
20. Grèce	Athènes
21. Guatemala	Guatemala
22. Hong-Kong	Hong Kong
23. Inde	New Delhi
24. Iran	Téhéran
25. Irlande	Dublin
26. Israël	Tel-Aviv
27. Italie	Rome Milan
28. Jamaïque	Kingston
29. Japon	Tokyo
30. Kenya	Nairobi
31. Liban	Beyrouth
32. Malaisie	Kuala-Lumpur
33. Mexique	Mexico
34. Nations Unies	New York
35. Nigeria	Lagos
36. Norvège	Oslo
37. Nouvelle-Zélande	Wellington
38. Pakistan	Islamabad
39. Pays-Bas	La Haye

40. Pérou	Lima
41. Philippines	Manille
42. Portugal	Lisbonne
43. République arabe unie	Le Caire
44. Singapour	Singapour
45. Suède	Stockholm
46. Suisse	Berne
47. Tchécoslovaquie	Prague
48. Thaïlande	Bangkok
49. Trinité et Tobago	Port of Spain
50. U.R.S.S.	Moscou
51. Uruguay	Montevideo
52. Venezuela	Caracas
53. Yougoslavie	Belgrade

*Allemagne de l'Ouest*Cologne
Hambourg
Stuttgart*Autriche*

Vienne

Belgique

Bruxelles

Danemark

Copenhague

Espagne

Madrid

*France*Paris
Bordeaux
Marseilles*Grande-Bretagne*Londres
Liverpool
Birmingham
Glasgow
Belfast*Grèce*

Athènes

*Hong Kong**Inde*

New Delhi

Irlande

Dublin

Israël

Tel-Aviv

*Italie*Milan
Rome*Japon*

Tokyo

Pays-Bas

La Haye

Portugal

Lisbonne

*République arabe
unie*

Le Caire

Suède

Stockholm

Suisse

Berne

* Source : *Annuaire du Canada* — 1969, Ottawa, Imprimeur de la Reine, pp. 215-216.

Bureaux de l'immigration ne délivrant pas de visas à l'étranger

Australie

Canberra

États-Unis

New York

Chicago

Los Angeles

San Francisco

Denver

Finlande

Helsinki

Jamaïque

Kingston

Liban

Beyrouth

Pakistan

Islamabad

Philippines

Manille

Norvège

Oslo

Suisse

Genève

Trinité et Tobago

Port of Spain

Depuis 1934, l'Office de tourisme du gouvernement canadien a pour fonction d'encourager la venue de touristes au Canada et de coordonner les efforts des provinces dans ce sens, les activités des sociétés de transport et des associations de tourisme nationales, régionales et locales.

États-Unis

New York
Chicago
San Francisco
Minneapolis
Los Angeles
Philadelphie
Boston
Cincinnati
Rochester
Indianapolis
Cleveland
Détroit
Washington
Hartford
Pittsburgh
Seattle

Autres bureaux

Londres
Paris
Francfort
Amsterdam
Copenhague
Mexico
Tokyo
Sydney

* Source : *Annuaire du Canada - 1969*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, p. 1099.

1. *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*
(Parties contractantes)

2. *Bureau international des expositions*

3. *Commonwealth*

Association parlementaire de Commonwealth

Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales et de la géologie

Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux

Comité de liaison pour l'éducation au sein du Commonwealth

Comité scientifique du Commonwealth

Commission des sépultures militaires du Commonwealth

Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier permanent du Commonwealth

Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth

Conseil des transports aériens du Commonwealth

Conseil économique consultatif du Commonwealth

Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth

Fondation du Commonwealth¹

Organisation des télécommunications du Commonwealth

Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

4. *Conférence du comité sur le désarmement (Genève)*

5. *Conférence de La Haye sur le droit international privé*

1. Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth.

* Source : *Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures* - 1969, Ottawa, Imprimeur de la Reine, pp. 112-117.

6. *Convention universelle sur le droit d'auteur*

7. *Cour permanente d'arbitrage*

8. *Institut international pour l'unification du droit privé*

9. *La francophonie*

Association internationale des parlementaires de langue française
Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française

10. *Nations Unies*¹

a. *Conseils et organismes de l'Assemblée générale*

Comité consultatif scientifique

Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les réfugiés

Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Commission du désarmement des Nations Unies

Commission du développement social

Commission du droit international

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
(C.N.U.C.E.D.)

Conseil du commerce et du développement

Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Conseil de sécurité

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
(O.N.U.D.I.)

b. *Institutions spécialisées et autres*²

Agence internationale de l'énergie atomique

Banque asiatique de développement

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Fonds monétaire international

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

1. Une liste plus détaillée des organismes dont fait partie le Canada se trouve dans la revue *Le Canada et les Nations Unies 1966*.

2. En 1968, le Canada a été élu membre du Conseil d'administration de l'UNESCO ; ainsi, il est maintenant représenté auprès du Conseil d'administration de toutes ces institutions.

Organisation internationale du Travail
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la santé
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

c. Autres organismes spéciaux des Nations Unies

Commission de la statistique
Commission des stupéfiants
Commission économique pour l'Amérique latine
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (F.I.S.E.)
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.)
Groupe d'étude commun des graines oléagineuses et des matières grasses (C.N.U.C.E.D./O.A.A.)
Groupe d'étude commun du jute et des fibres apparentées (C.N.U.C.E.D./O.A.A.)
Programme alimentaire mondial (O.N.U./O.A.A.)

11. Organisation de coopération et de développement économiques

12. Organisation du traité de l'Atlantique Nord

Conseil de l'Atlantique Nord

13. Organisation internationale de la police criminelle

14. Organisme Canada-Antilles

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth pour le commerce et les affaires économiques

15. Organisme Canada-Belgique

Commission culturelle mixte Canada-Belgique

16. Organismes Canada-États-Unis

Comité canado-américain de la balance des paiements
Comité canado-américain de la protection civile
Comité de la coopération militaire
Comité ministériel canado-américain de défense commune
Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques
Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement
Comité technique canado-américain du marché des produits et des problèmes commerciaux
Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (N.O.R.A.D.)
Commission des pêches des Grands lacs
Commission du parc international Roosevelt de Campobello

Commission internationale de la frontière
Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
Commission internationale du flétan du Pacifique
Commission mixte internationale
Commission permanente canado-américaine de défense
Groupe de la planification régionale
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

17. Organismes Canada-France

Association parlementaire Canada-France
Comité économique mixte Canada-France
Commission culturelle mixte Canada-France

18. Organismes Canada-Grande-Bretagne

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires
économiques
Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les
affaires économiques

19. Organisme Canada-Japon

Comité ministériel Canada-Japon

20. Organisme Canada-Mexique

Comité mixte Canada-Mexique

21. Organisme Canada-Tunisie

Comité mixte Canada-Tunisie

22. Organismes de conservation

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord
Commission internationale de la chasse à la baleine
Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
Commission internationale des pêches du Pacifique Nord
Conseil international de l'exploration des mers

23. Organismes interaméricains

Centre interaméricain des administrateurs du fisc
Institut interaméricain de statistique
Institut panaméricain de géographie et d'histoire
Office interaméricain de la radio
Union postale des Amériques et de l'Espagne

24. Organismes scientifiques

Bureau hydrographique international
Bureau international des poids et mesures
Institut international du froid

25. Plan de Colombo

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques

Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

26. Produits de base

Accord international sur le café

Accord international sur l'étain

Accord international sur le sucre

Arrangement international de 1967 sur les grains

Bureau international pour la publication des tarifs douaniers

Comité consultatif international du coton

Comité de cotonnades

Groupe international d'étude sur le caoutchouc

Groupe international d'étude sur la laine

Groupe international d'étude sur le cacao

Groupe international d'étude sur le cuivre

Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc

Groupe international d'étude sur le tungstène

27. Télécommunications spatiales

Comité provisoire des communications par satellites

28. Union interparlementaire

<i>Pays</i>	<i>Population</i>	<i>Capitale</i>	<i>Statut du français</i>
<i>Europe</i>			
France	48 000 000	Paris	langue officielle unique
Belgique	9 500 000	Bruxelles	une des deux langues officielles (francophones : 50 % environ)
Suisse	5 000 000	Berne	une des trois langues officielles (francophones : 20 à 25 %)
Monaco	20 000	Monaco	langue officielle unique
Luxembourg	350 000	Luxembourg	une des deux langues officielles
<i>Afrique</i>			
Burundi	3 000 000	Usumbura	langue officielle unique
Cameroun	5 000 000	Yaoundé	une des deux langues officielles (francophones : 80 %)
Congo-Brazzaville	1 000 000	Brazzaville	langue officielle unique
Congo-Léopoldville	15 000 000	Léopoldville	langue officielle unique
Côte d'Ivoire	3 500 000	Abidjan	langue officielle unique
Dahomey	2 200 000	Porto-Novo	langue officielle unique
Gabon	600 000	Libreville	langue officielle unique
Guinée	3 500 000	Conakry	langue officielle unique
Haute-Volta	4 500 000	Ouagadougou	langue officielle unique
Mali	4 800 000	Bamako	langue officielle unique

* Source : *Le Devoir*, 23 juillet 1963.

<i>Pays</i>	<i>Population</i>	<i>Capitale</i>	<i>Statut du français</i>
Mauritanie	650 000	Nouakchott	(l'arabe est considéré langue nationale)
Niger	3 500 000	Niamey	langue officielle unique
République Centrafricaine	1 500 000	Bangui	langue officielle unique
Rwanda	2 500 000	Kigali	langue officielle unique
Sénégal	3 000 000	Dakar	langue officielle unique
Tchad	3 000 000	Fort-Lamy	langue officielle unique
Togo	1 500 000	Lomé	langue officielle unique
Madagascar ou République Malgache	6 000 000	Tananarive	une des deux langues officielles (avec le malgache)
<i>Afrique du Nord</i>			
Algérie	10 000 000	Alger	(dans ces trois pays, le français n'a pas de statut officiel mais il est en fait la langue des relations internationales, de la haute administration, d'une bonne partie de l'enseignement. Il y a 8 000 enseignants français au Maroc, 15 000 en Algérie et 3 000 en Tunisie)
Maroc	11 000 000	Rabat	
Tunisie	3 500 000	Tunis	
<i>Amérique</i>			
Canada	18 500 000	Ottawa	une des deux langues officielles (francophones : environ 6 millions concentrés dans le Québec)
Haïti	5 000 000	Port-au-Prince	langue officielle unique
<i>Orient</i>			
Cambodge	5 000 000	Phnom-Penh	(dans ces quatre pays, le français a un statut de fait analogue à celui dont il jouit en Afrique du Nord, plus accentué au Cambodge et au Laos, moins marqué au Liban et au Viêt-nam-sud)
Laos	2 500 000	Vientiane	
Liban	2 000 000	Beyrouth	
Viêt-nam	15 000 000	Saïgon	

Autres pays où le français occupe une position importante dans les relations internationales, dans l'activité culturelle, dans l'enseignement : Italie, Grèce, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Iran, Syrie, Brésil, Pérou, Israël, Nouvelle-Calédonie, etc. Il faut aussi signaler l'importance du français dans l'île Maurice (territoire britannique de l'Océan Indien) où un pourcentage élevé de la population est francophone, où se trouvent trois quotidiens de langue française, etc.

	Valeur totale (millions de dollars)
Plan de Colombo	103,6
Programme d'aide aux Antilles du Commonwealth	9,1
Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth	15,4
États francophones d'Afrique	14,4
Autres programmes	7,6
Amérique latine	3,3
Total	153,4

* Source : *Rapport annuel de l'Agence canadienne de Développement international — 1969*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, p. 32.

Question. Sir, we have heard it expressed at this Conference that our foreign aid program has been directed too much towards countries with an Anglo-Saxon heritage and not enough to countries with a French heritage. I am wondering if you would care to indicate whether you think that the balance could have been...?

Prime Minister. I read something about that in the newspapers too. I don't feel like being defensive or apologetic about this. Our foreign aid program began through the United Nations and through the Commonwealth Colombo Plan. That is how it all began. Before United Nations days, we didn't have any external aid program of any consequence at all. Our external aid through the United Nations does not take into consideration any particular type of country. Our external aid program through the Commonwealth was organized at the Colombo Conference in the forties. It was a Commonwealth initiative and we were the only French-speaking member of the Commonwealth. I think it was natural that aid through it would grow in the way it did. Now, in recent years, we have broadened the basis of our external aid and are including countries outside the Commonwealth; I am very glad of this — countries in Africa — French-speaking countries — where we can help particularly because of the French-speaking character of part of our own country. This was a very good thing to have done. We have been slow in doing it but I think the delay is understandable in view of what I have said. Also there is perhaps one other reason for the delay. We concentrated on the Commonwealth in the Colombo Plan. But these ex-French colonies in Africa that are now independent states were getting a great deal of help from their mother country, France, in arrangements not, if you like, comparable to the Colombo Plan. I think it is a very good thing for us to have cut across both arrangements. The French are now helping other areas than their own ex-colonies. I think it is all right.

* Source : *Canada's Role as a Middle Power*, sous la direction de J. King, Toronto, The C. I. I. A., 1965, pp. 208 et 209.

Commerce extérieur du Canada, par principaux pays — 1965, 1966, 1967

Rang en		Pays	1965	1966	1967
1965	1966		1967	1967	
<i>Exportations canadiennes</i>					
1	1	États-Unis	4 840 456	6 027 722	7 079 396
2	2	Royaume-Uni	1 174 309	1 122 574	1 169 053
3	3	Japon	316 187	393 892	572 156
5	6	République fédérale d'Allemagne	189 493	176 800	177 955
8	7	Pays-Bas	127 766	143 113	176 431
6	9	Australie	140 372	117 359	156 249
10	10	Italie	93 223	114 787	141 439
15	11	Inde	58 453	107 662	140 592
4	4	U.R.S.S.	197 362	320 605	128 663
7	8	Belgique et Luxembourg	128 011	117 505	100 800
9	5	Chine communiste	105 131	184 879	91 306
12	12	Norvège	82 456	107 014	87 424
14	14	Venezuela	73 045	75 958	82 049
11	13	France	87 273	84 541	80 608
13	15	République sud-africaine	76 226	74 393	77 690
17	17	Mexique	51 006	52 145	49 202
16	16	Cuba	52 594	61 436	42 390
18	18	Nouvelle-Zélande	36 845	41 750	40 742
19	21	Espagne	33 825	36 900	39 623
22	24	Jamaïque	30 280	33 500	39 080
20	19	Argentine	32 720	39 529	33 380
27	26	Pakistan	21 643	25 671	33 181
26	23	Pérou	21 864	36 355	32 344
23	22	Suède	28 980	36 574	27 808
30	29	Brésil	17 509	21 157	27 540

(en milliers de dollars)

Commerce extérieur du Canada (suite)

Rang en		Pays	1965	1966	1967
1965	1966		1967	1966	1967
29	30	Porto Rico	17 693	19 560	26 772
21	20	Pologne	31 565	37 404	25 790
25	31	Philippines	26 354	18 683	25 458
24	25	Suisse	27 095	31 010	23 833
28	28	Trinité et Tobago	21 532	23 337	20 115
Total, 30 principaux pays			8 141 268	9 683 815	10 749 069
Total, toutes exportations canadiennes			8 525 078	10 070 627	11 111 580

Imports

1	1	États-Unis	6 044 831	7 135 611	8 016 341
2	2	Royaume-Uni	619 058	644 741	673 050
4	3	Japon	230 144	253 051	304 768
3	5	Venezuela	254 670	215 059	276 327
5	4	République fédérale d'Allemagne	209 517	235 207	256 879
6	6	France	96 103	106 651	130 080
7	7	Italie	80 279	86 718	110 269
10	8	Suède	55 568	72 541	76 242
12	12	Suisse	43 986	50 279	66 022
9	10	Pays-Bas	56 274	60 489	64 783
8	9	Belgique et Luxembourg	72 027	61 555	64 620
11	11	Australie	47 372	59 573	64 471
14	17	Antilles néerlandaises	43 341	38 511	60 293
21	16	Hong Kong	31 043	38 911	51 040

Commerce extérieur du Canada (suite)

Rang en		Pays	1965			1966			1967		
1965	1966		1967								
13	14	Inde	15	43 424	40 093	42 774					
23	25	République sud-africaine	16	27 113	27 641	37 060					
30	15	Nigeria	17	11 252	39 490	36 560					
19	21	Norvège	18	33 641	33 774	33 761					
20	20	Iran	19	31 765	35 469	33 229					
17	18	Jamaïque	20	36 000	37 281	31 860					
18	19	Brésil	21	35 573	35 777	31 436					
15	23	Arabie Saoudite	22	42 114	32 553	30 967					
24	24	Guyane	23	22 549	29 126	29 581					
22	22	Mexique	24	27 247	33 539	29 535					
28	27	Tchécoslovaquie	25	15 965	21 709	28 529					
25	26	Danemark	26	20 071	24 181	27 055					
29	28	Chine communiste	27	14 445	20 594	25 074					
34	35	Taïwan	28	9 333	13 089	23 569					
33	38	U.R.S.S.	29	9 885	11 654	23 015					
16	13	Malaisie	30	40 272	41 453	22 298					
Total, 30 principaux pays				8 304 862	9 536 320	10 701 488					
Total, toutes importations canadiennes				8 633 148	9 866 439	11 075 199					

* Source : *Annuaire du Canada-1969*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, p. 1068.

1. Il faut naturellement tenir compte de la contribution des groupes qui ne sont pas d'origine britannique ou française, mais il faut reconnaître que les deux peuples fondateurs ont toujours eu, en plus de leurs droits constitutionnels, une importance numérique et une vie institutionnelle qui leur méritent une reconnaissance spéciale dans les cadres politiques du pays.

2. « Culture » est entendu ici dans son sens le plus large, comme l'ensemble des habitudes acquises et transmises par une société : son « outillage mental », ses coutumes, son langage, ses idéaux, sa vision du monde, « l'acculturation de son héritage ». Voir Fernand Dumont, « De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français », dans *Cité libre*, janvier 1958, p. 22.

3. Cette idée fut énoncée principalement par M. John Holmes, président de l'Institut canadien des affaires internationales de Toronto, et qui fut, de 1953 à 1960, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Plusieurs contestent le sens de puissance moyenne (*middle power*). Ils soutiennent que toute puissance peut désormais jouer un rôle important à condition qu'elle ait les compétences requises pour mener à bien ces propositions et ces interventions. Voir John Holmes, « The Diplomacy of a Middle Power », dans *The Atlantic Monthly*, novembre 1964, vol. 214, n° 3, p. 106.

4. Au cours des deux dernières années, nous avons rencontré plus de quatre cents hauts fonctionnaires dans le cadre de séminaires organisés par la Commission du service civil. Un très grand nombre de ces fonctionnaires semblent prêts à accepter l'idée d'une « politique étrangère étagée ». La majorité d'entre eux conçoivent le biculturalisme en fonction des rapports avec le monde francophone uniquement et non en fonction de toutes les relations que le Canada entretient avec des pays étrangers. Voir Louis Sabourin, « Biculturalism and Canadian Foreign Policy », dans *Canada's Role as a Middle Power*, sous la direction de J. King Gordon, Toronto, C. I. I. A., 1966, pp. 167-193.

5. Paul Gérin-Lajoie, *Le Devoir*, 1er mai 1965.
6. Voir en particulier Louis S. St-Laurent, *The Foundation of Canadian Policy in World Affairs*, Toronto, University of Toronto Press, 1947.
7. Discours de Lester B. Pearson à la Chambre des Communes, le lundi 20 mai 1963, reproduit dans *Le Devoir* du 23 mai 1963.
8. Voir en particulier la lettre du premier ministre de l'Alberta, Ernest C. Manning, en réponse à celle du premier ministre Lester B. Pearson, au sujet de la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme; cette lettre est citée dans le *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 162.
9. Jean Lesage, Discours à Saskatoon, cité dans *Le Devoir* du 21 septembre 1965.
10. Noël Dorion, Discours au club Kiwanis de Sillery et de Ste-Foy, cité dans *Le Devoir* du 8 juin 1961.
11. Gerald Clark, *Canada : The Uneasy Neighbour*, Toronto, McClelland & Stewart, 1965, p. 417.
12. F. H. Soward et coll., *Canada in World Affairs : The Pre-War Years*, Toronto, Oxford University Press, 1941, p. 12.
13. James Eayrs, *Canada in World Affairs : October 1955 to June 1957*, Toronto, Oxford University Press, 1959, p. 15.
14. Voir en particulier l'éditorial de Claude Ryan dans *Le Devoir* du 15 novembre 1963. L'auteur s'en prend aux préjugés du Canada anglais à l'endroit de l'Amérique latine :
Il est temps que notre politique étrangère reflète davantage la dualité culturelle du pays. Il est temps que les dominateurs anglophones de nos services de relations extérieures comprennent les liens profonds qui pourraient amener notre pays, en particulier le Canada français, à jouer un rôle de premier plan en Amérique latine.
15. Jean-Marc Léger, *Le Devoir*, 9 décembre 1961.
16. Claude Julien, *Le Canada dernière chance de l'Europe*, Paris, Bernard Grasset, 1965, p. 278.
17. Paul Martin, Discours au Club des relations internationales de l'Université de Montréal, le 12 mars 1966 (texte photocopié).
18. Jean-Charles Falardeau, « Dualité de culture et gouvernement d'opinions au Canada », dans *Opinions publiques*, II (Centre de sciences politiques de l'Institut juridique de Nice), Paris, Presses Universitaires de France, 1957, p. 318.
19. Ce n'est qu'en 1909 que fut créé le premier Secrétariat d'État aux Affaires extérieures du Canada. Au début de la seconde guerre mondiale, le ministère n'employait qu'une trentaine de personnes.

Voir l'étude de James Eayrs, « The Origins of the Department of External Affairs », dans *Canadian Journal of Economics and Political Science*, volume XXV, mai 1957, pp. 109-128.

20. Pour cette période, les études suivantes méritent d'être consultées :

E. H. Armstrong, *The Crisis of Québec (1914-1918)*, New York, Columbia University Press, 1937.

Gérard Bergeron, « Le Canada français : Du provincialisme à l'internationalisme », dans Hugh L. Keenlyside, *The Growth of Canadian Policies in External Affairs*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1960, pp. 107-112.

J.-C. Falardeau, *op. cit.*, (voir la note 18), pp. 326-332.

G. P. de T. Glazebrook, *A History of Canadian External Relations*, Toronto, Oxford University Press, 1950.

Mason Wade, *The French Canadians - 1760-1945*, Toronto, Macmillan Co. of Canada, 1958, pp. 536-862.

21. Henri Bourassa, Lettre à Sir Wilfrid Laurier, citée dans le numéro spécial du *Devoir* en hommage à Henri Bourassa, le 25 octobre 1952, pp. 9, 13; voir aussi « The French Canadians and the British Empire », *Monthly Review*, (Londres), juin 1902.

22. J.-C. Falardeau, *op. cit.*, (voir la note 18), p. 328.

23. Le meilleur exposé demeure toujours celui de E. H. Armstrong, *op. cit.*, (voir la note 20); voir aussi le récit de Mason Wade, *op. cit.*, (voir la note 20), pp. 708-780.

24. Gaddis Smith, « Canadian External Affairs During World War I », dans Keenlyside, *The Growth of Canadian Policies in External Affairs*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1960, p. 54.

25. Il y avait seulement deux Canadiens français dans le cabinet fédéral de 1917.

26. G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 109.

27. Voir l'article de F. H. Soward, « L'évolution du statut international du Canada », dans l'*Annuaire du Canada - 1952-1953*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, pp. 105-108.

28. Cité par Mason Wade, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 801.

29. G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 112.

30. Pour la période de l'entre-deux-guerres, les sources suivantes méritent d'être retenues :

G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), pp. 113-120.

James Eayrs, « A Low Dishonest Decade : Aspects of Canadian External Policy, 1931-1939 », dans Keenlyside, *The Growth of Canadian Policies in External Affairs*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1960, pp. 59-80.

Nicolas Manseng, *Survey of British Commonwealth Affairs; Problems of External Policy 1931-1939*, London, Oxford University Press, 1952.

- Frank R. Scott, *Le Canada d'aujourd'hui*, Montréal, Éditions du Devoir, 1939.
- Mason Wade, *op. cit.*, (voir la note 20), pp. 781-857.
31. Escott Reid, « Canada and the Threat of War », *University of Toronto Quarterly*, janvier 1937, cité par F. R. Scott, *op. cit.*, (voir la note 30), p. 180.
32. Voir en particulier F. D. Roosevelt, « We shall not stand idly by; Our Canadian Position », Address, Queen's University, August 18, 1930, dans *Vital Speeches of the Day*, 4 : 680-15.1, 1938.
33. Gustave Lanctôt et Jean Bruchési, *Les Canadiens français et leurs voisins du Sud*, Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1941.
34. Cité par F. H. Soward dans *Canada in World Affairs : The Pre-War Years*, (voir la note 12), p. 24.
35. Voir la déclaration du délégué apostolique au Canada, Mgr Ildebrando Antoniutti, dans *Le Devoir* du 14 juillet 1938; cité par J. Eayrs dans *Canada in World Affairs : October 1955 to June 1957*, (voir la note 13), pp. 15-16.
36. Déclaration de Paul Martin, citée par R. A. Mackay et E. B. Rodgers, dans *Canada Looks Abroad*, Toronto, Oxford University Press, 1938, p. 269.
37. Voir « S », « Embryo Fascism in Quebec », *Foreign Affairs*, volume XVI, n° 3, avril 1938.
38. Neil Morrison, « Vue d'un Canadien anglais sur notre politique extérieure », dans *L'Action Nationale*, volume XI, n° 5, mai 1938, p. 400.
39. Chambre des communes, *Débats*, 1939, 4^e session, vol. III, p. 2458.
40. *L'Action catholique* du 2 septembre 1939, cité par Mason Wade, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 353.
41. On ne saurait énumérer toutes les sources utilisées pour l'étude de cette période. Nous avons eu recours principalement aux auteurs suivants :
- G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), pp. 115-120.
- R. M. Dawson, *Canada in World Affairs, 1939-1941, Two Years of War*, vol. II, Toronto, Oxford University Press, 1943.
- J.-C. Falardeau, *op. cit.*, (voir la note 18), pp. 332-335.
- André Laurendeau, *La Crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éditions du Jour, 1962.
- André Siegfried, *Le Canada, puissance internationale*, Paris, Armand Colin, 1939, pp. 243-253.
- Lingard & Trotter, *Canada in World Affairs 1941-1944*, Toronto, Oxford University Press, 1946.
- Mason Wade, *op. cit.*, (voir la note 20), chap. XV.

42. Voir à ce sujet K. C. Wheare, *Federal Government*, Toronto-London, Oxford University Press, 1946, p. 216, et le *Rapport Rowell-Sirois*, livre I, pp. 100-101.

43. Adélarde Godbout, « Canada : Unity in Diversity », *Foreign Affairs*, vol. 21, avril 1943, pp. 452-461.

44. F. R. Scott, *op. cit.*, (voir la note 30), p. 179.

45. James Eayrs, *The Art of the Possible*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 140.

46. J. Bartlet Brebner, *North Atlantic Triangle*, New Haven, Yale University Press, 1945, p. 319.

47. Pour cette période les ouvrages essentiels à consulter sont : John Holmes, « The Diplomacy of a Middle Power », dans *The Atlantic Monthly*, novembre 1964, pp. 106-114; « Canadian External Policies since 1945 », dans *International Journal*, printemps 1963, vol. XVIII, n° 2, pp. 137-147.

Les chapitres sur « External Affairs and Defence », dans le *Canadian Annual Review (1960 à 1964)*, sous la direction de J. T. Saywell, Toronto, University of Toronto Press.

L. St-Laurent, *The Foundation of Canadian Policy in World Affairs*, Toronto, Toronto University Press, 1947.

André Siegfried, *Le Canada, puissance internationale*, Paris, Armand Colin, 1939, chap. XVII.

Dans la collection « Canada in World Affairs », Toronto, Oxford University Press, voir :

R. A. Spencer, *From UN to NATO*, 1946-1949

W. E. C. Harrison, *From 1949 to 1950*

D. S. Keirstead, *From September 1951 to October 1953*

C. Masters, *From 1953 to 1957*

J. Eayrs, *From October 1955 to June 1957*

R. A. Preston, *From 1959 to 1961*

48. Ramsay Cook et John T. Saywell, *Canada, A Modern Study*, Toronto, Ryerson Press, 1964, chap. XVIII, pp. 240-241.

49. G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 129.

50. Voir John Holmes, *Canadian External Policies Since 1945*, (voir la note 47).

51. *Annuaire du Canada - 1965*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, chap. XXII, partie II, p. 988.

52. James Eayrs, *op. cit.*, (voir la note 13), p. 13.

53. *Le Canada et la Crise de Corée*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950.

54. Miriam Chapin, *Contemporary Canada*, New York, Oxford University Press, 1959, p. 299.

55. Voir dans *Contemporary Canada*, p. 288, cette note intéressante pour l'étude du biculturalisme et de la politique étrangère canadienne :

- « A speech delivered in French by a French Canadian member of the UN Canadian delegation upheld the French contention that the war in Algeria is an internal matter and of no concern to the international body. Apparently French colonialism is less abhorrent to Quebec than other varieties. The argument was that the reforms offered by France could bring peace to North Africa. Nevertheless the Department of External Affairs knew that the Arab bloc would bring the question up again and again, and so warned France that this was a suspended sentence. »
56. G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20).
57. Claude Galarneau, « Les échanges culturels franco-canadiens depuis 1763 », dans *Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français*, Paris, Fayard, mars 1961, pp. 68-78.
58. F. R. Scott, *op. cit.*, (voir la note 31), p. 143.
59. De bons exemples :
- a) le 18^e Congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française qui avait choisi pour thème de son congrès annuel (septembre 1965), « L'Accession du Canada français à la vie internationale »;
- b) le colloque de l'Institut canadien d'éducation des adultes sur « Le Canada français et l'Afrique francophone », Montréal, 21, 22 et 23 janvier 1965;
- c) l'article de Pierre St-Germain dans *La Presse* du jeudi 6 janvier 1966 : « 1965 a inauguré une ère de coopération franche et intense entre la France et le Québec ».
60. G. Bergeron, *op. cit.*, (voir la note 20), p. 126.
61. *Ibid.*, p. 126.
62. Les principales critiques sont contenues dans le *Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Québec, Éditions Ferland, 1963, p. 206.
63. Discours de Marcel Cadieux au Congrès du C. R. I. à l'Université de Montréal, le 7 mars 1964 (texte photocopie).
64. Il serait intéressant d'établir dans quelle langue sont rédigés les nombreux télégrammes, dépêches et aide-mémoire qui émanent quotidiennement des ministères d'Ottawa.
65. Discours de Paul Martin au Canadian Club de Toronto, le 31 janvier 1966 (texte photocopie).
66. Discours de Paul Tremblay prononcé à l'occasion du 18^e congrès annuel de l'A. C. E. L. F., cité dans *Le Devoir* du samedi 18 septembre 1965.
67. Peter C. Bryant, *Canada's External Aid Programme*, Toronto, 1965.
68. Jean-Pierre Fournier, *Le Devoir* du jeudi 17 juin 1965.

69. Voir en particulier Paul Martin, *Le Devoir* du lundi 4 septembre 1965.

70. Cette question a fait l'objet de nombreuses études :
Deener, « Treaty-Making Power in a Federal Parliamentary System — The Case of Canada », dans *Proceedings of the American Society of International Law*, janvier 1950, p. 288;
Jean-Yves Grenon, « De la conclusion et de la mise en oeuvre des traités au Canada », dans *Canadian Bar Review*, 1960, p. 262;
W. A. M. Mackenzie, « Canada and the Treaty-Making Power », dans *Canadian Bar Review*, 1947, vol. XXV, p. 458;
Claude Ryan, « Les revendications internationales du Québec sont-elles hérétiques ? », dans *Le Devoir*, 3 mai 1965;
Laurier LaPierre, « Quebec and Treaty-Making Power », dans *International Journal*, été 1965, vol. XX, n° 3, pp. 363-366;
Jacques-Yvan Morin, « Le Treaty-Making Power dans les fédérations », dans *l'Annuaire canadien de droit international*, 1965, vol. III, n° 3;
G. J. Szablowski, « Creation and Implementation of Treaties in Canada », dans *Canadian Bar Review*, janvier 1956, vol. XXXIV, pp. 28-59.

71. Cette section s'inspire de notre article « Politique étrangère et État du Québec », dans *International Journal*, vol. XX, n° 3, 1965, pp. 350-361.

72. A. G. for Canada v. A. G. for Ontario, 1937 AC 326.

73. Louis Sabourin, « La constitution canadienne limite-t-elle notre participation aux conventions internationales ? », dans le *Bulletin des anciens de l'Université d'Ottawa*, 1964, tome 14, n° 1, p. 13.

74. Pour une étude détaillée de la question, voir J.-Y. Morin, *op. cit.*, (voir la note 70). Voir aussi H. W. Stoke, *The Foreign Relations of the Federal State*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1931.

75. Pour la position du Québec, voir le discours de Paul Gérin-Lajoie au Corps consulaire de Montréal, *Le Devoir*, 14 et 15 avril 1965.

76. La position d'Ottawa est formulée dans une note du ministère des Affaires extérieures, publiée dans *Le Devoir*, 20 avril 1965.

77. Gérard Pelletier, *Le Devoir*, 8 septembre 1965.

78. L. B. Pearson, *Globe and Mail*, 9 janvier 1964.

79. Ces chiffres sont tirés pour la plupart de *l'Annuaire du Canada - 1965*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, pp. 961-986.

80. Guillaume de Maillard, « La France et le Québec », dans *Cité libre*, nouvelle série, décembre 1963, XVII^e année, n° 62, pp. 1-4.

81. Discours de Jean-Luc Pépin à la Chambre de commerce française au Canada, le 26 mars 1965 (texte photocopié, p. 2).

82. Jean-Luc Pépin, *ibid.*, p. 16.
83. Discours de Paul Martin au Club des relations internationales de l'Université de Montréal, 12 mars 1966 (texte photocopié, p. 13).
84. Extrait d'un rapport de James MacAvity, dans *The Gazette*, Montréal, 19 mai 1965.
85. Robert M. Fowler, « The Impact of American Business », dans *The Atlantic Monthly*, novembre 1964, vol. 214, n° 3, p. 120.
86. Walter L. Gordon, *Le Devoir*, 18 novembre 1960.
87. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958.
88. Robert M. Fowler, *op. cit.*, (voir la note 85), p. 120.
89. L'historique de cette question a été étudié par André Patry, « Les relations internationales du Québec », allocution prononcée à la 10^e session annuelle du cours de formation nationale organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste (texte photocopié), Trois-Rivières, 3 octobre 1964; voir aussi Louis Sabourin, *op. cit.*, (voir la note 71).
90. Yves Rolland, « Le Québec à la conquête de la France et l'action économique de la délégation du Québec à Paris », dans *Commerce*, novembre 1965, vol. 67, n° 11, pp. 56-59.
91. *Le Devoir*, 20 mai 1965.
92. Jean-Pierre Fournier, *Le Devoir*, 17 juin 1965.
93. *Le Devoir*, 7 juin 1965.
94. Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé de discuter la question de l'entrée du Canada dans l'O. E. A. Pour des points de vue différents sur la question, consultez les sources suivantes : André Laurendeau, « Le Canada et les Amériques », dans *Le Devoir*, 16 mai 1961.
Claude Ryan, « Le Canada et l'Amérique latine », dans *Le Devoir*, 15 novembre 1963.
« Canada does not belong within the O. A. S. », éditorial du *Globe and Mail*, 6 mai 1965.
95. Voir J.-C. Marion et Claude Lemelin, « Le Canada français et le Tiers-monde », dans *Cahier des Sciences sociales*, n° 1, 1963, Université d'Ottawa.
96. Voir Louis Sabourin, « La participation des provinces canadiennes aux organisations internationales », dans *l'Annuaire canadien de droit international*, 1965, vol. III, n° 3, pp. 73-100.
97. Expression utilisée par George Grant dans *Lament for a Nation*, Toronto, McClelland and Stewart, 1965, p. 91.
98. Voir en particulier : Marcel Chaput, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du Jour, 1961;

Raymond Barbeau, *J'ai choisi l'indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961;

Numéro spécial de la revue *Liberté* sur le séparatisme, n° 21, mars 1962;

Numéro spécial de la revue *Cité libre* sur le séparatisme, XIII^e année, n° 46, avril 1962;

Léon Dion, « Considérations sur le séparatisme », dans *Le Devoir*, 25 novembre 1961.

99. *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 109.

100. *Ibid.*

101. René Lévesque, *Le Devoir*, 5 juillet 1963.

102. Dale C. Thomson, « Crisis in Canada », dans *The World Today*, octobre 1964, vol. 20, n° 10, p. 436.

103. D'innombrables études ont été consacrées à cette question. Voir en particulier :

P. C. Newman, « 40 Months to Make or Break Canada. Can we avoid union with the U. S. A. ? », dans *Maclean's Magazine*, 3 novembre 1962, vol. 75, n° 22;

André Patry, « Le Canada ? Un appendice des E.-U. », dans *Le Devoir*, 5 mars 1964;

André Rossinger, « Mythologie économique et réalité canadienne », dans *Cité libre*, XVI^e année, n° 83, janvier 1966, pp. 20-29;

Walter L. Gordon, *A Choice for Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966.

104. John Holmes, *op. cit.*, (voir la note 3).

105. John Holmes, « Canada in Search of its Role », dans *Foreign Affairs*, juillet 1963, vol. 41, n° 4, p. 665; voir aussi le numéro spécial de *Maclean's Magazine*, « Confederation on Fire — Portrait of a Nation at the Bargaining Tables », (8 février 1964, vol. 77, no 3), les articles de Ralph Allen, Blair Fraser, Peter C. Newman.

106. George Grant, *Lament for a Nation*, Toronto, McClelland and Stewart, 1965, pp. 90 et 86.

107. René Lévesque, *Le Devoir*, mardi 22 octobre 1963.

108. Alexander Brady, « The Meaning of Canadian Nationalism », dans *International Journal*, été 1964, vol. XIX, n° 3, p. 362.

109. Déclaration de Jean Lesage reproduite dans *Le Monde*, supplément spécial sur le Québec, lundi 8 novembre 1965.

110. Jean-Marc Léger, *Le Devoir*, 22 juillet 1963.

111. Pierre Elliot-Trudeau, dans *Quebec States Her Case*, Toronto, Macmillan of Canada, 1964, pp. 66-67.

112. Pierre Dansereau, *Contradiction et biculture*, Montréal, Éditions du Jour, 1964, p. 177.

113. Notons à ce sujet le travail important que poursuit le Canadian Institute of International Affairs de Toronto depuis près de 40 ans.

114. Paul Gérin-Lajoie, *La Presse*, 23 avril 1965.

115. Louis Bérubé, « Bilan des réalisations canadiennes en Afrique francophone », dans *Le Canada et les pays africains francophones*, rapport de la Conférence régionale, Montréal (21-22-23 janvier 1965), publié conjointement par la Commission nationale canadienne pour l'Unesco et l'Institut canadien d'éducation des adultes (Montréal), p. 57.

116. Voir J.-C. Marion et Claude Lemelin, *op. cit.*, (voir la note 95).